

LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2018 | 2019



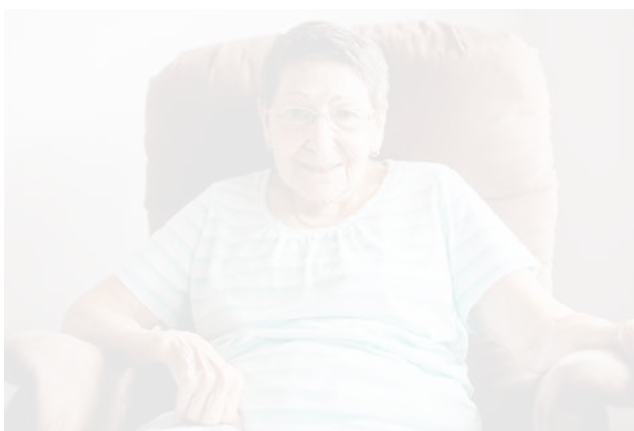


Pour Janique

LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2018 | 2019



Société d'habitation du Québec

Aile Jacques-Parizeau, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 1 800 463-4315
Télécopieur : 418 643-4560
Sans frais au Québec : 1 800 463-4315
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca



(SHQ)



SocietehabitationQuebec



HabitationSHQ

Coordination du contenu et des données statistiques

Direction de la planification, des études et de la statistique

Coordination de l'édition et conception graphique

Direction des communications

Photographies

Frédéric Champoux

Illustrations

Shutterstock©

*Un merci particulier aux résidents de l'un des projets
financés par la Société d'habitation du Québec
qui ont accepté de poser pour notre photographie.*

Ce document peut être téléchargé à partir du site Web de la
Société d'habitation du Québec au www.habitation.gouv.qc.ca.

ISSN : 1709-5077 (version imprimée)

ISSN : 1913-3456 (version en ligne)

ISBN : 978-2-550-84907-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-84908-7 (version en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

© Gouvernement du Québec, 2019



100 %

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC EN 2018-2019

Faits saillants

Loger

130 271 logements à la disposition des ménages



Aider au paiement du loyer

86 843 ménages aidés dans le parc de logements privés



Rénover et adapter

3 198 logements rénovés et adaptés



Appuyer les priorités régionales et municipales
5 051 ménages aidés



Développer l'habitation au Nunavik
93 ménages soutenus



Soutenir les acteurs du milieu
139 organismes ou projets soutenus



Services aux citoyens

225 456 ménages soutenus dont **89 %** ayant un faible revenu

Organisation

Dépenses totales
plus de
1,2 milliard

Frais d'administration
(pourcentage des dépenses totales)
3,2 %

Nombre d'appels traités
par les préposées du Centre
des relations avec la clientèle
22 475

Nombre d'employés
au 31 mars
393

Nombre de visites du site Web
437 127



Innovation

Soutien au Centre d'expertise BIM du Cégep de Limoilou, inauguré en octobre 2018



Centre d'expertise ayant pour mission d'offrir, dans un environnement physique et technologique de pointe, de la formation, des espaces de travail et de collaboration ainsi que du soutien technique aux entreprises pour l'innovation.

Photo : Courtoisie Cégep Limoilou

Soutien à l'Initiative sur la construction industrialisée de l'Université Laval



Initiative visant à renforcer le savoir-faire québécois dans le domaine de la construction de bâtiments préfabriqués en hauteur et à accroître la quantité de bois utilisé.

Photo : CIRCERB



Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2018-2019.

Il constitue la deuxième reddition de comptes portant sur l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan stratégique 2017-2021 de la Société.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Original signé

ANDRÉE LAFOREST

Madame Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Ministre,

Nous vous présentons le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2018-2019.

Dans son rapport, la Société expose les résultats obtenus au terme de sa deuxième année d'application de son Plan stratégique 2017-2021. En outre, elle rend compte du respect de ses engagements et de l'utilisation de ses ressources.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

La présidente-directrice générale,

Original signé

PIERRE RIVARD

Original signé

GUYLAINE MARCOUX

Québec, 5 septembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	2
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS	4
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION	5
SECTION I – LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	7
LA SOCIÉTÉ	8
LA GOUVERNANCE	13
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
LA GESTION	18
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2019	28
SECTION II – LES RÉSULTATS	31
PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 – TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS	33
PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 – TABLEAU SYNOPTIQUE	34
PLAN STRATÉGIQUE – RÉSULTATS	36
LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CITOYENS	54
LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES	58
SECTION III – LES RESSOURCES	67
LES RESSOURCES HUMAINES	68
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	72
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	74
LES RESSOURCES FINANCIÈRES	75

LES ANNEXES	77
ANNEXE 1 – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	78
ANNEXE 2 – PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	86
ANNEXE 3 – CODES DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET D'UN OFFICE D'HABITATION.....	88
ANNEXE 4 – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DÉCOULANT DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	89
ANNEXE 5 – OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES	100
LES ÉTATS FINANCIERS	103





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Forte de plus de 50 ans d'expérience, la Société est plus que jamais présente auprès de sa clientèle et assume davantage le leadership qui lui revient en habitation, en continuant non seulement à jouer son rôle fondamental auprès des personnes les plus vulnérables, mais également en renouvelant son offre de services et en améliorant sa flexibilité d'intervention auprès des ménages touchés par des problèmes particuliers.

Ainsi, les 225 456 ménages soutenus au cours de la dernière année résultent de travaux concrets de modification des programmes pour répondre aux besoins de la population, d'une veille stratégique, de recherches, d'amélioration de la qualité du parc résidentiel, et de soutien à l'industrie de l'habitation et à l'innovation.

C'est portés par la fierté de ces résultats et par une importante responsabilité envers la population québécoise que les membres du conseil d'administration conjuguent leurs efforts pour que la Société puisse atteindre les objectifs de son Plan stratégique 2017-2021 et pour s'assurer d'une saine gouvernance des fonds qui lui sont confiés. À cet égard, au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier la haute direction et le personnel de la Société pour leur soutien et leur dévouement.

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Société d'habitation du Québec afin de vous permettre de constater l'ampleur du travail accompli.

Original signé

PIERRE RIVARD
Président du conseil d'administration



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une organisation qui repousse ses frontières

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Société d'habitation du Québec. Il reflète une année remplie de réalisations et d'interventions qui démontrent concrètement une action renouvelée qui élargit les frontières de son implication traditionnelle pour désormais mieux soutenir l'habitation sous toutes ses formes.

En cette deuxième année de mise en œuvre de notre Plan stratégique 2017-2021, les résultats sont encore au rendez-vous et la progression vers l'atteinte de nos objectifs témoigne sans contredit d'une volonté indéfectible de la Société de « répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable ».

Une Société qui vit au rythme de sa clientèle

La Société vit au rythme de sa clientèle en s'ajustant aux besoins actuels et aux réalités régionales, qu'il s'agisse de familles ou de personnes seules ou âgées, ou encore de personnes ayant des problèmes particuliers, comme des personnes traumatisées crâniennes, handicapées physiques, intellectuelles ou visuelles, ou ayant un trouble du spectre de l'autisme.

La Société est déterminée à leur offrir un toit et un milieu de vie permettant l'occupation d'une place au sein de la société québécoise en y contribuant de façon significative, qu'importe leur situation.

Une présence proactive sur mesure

C'est également dans la même vision de répondre aux besoins des citoyens que la Société a appuyé la Ville de Gatineau lors de la tornade qui a frappé cette région en septembre 2018. La Société a rapidement déployé une équipe pour l'inspection des résidences et l'évaluation des dommages matériels afin d'aider la population dans cette situation critique.

Par ailleurs, pour ses communications, la Société priorise maintenant les médias sociaux afin d'interagir directement avec sa clientèle en publiant des capsules d'information générale sur l'habitation. Ces capsules touchent différents sujets, par exemple le déneigement des toitures et les mesures préventives pour éviter les dommages causés par l'eau lors des crues printanières.



NOTRE MISSION

Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable

NOTRE VISION

Être le chef de file en habitation d'ici 2021

NOS VALEURS

Qualité du service – Innovation
Cohérence – Collaboration

Une référence pour les acteurs du milieu

L'habitation est un vaste domaine où gravitent un grand nombre d'intervenants. Par son rôle de leader, la Société met à contribution dans ses travaux les différents acteurs du milieu dans une dynamique de collaboration, de partenariat et d'innovation.

La Société a également intensifié sa présence dans de nombreux congrès et colloques organisés par divers partenaires en habitation, dont le Sommet de la construction. En effet, la Société se veut accessible et disponible pour discuter des stratégies et des meilleures pratiques à mettre de l'avant dans une perspective de développement innovant et durable de l'habitation.

En matière d'innovation, la Société soutient un ensemble de projets introduisant de nouvelles technologies et pratiques écoresponsables dans la construction résidentielle, en plus de stimuler le développement d'une expertise de pointe qui contribue directement à l'essor économique du Québec.

Un chef de file grâce à une équipe de choix

Les résultats de la deuxième année de la mise en œuvre de notre Plan stratégique 2017-2021 sont le reflet de l'excellent travail et du professionnalisme de tout le personnel de la Société, que je tiens à remercier. Chaque jour, ces spécialistes de l'habitation nous permettent d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, portés par notre mission et notre vision : « Être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités. »

Merci également à nos partenaires et à nos mandataires, des acteurs essentiels avec qui nous travaillons en collaboration et en complémentarité dans la réalisation de notre mission. Finalement, je remercie les membres du conseil d'administration de la Société pour leur implication, leur précieuse expertise et leur soutien dans l'accomplissement de cette mission.

En terminant, j'aimerais souligner que la Société, c'est plus qu'une organisation : ce sont des personnes dévouées, qui travaillent en équipe, avec l'ensemble des intervenants en habitation, dans le but ultime d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens, partout sur le territoire québécois.

Original signé

GUYLAINE MARCOUX
Présidente-directrice générale



DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Société d'habitation du Québec et celle des contrôles afférents relèvent de notre responsabilité. Le rapport décrit fidèlement la mission, l'organisation administrative, les mandats et les orientations de la Société.

L'information qu'il expose porte sur le suivi de la réalisation des objectifs formulés dans le Plan stratégique 2017-2021, sur le respect des engagements décrits dans la Déclaration de services aux citoyens et sur l'utilisation des ressources. Le rapport présente les actions entreprises et les résultats atteints.

Un examen sur le caractère plausible et sur la cohérence de l'information présentée dans ce rapport a été fait par la Direction de la vérification. Un rapport de validation a été produit à cet effet.

Nous déclarons que, à notre connaissance, ce rapport expose fidèlement la situation de la Société au 31 mars 2019 et que l'information et les données qu'il contient sont exactes et fiables.

La présidente-directrice générale,

Original signé

GUYLAINE MARCOUX

Le vice-président à l'administration
et à la planification,

Original signé

FRANCIS MATHIEU

Le vice-président à l'amélioration et au développement
de l'habitation,

Original signé

JEAN-PASCAL BERNIER

Québec, 5 septembre 2019

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION

Madame Guylaine Marcoux
Présidente-directrice générale
Société d'habitation du Québec

Madame la Présidente-Directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Société d'habitation du Québec. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société.

Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à recueillir des renseignements, à obtenir des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions au sujet de l'information fournie par la Société. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information examinée et contenue dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Société d'habitation du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification,

Original signé

IRÈNE BOURG, CPA, CA

Québec, 5 septembre 2019



A photograph of a modern brick building with a balcony, with a large white hydrangea flower in the foreground.

SECTION I – LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Coopérative de solidarité en habitation de l'ARC, Québec

Cette section présente la Société d'habitation du Québec, sa mission et les services qu'elle offre. Elle précise sa structure de gouvernance ainsi que les principales activités reliées à sa gestion et à la conduite de ses affaires.

LA SOCIÉTÉ

Organisme gouvernemental responsable de l'habitation sur le territoire québécois, la Société d'habitation du Québec contribue par ses actions à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec.

Ses responsabilités

Les mandats de la Société sont définis à l'article 3 de sa loi constitutive. Elle a pour objet :

- d'aviser le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- de permettre ou d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à un établissement.

Sa mission

Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Pour ce faire, la Société soutient les citoyens québécois par :

- une offre de logements à loyer modique et abordables;
- un éventail de programmes soutenant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles, l'accession à la propriété et l'accessibilité aux établissements pour les personnes handicapées;
- des services d'information et d'accompagnement en matière d'habitation.

Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois afin :

- de soutenir le développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables;
- de stimuler le développement, l'innovation et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées;
- de mener, dans toutes ses sphères d'activité, des interventions répondant aux principes de développement durable.

Également, elle informe le gouvernement sur les besoins des citoyens et la situation du marché immobilier et le conseille sur les objectifs et priorités dans tous les secteurs de l'habitation. De plus, elle intervient lors de sinistres en tant que responsable de la mission Habitation du Plan national de sécurité civile, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec d'autres ministères et organismes.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société préconise une approche qui assure la cohérence des interventions en habitation, la cohésion de ces dernières avec les grandes missions et orientations de l'État ainsi que la concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués. Son approche intégrée et durable prend en considération les dimensions sociale, économique et environnementale de l'habitation. À cet égard, la Société adhère notamment aux principes d'occupation et de vitalité des territoires ainsi que de développement durable.

Sa vision

D'ici 2021, être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités.

Cette vision reflète la volonté de la Société d'être connue et reconnue comme un organisme de référence en habitation pour :

- la qualité de ses services aux citoyens;
- la synergie de ses partenariats;
- le caractère novateur et performant de ses interventions et de ses façons de faire;
- le rayonnement de son expertise.

Ses valeurs

Quatre valeurs guident la Société dans toutes ses activités et soutiennent la mise en œuvre de son Plan stratégique 2017-2021 (ci-après « Plan stratégique »).

Qualité du service

Nous mettons en priorité les besoins de la clientèle dans un souci constant d'offrir des services de qualité, adaptés et accessibles.

Innovation

Nous encourageons les initiatives dans un esprit d'ouverture afin de développer des interventions novatrices, mais également de mobiliser nos équipes et les acteurs en habitation en vue d'adopter les meilleures pratiques dans tous les domaines d'activité.

Cohérence

Nous nous assurons que nos actions, comportements et décisions sont cohérents avec notre mission, notre vision, nos orientations et nos valeurs.

Collaboration

Nous travaillons ensemble et partageons l'information ainsi que notre expertise avec nos collègues, nos mandataires et nos partenaires, afin de renforcer la concertation et d'atteindre des objectifs qui nous sont communs.

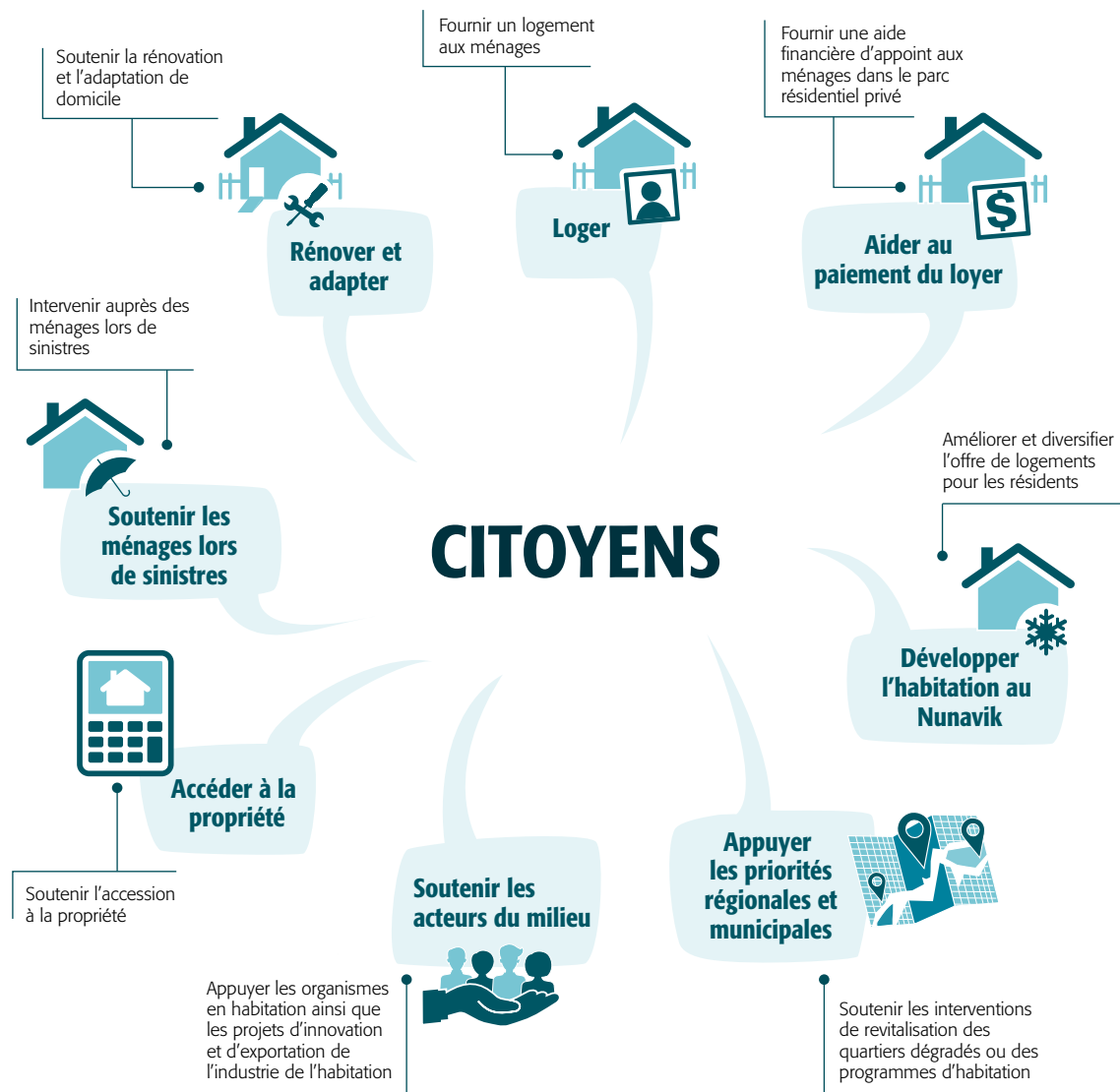
Sa clientèle

La Société soutient les citoyens du Québec, principalement les ménages à revenu faible ou modeste, en leur facilitant l'accès à des conditions adéquates de logement. Sa clientèle comprend également toute personne ou organisation qui a des besoins en matière d'habitation.

Ses principaux secteurs d'activité

Les actions de la Société couvrent de multiples dimensions – sociale, économique, technique, territoriale et environnementale – en constante interaction. Elles touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation.

L'offre de services de la Société est regroupée selon huit finalités¹ :



1. Voir l'annexe 1, « Programmes de la Société d'habitation du Québec ».

Ses mandataires et partenaires²

La Société intervient en matière de logement par le biais de divers programmes, dont plusieurs reçoivent un financement du fédéral en vertu de différentes ententes conclues entre les gouvernements du Québec et du Canada.

Le domaine de l'habitation interpelle de nombreux intervenants avec qui la Société établit des liens privilégiés. En effet, pour la prestation de services aux citoyens, la Société s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployés sur l'ensemble du territoire québécois. Ceux-ci offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien, l'encadrement et le financement de la Société, à laquelle ils sont liés par la Loi sur la Société d'habitation du Québec³ ou par des ententes de gestion. La Société compte parmi ses mandataires :

- les offices d'habitation;
- les organismes d'habitation sans but lucratif;
- les coopératives d'habitation;
- les municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines;
- Revenu Québec.

Pour assurer une approche intégrée et durable de l'habitation, la Société travaille en collaboration et en concertation avec un ensemble de partenaires publics et privés.

Enfin, la Société interagit avec une multitude d'acteurs pour assurer une complémentarité des interventions en habitation. Outre les ministères et organismes gouvernementaux, ces organismes et associations, issus des secteurs privé et communautaire, proviennent des domaines de la construction, de l'immobilier, du développement de l'habitation ainsi que du soutien et de la défense des intérêts de la clientèle.

La mise en œuvre de certains programmes repose également sur la contribution financière de partenaires de la Société.

2. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acteurs_en_habitation.html.

3. RLRQ, chapitre S-8.

LA GOUVERNANCE

La Société d'habitation du Québec est une société d'État qui relève de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Elle est constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État⁴ et à plusieurs autres lois et règlements⁵.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration (C. A.) composé de neuf membres⁶, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale de la Société; il est également appuyé par la secrétaire de la Société. Le C. A. établit notamment les orientations stratégiques de la Société et s'assure de leur mise en application. Il a également la responsabilité d'adopter certains plans d'action et de superviser la conduite des affaires de l'organisation. Les administrateurs sont nommés par le gouvernement et les décisions que rend le C. A. lui sont imputables devant le gouvernement.

La présidente-directrice générale, nommée par le gouvernement, assume la direction et la gestion de la Société. Elle est appuyée dans l'exercice de ses fonctions par un vice-président à l'administration et à la planification et par un vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation.

4. RLRQ, chapitre G-1.02.

5. Voir l'[annexe 2](#), « Principaux textes législatifs et réglementaires d'importance pour la Société d'habitation du Québec ».

6. Au 31 mars 2019, le C. A. était composé de huit membres, un poste étant vacant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018-2019, plusieurs questions d'ordre stratégique ont retenu l'attention du C. A., notamment l'élaboration et la révision de certains programmes. Le C. A. a également pris plusieurs décisions qui ont eu une influence directe sur l'accès à de meilleures conditions de logement pour les citoyens. Il a recommandé plusieurs mesures, dont :

- l'élaboration du Programme d'intervention résidentielle – mэрule;
- la modification du programme AccèsLogis Québec (ACL) afin entre autres d'augmenter la subvention de base de la Société pour les projets n'ayant pas atteint l'engagement définitif;
- la modification de certaines modalités d'application du programme Allocation-logement (PAL) afin notamment d'exclure partiellement les pensions alimentaires pour enfants reçues du calcul du revenu global des demandeurs;
- l'élaboration du projet d'accession à la propriété de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation;
- la reconduction et la modification du Programme d'adaptation de domicile (PAD), notamment pour réduire le délai du traitement des dossiers;
- la modification du Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik.

De plus, en matière de gouvernance, le C. A. a exercé un suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique par l'entremise d'un tableau de bord de gouvernance.

Par ailleurs, le C. A. a participé à la démarche de réflexion visant à cerner les risques importants de la Société. Cette démarche a mené à l'élaboration du Plan d'atténuation des risques organisationnels 2019-2021.

En 2018-2019, le C. A. a tenu dix rencontres⁷ et a accueilli trois nouveaux membres. Un huis clos est prévu à chaque séance afin que les administrateurs puissent discuter de certains dossiers sans la présence de la présidente-directrice générale et de la secrétaire de la Société.

Pour assurer un suivi de plusieurs aspects stratégiques, le C. A. est appuyé dans ses travaux par deux comités, soit le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et le comité de vérification⁸.

De l'information supplémentaire sur le C. A. est disponible sur le site Web de la Société⁹.

7. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 1 : Assiduité des administrateurs aux activités du conseil d'administration.

8. Voir l'annexe 4, Note 2 : Sommaire des activités des comités du conseil d'administration.

9. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/ca.html>.

Profil des administrateurs¹⁰

Pierre Rivard

Président du conseil d'administration

Nomination à titre de président : 28 janvier 2015

Échéance du mandat : 27 janvier 2020

Pierre Rivard est membre du Barreau du Québec et a une expertise particulière en droit des affaires. Sa pratique s'étend aux secteurs de l'immobilier, de la construction, de la faillite et de l'insolvabilité, de la restructuration et du financement d'entreprises, de même qu'à tous les litiges qui s'y rattachent. Il plaide régulièrement devant les tribunaux et a représenté des intervenants devant des commissions d'enquête d'importance. À titre de gestionnaire, il a su démontrer sa capacité à prendre en charge un large éventail de situations, à les analyser en tenant compte de leurs conséquences et à mettre en œuvre ou à susciter les actions appropriées. Il est orienté vers l'atteinte des objectifs fixés et fait preuve d'une vision stratégique dans un contexte de travail d'équipe. Il est membre du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec et administrateur de sociétés certifié.

Guylaine Marcoux

Présidente-directrice générale

Nomination : 30 janvier 2018

Échéance du mandat : 29 janvier 2023

Guylaine Marcoux est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit, d'un diplôme de droit notarial et d'un diplôme de planificateur financier. En plus d'avoir pratiqué le notariat durant plus de 25 ans et d'avoir occupé certaines fonctions dans le domaine des finances, elle compte également plus de 12 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise, dont plus de dix ans au sein de la Société d'habitation du Québec. Elle y a notamment exercé les fonctions de notaire, secrétaire et directrice des affaires juridiques, avant d'accéder au poste de vice-présidente à la planification et à l'administration en 2016, puis de présidente-directrice générale en janvier 2018.

Renaud Gilbert

Nomination : 3 juillet 2018

Échéance du mandat : 2 juillet 2022

Renaud Gilbert est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et administrateur de sociétés certifié. Il a travaillé au sein de firmes comptables puis au Vérificateur général du Québec de 1986 à 2000, principalement en vérification d'optimisation des ressources dans le domaine de l'économie. Par la suite, il a occupé divers postes de gestion en finances à Investissement Québec et, de 2011 à 2015, à titre de vice-président aux finances, était responsable de l'information financière, de la trésorerie et de la gestion des risques. Il est maintenant consultant en gouvernance, risques et performance. Il est membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France et de celui de l'Institut des auditeurs internes – Section de Québec. Il est également membre du comité de vérification interne du Directeur des poursuites criminelles et pénales et du conseil de discipline de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

10. Profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration au 31 mars 2019, conforme au profil général adopté par le C. A. du 7 décembre 2007, puis modifié par les C. A. du 12 janvier 2010, du 11 mars 2013 et du 23 février 2017.

Claudia Goulet

Nomination : 9 septembre 2015

Échéance du mandat : 8 septembre 2019

Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a obtenu un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1994 et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Montréal en 2001. Depuis 1995, elle a travaillé en comptabilité dans différentes entreprises et comme fiscaliste au sein d'un cabinet comptable durant six ans avant de prendre la direction de l'entreprise familiale en 2006. M^{me} Goulet est directrice de la performance et du développement des affaires et actionnaire de Combustion Expert Énergie inc., une entreprise manufacturière spécialisée dans le domaine de la combustion et de l'énergie. Elle est administratrice de sociétés certifiée, ayant suivi le programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Nancy Maheux

Nomination : 14 juin 2017

Échéance du mandat : 13 juin 2021

Nancy Maheux est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval. Elle a pratiqué le droit au sein d'une étude notariale de 1992 à 1999 et par la suite, elle a assumé les fonctions de conseillère juridique en droit commercial à la Banque Nationale du Canada. Depuis 2012, elle occupe le poste de directrice de comptes au Trust Banque Nationale et ses champs d'expertise sont l'administration de fiducies, la gestion d'actifs de personnes inaptes et la liquidation de successions. Elle a un rôle de conseil auprès des clients et possède des aptitudes pour les accompagner dans des situations et contextes parfois difficiles.

Jonathan Poulin

Nomination : 3 juillet 2018

Échéance du mandat : 2 juillet 2022

Jonathan Poulin est membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec. Il détient une Licence en Droit civil (LL.L.) de l'Université d'Ottawa avec mention *Summa cum laude*, ainsi qu'un *Juris Doctor*, diplôme de deuxième cycle en droit de l'Université de Montréal dans le programme de Common law nord-américaine (J.D.). M^e Poulin se spécialise en droit commercial, en droit des sociétés ainsi qu'en gouvernance d'entreprise. Il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'éthique et de gouvernance pour les organismes sans but lucratif, les entreprises privées et les sociétés publiques. Dans le cadre de sa pratique, M^e Poulin conseille et représente notamment les clients en matière de fusions et acquisitions, d'affaires gouvernementales, de conformité réglementaire et de lobbying.

Jean-Marc Sauvé

Nomination : 3 juillet 2018

Échéance du mandat : 2 juillet 2022

Jean-Marc Sauvé détient une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique du Québec et, fait à souligner, il a été récipiendaire du prestigieux prix Roland-Parenteau. Il est aussi diplômé de l'Université du Québec à Montréal à titre de bachelier en sciences immobilières. Membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec dès 1983, il a occupé diverses fonctions de gestionnaire au sein du gouvernement du Québec pour finalement rejoindre, en 2010, la haute fonction publique à titre de sous-ministre adjoint aux services aux entreprises et affaires territoriales du ministère de l'Économie et de l'Innovation. Aujourd'hui, il œuvre à titre d'administrateur et conseiller stratégique pour divers organismes.

Clotilde Tarditi

Nomination : 7 décembre 2016

Échéance du mandat : 6 décembre 2020

Clotilde Tarditi est titulaire d'une maîtrise professionnelle en sciences humaines de l'Institut d'études politiques de Grenoble (France), d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université Pierre-Mendès-France (Grenoble II, France), ainsi que d'un baccalauréat en sciences économiques de la University of Sussex (Royaume-Uni). Elle a occupé les fonctions de chargée de projet à l'Office public d'aménagement et de construction de l'Isère, avant d'acquérir une vaste expérience en matière d'habitation à titre de directrice adjointe de la Confédération nationale du logement de l'Isère, de directrice du service habitat de la Ville d'Échirolles, en France, puis de directrice générale de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, au Québec (Montréal).

Tous les membres du C. A. ont le statut de membres indépendants et ne sont pas rémunérés, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec, à l'exception de la présidente-directrice générale, Guylaine Marcoux. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions que le gouvernement détermine.

LA GESTION

En 2018-2019, la Société a poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique. Elle a instauré un ensemble de conditions lui permettant d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et de s'assurer du respect de ses engagements auprès des citoyens.

En ce qui a trait à la prestation de ses services, les interventions de la Société ont permis de maintenir et d'accroître le soutien aux ménages québécois dans le besoin, notamment par la reconduction de mesures qui visent la clientèle vulnérable et les ménages vivant des situations particulières relatives à l'habitation. De plus, elle a poursuivi la révision de ses programmes afin de mieux répondre aux différents besoins de la clientèle.

Au cours de la dernière année, la Société a maintenu son aide aux municipalités et au ministère de la Sécurité publique, par le biais de l'Organisation de la sécurité civile du Québec, pour soutenir les ménages ayant subi des dommages majeurs à leurs résidences lors de sinistres. À cet effet, elle est intervenue lors de la tornade de septembre 2018 à Gatineau, en procédant à l'inspection des bâtiments.

Dans la conduite de ses affaires, la Société a pris des dispositions entre autres pour renouveler son offre de services en fonction de son nouveau modèle d'affaires, actualiser ses risques stratégiques et sectoriels, et poursuivre les travaux menant à la restructuration du réseau des offices d'habitation sur le territoire québécois.

Le financement des programmes

Pour assurer la prestation de ses services et répondre aux besoins évolutifs de la clientèle, un des défis de la Société demeure le financement de ses programmes. Par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le gouvernement du Canada apporte une contribution de plus de 461,6 millions de dollars. Cette contribution est versée en vertu d'ententes bilatérales signées entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

L'année 2018-2019 était la cinquième et dernière année de mise en œuvre de l'Entente complémentaire n°1 qui prolongeait sur cinq ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, l'Entente concernant l'Investissement dans le logement abordable 2011-2014 conclue le 1^{er} avril 2011. Elle a permis à la Société de réclamer à la SCHL une somme totalisant un peu plus de 288,4 millions de dollars. En vertu de cette dernière entente, l'appui financier de la SCHL en 2018-2019 représentait 57,7 millions de dollars, ce qui a servi à aider un grand nombre de ménages québécois dans le besoin en améliorant l'accès à du logement abordable en bon état et durable.

Enfin, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du gouvernement fédéral annoncée le 22 novembre 2017, le gouvernement du Québec entend poursuivre ses efforts visant à conclure une entente bilatérale de nature asymétrique qui lui permettrait d'obtenir la maîtrise d'œuvre des interventions sur son territoire de même que sa juste part des fonds fédéraux annoncés en matière d'habitation. La Société demeure toujours préoccupée quant au financement à long terme du logement social par la SCHL.

La gestion des programmes

Un autre défi, tout aussi important, consiste à maximiser la synergie entre la Société et son réseau de mandataires et de partenaires, acteurs essentiels à l'administration de ses programmes dans les communautés.

En 2018-2019, la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec s'est poursuivie avec la collaboration du Regroupement des offices d'habitation du Québec, de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités ainsi que de l'Union des municipalités du Québec. Cette démarche de regroupement volontaire des offices d'habitation, appuyée par la Société, vise à améliorer la qualité des services dispensés à la clientèle et à consolider le réseau des offices d'habitation, acteurs de premier plan dans la gestion du logement social.

La Société a également poursuivi l'analyse de ses programmes en vue de mieux répondre aux besoins des citoyens et d'appuyer la prestation de ses services rendus par ses mandataires et ses partenaires.

De plus, à la suite de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société, des travaux d'opérationnalisation ont été menés pour la mise en œuvre du Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal.

La gestion intégrée des risques

En mars 2018, la Société a amorcé sa démarche d'actualisation des risques stratégiques et sectoriels à la suite de l'approbation par le gouvernement de son Plan stratégique. Elle a adopté une approche participative inspirée des principes de la norme ISO 31 000:2018¹¹ en associant l'ensemble des gestionnaires à l'exercice d'analyse et de détermination des risques organisationnels.

Au terme de la démarche, la Société a sélectionné les six risques stratégiques suivants et précisé les mesures d'atténuation à mettre en place :

1. risque d'atteinte à la réputation et à l'image de la Société en vertu de ses responsabilités;
2. risque de vulnérabilité de la pérennité du parc résidentiel public et privé;
3. risque de perte d'expertise, de connaissances et de mémoire organisationnelles;
4. risque d'inefficience de l'organisation du travail;
5. risque d'incapacité de la Société de se doter d'un environnement technologique de pointe;
6. risque de déficience de la prestation des services rendus par les tiers.

Ainsi, les risques sélectionnés feront l'objet d'un suivi dans le cadre du Plan d'atténuation des risques organisationnels 2019-2021 de la Société.

11. ISO 31 000:2018, *Management du risque – Lignes directrices*.

Les mesures d'efficacité et de performance

La Société dispose d'un ensemble de données qui lui permettent d'apprécier ses résultats, de mettre en relief sa performance et de positionner le Québec par rapport aux autres administrations gouvernementales canadiennes. Toutefois, la diversité des interventions publiques en matière d'habitation rend complexe un étalonnage pertinent entre organisations.

En plus d'utiliser des outils de suivi du Plan stratégique pour mesurer l'atteinte des cibles et exercer un contrôle sur sa progression, la Société poursuit ses travaux pour déterminer des mesures d'efficacité et de performance, incluant l'étalonnage.

La veille et le balisage

Les activités de veille et de balisage favorisent l'acquisition des savoirs, la définition de nouvelles pratiques et le partage des expertises qui permettent à la Société de s'améliorer en continu dans les différents aspects de sa mission et de mettre en valeur son expertise, tant au Québec qu'à l'étranger. Cela rejoint l'objectif que s'est donné la Société d'être un chef de file en habitation.

Le partage d'expertise

La Société est membre du Réseau Habitat et Francophonie (RHF), organisation internationale non gouvernementale accréditée par l'Organisation internationale de la Francophonie, et siège à son conseil d'administration depuis juin 2018. De plus, des représentants de la Société ont pris la parole dans le cadre des deux dernières conférences annuelles internationales du RHF (Namur [Belgique], juin 2018 et Nouakchott [Mauritanie], mars 2019), ce qui contribue au rayonnement de l'expertise et des bonnes pratiques du Québec en matière d'habitation.

La Société est également signataire d'une entente de collaboration avec la Société wallonne du Logement, dont le principal objectif est d'encourager les échanges d'expertise en habitation et d'en étendre les retombées aux partenaires québécois et wallons. Cette entente permet entre autres à la Société d'assurer son leadership en habitation au Québec et ailleurs.

La Société est appelée à participer à divers événements internationaux, dont le congrès de l'Union sociale pour l'habitat qui s'est déroulé à Marseille (France) en octobre 2018. La participation d'un représentant de la Société à cet événement a permis des échanges d'expertise et de savoir-faire avec des représentants français du logement social, notamment sur les enjeux liés au vieillissement de la population et aux processus d'attribution des logements sociaux au Québec et en France. Des représentants d'autres organisations québécoises agissant dans le domaine de l'habitation y étaient aussi présents.

Enfin, la Société est également appelée à contribuer à des activités internationales se déroulant au Québec. Ainsi, en octobre 2018, elle a participé à la Réunion technique internationale sur le vieillissement à domicile, organisée entre autres par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, l'Organisation mondiale de la santé et le ministère des Solidarités et de la Santé de France. L'activité a permis aux participants de discuter des stratégies et des meilleures pratiques à mettre de l'avant dans une perspective d'innovation.

L'industrie de l'habitation et exportation

En ce qui concerne le secteur du développement de l'industrie, la Société participe aux activités de trois organismes de recherche de l'Université Laval, soit le Centre de formation continue en développement durable, le partenariat de recherche « Habiter le nord québécois : Mobiliser, comprendre, imaginer » et la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB). Par ailleurs, en 2018-2019, la Société a maintenu son soutien financier à l'Initiative sur la construction industrialisée portée par la CIRCERB. Ces différentes participations permettent des échanges d'information sur les nouveaux développements et les défis associés aux domaines de ces trois organismes. La Société est également consultée relativement à la programmation des activités de recherche et de développement.

De plus, la Société assiste aux rencontres de divers regroupements d'entreprises pour connaître les besoins de l'industrie et pour assurer l'adéquation des services offerts. En 2018-2019, elle a notamment poursuivi sa participation aux assemblées de la Société québécoise des manufacturiers d'habitation et du Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB). Elle a aussi animé une table d'échanges sur des sujets techniques liés à la construction et à la rénovation résidentielles. Une trentaine de représentants d'organismes publics et privés sans but lucratif du domaine de l'habitation y étaient présents. La Société a également assuré une veille des occasions d'affaires découlant de projets d'aide au développement et d'aide humanitaire et a porté à l'attention des industriels concernés les perspectives les plus pertinentes.

L'innovation

En 2018-2019, la Société a participé aux chantiers de réflexion de la Grappe construction, qui se sont tenus à Québec et à Montréal, dont l'objectif principal est d'appuyer le développement d'une culture collaborative, la convergence de savoir-faire, l'innovation, la productivité et la compétitivité de l'ensemble de cet écosystème.

La Société a également participé aux travaux entamés par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec pour le développement de l'Alliance québécoise pour la construction et la rénovation innovantes. Ce projet, qui regroupe un grand nombre des joueurs de l'industrie, vise à favoriser l'implantation de pratiques innovantes dans l'industrie de la construction et de la rénovation résidentielles, par la formation, l'information, la représentation, la démonstration et le soutien à la recherche et au développement dans des perspectives durables, environnementales et d'abordabilité. La composition de l'Alliance sera évolutive et en fonction de la vision et du plan d'action qui sera élaboré sous la direction d'un premier groupe d'organisations fondatrices. Ces dernières se caractérisent par leur mission transversale qui touche à de larges aspects de l'industrie. Transition énergétique Québec, Hydro-Québec et la SCHL participent également aux travaux de développement de l'Alliance.

La connaissance des phénomènes émergents

Depuis 2016, la Société assure la coordination du comité interministériel sur la mérule pleureuse, qui a pour mandat de documenter la situation des bâtiments contaminés au Québec et de faire des recommandations au gouvernement. Conscient des limites des connaissances actuelles, le comité continue de favoriser le développement de l'expertise et assure le suivi des recommandations du rapport *État de la situation sur la mérule pleureuse au Québec*¹².

Elle a notamment octroyé une subvention à une équipe universitaire québécoise pour la réalisation d'un projet de recherche visant à améliorer les connaissances sur la mérule pleureuse au Québec. À terme, le projet de recherche permettra de développer une méthode d'identification de la mérule dans les matériaux et d'acquérir des connaissances de base sur sa présence dans les milieux bâtis.

Par ailleurs, la Société et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont attribué un mandat au Bureau de normalisation du Québec afin d'encadrer les travaux de décontamination de la mérule et des autres champignons lignivores dans les bâtiments. Cette démarche permettra d'outiller les professionnels, les inspecteurs, les entreprises en analyse environnementale et celles spécialisées en décontamination par l'encadrement de l'inspection d'un bâtiment d'habitation contaminé et par l'établissement de règles relatives aux travaux de décontamination.

Les pratiques innovantes

Les activités de veille et de balisage de la Société vont de pair avec le soutien au développement de pratiques innovantes en matière d'habitation. À cet égard, la Société a appuyé, notamment dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH) et du programme ACL, la réalisation d'activités touchant divers secteurs.

Les nouvelles technologies, les pratiques innovantes et la construction écoresponsable

Dans le cadre du PADIQH, la Société a poursuivi son appui au fonctionnement de deux projets porteurs :

- le Centre d'expertise BIM¹³ du Cégep Limoilou, dont la mission est d'offrir les services de formation, d'aide technique et de recherche appliquée aux entreprises et aux étudiants dans le domaine des technologies de la modélisation des données du bâtiment.
- l'Initiative sur la construction industrialisée de l'Université Laval, soutenant une programmation d'une dizaine de projets d'étudiants gradués et encadrés par une équipe de professeurs et de partenaires industriels. Cette démarche vise le développement d'outils innovants et stratégiques pour la construction préfabriquée appliquée aux bâtiments en hauteur et aux projets immobiliers d'envergure.

12. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/Etat-situation-Merule-pleureuse.pdf>.

13. BIM : Building Information Modeling (modélisation des données du bâtiment).

La Société a financé par ailleurs la réalisation de deux projets d'Écohabitation, un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir l'habitation écologique et durable :

- Une série de capsules vidéo visant à faire ressortir les avantages des unités d'habitation accessoires (UHA) et à sensibiliser les citoyens et les acteurs de la construction à cette nouvelle forme de densification douce. Les aspects techniques, tant du côté des architectes que des entrepreneurs, et l'aspect réglementaire y sont documentés et vulgarisés; on y présente également l'expérience vécue par des occupants d'UHA.
- Une plateforme Web de l'habitation durable québécoise mettant en lumière l'innovation dans les projets ayant bénéficié du programme ACL.

Le PADIQH a également permis de financer une étude de l'Université du Québec à Montréal portant sur l'évaluation du potentiel et des défis de l'intégration des stratégies de constructions préfabriquées. Les neuf cas étudiés illustrent la diversité des stratégies employées en Europe et en Amérique du Nord, tant sur le plan des systèmes constructifs que des modes de réalisation. Cette analyse a permis non seulement de confirmer les avantages de la préfabrication, mais aussi de mieux cerner le potentiel d'intégration des approches innovantes telles que la modélisation des données du bâtiment et le processus de conception intégrée, avec pour objectif d'augmenter la productivité du secteur de la construction et la qualité des bâtiments construits.

Le développement de marchés

Le PADIQH a permis de soutenir deux projets de développement des affaires d'entreprises québécoises œuvrant dans la construction en bois :

- Nordic Structures (Les Chantiers Chibougamau) a pu bonifier la formation de ses équipes pour répondre aux besoins de la clientèle nord-américaine et augmenter la visibilité de ses systèmes constructifs.
- Produits Boréal a pu mettre en place un réseau d'affaires plus structuré entre le manufacturier et les constructeurs venant du Québec et d'autres provinces canadiennes pour faciliter la vente de l'isolorondin (son produit-phare, permettant la construction de bâtiments pièce sur pièce) et des différents services qui y sont associés.

L'exportation des produits du bois

Quant au soutien à l'exportation, la Société a appuyé la réalisation de projets d'accès aux marchés et de développement de marchés proposés par le QWEB. De concert avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, elle a également poursuivi le développement de l'initiative VISION 2030, qui vise à repositionner l'industrie des bâtiments préfabriqués pour en faire un créneau industriel à forte valeur ajoutée, et orienté vers les marchés d'exportation. À cet égard, une rencontre interministérielle a été organisée en septembre 2018 pour mettre à jour les mesures de l'initiative et planifier le prochain rendez-vous avec l'industrie, prévu pour l'automne 2019. À terme, cette initiative a pour objectif de générer des retombées économiques importantes pour le Québec. Si l'objectif d'exporter pour près de 3 milliards de dollars par année en produits préfabriqués est atteint en 2030, il aura contribué à la création de plus de 25 000 emplois de qualité et aura généré pour le gouvernement du Québec des revenus fiscaux de plus de 100 millions de dollars annuellement.

Les produits de l'aluminium

En 2018-2019, la Société a poursuivi ses mandats de stimuler le développement et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées dans le domaine de l'habitation et de promouvoir l'amélioration de l'habitat, notamment grâce à la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025. Conformément à la mesure 10 de la Stratégie, la Société a reçu 2 millions de dollars du MEI pour inclure des produits d'aluminium innovants dans la réalisation de projets d'habitation.

Pour être admissibles à cette aide additionnelle, les promoteurs devaient intégrer à leur projet un ou des produits en aluminium dans un contexte novateur et contribuer à en faire valoir l'utilisation. La subvention couvre 50 % des coûts du produit d'aluminium et 100 % des coûts d'étude de faisabilité, d'évaluation ou de diffusion du produit. Les sept¹⁴ projets retenus à l'automne 2017, qui totalisaient un peu plus de 1 million de dollars, sont en voie de réalisation. Les sommes restantes seront attribuées en 2019-2020 dans le cadre d'un second appel à projets. En vertu de l'entente avec le MEI, la totalité des 2 millions de dollars doit être engagée au plus tard le 31 mars 2022.

À cet effet, la Société a poursuivi les échanges avec AluQuébec et le MEI afin d'assurer le suivi de la convention et des partenariats. Elle a également fait la promotion de projets sur le site Voir Vert, le portail du bâtiment durable au Québec, et échangé avec l'Université Laval quant à son éventuel soutien à une chaire de leadership en enseignement en innovation dans l'utilisation de l'aluminium en architecture.

Les habitations nordiques

La Société a aussi participé à des projets au Nunavik, en collaboration avec des partenaires publics, privés et universitaires. Parmi ces projets, mentionnons :

- Le prototype d'habitation pour le Nunavik, dont la rédaction du rapport est en cours, lequel documentera l'ensemble du projet, de la conception à la livraison, ainsi que les premiers résultats recueillis par instrumentation. L'analyse de ces données fera l'objet d'une étude doctorale à l'Université Laval. Rappelons qu'il s'agit d'un projet de démonstration à haute efficacité énergétique respectant les particularités socioculturelles des Inuits.
- Une étude en cours portant sur la ventilation des habitations nordiques et ses effets sur la qualité de l'air intérieur et la santé respiratoire des occupants. Le dépôt du rapport final est prévu à la fin de 2019.
- L'élaboration du projet-pilote d'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de batteries de stockage sur des bâtiments de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) dans le village de Quaqtuaq, en collaboration avec Hydro-Québec, l'OMHK et Transition énergétique Québec.

14. Il y a deux projets de plus que ce qui avait été mentionné en 2017-2018.

Les projets novateurs

En 2018-2019, la Société a soutenu huit projets d'habitation novateurs dans le cadre du programme ACL, dont les trois suivants :

- Innov 144, en construction depuis l'automne 2018. Ce projet s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'augmenter l'utilisation du bois, de la préfabrication et des modèles numériques. Il est parmi les premiers multilogements hautement préfabriqués. Il suscite l'intérêt de l'industrie de l'habitation et de la Société, qui souhaite en documenter différents aspects. Il comporte un bâtiment de construction modulaire (de 4 étages, comprenant 23 logements) et un bâtiment de construction en panneaux (de type maisons de ville, sur 3 étages, comprenant 24 logements). Ce projet novateur vise à bonifier l'offre de services du secteur manufacturier, à réduire à terme les coûts de production, à développer l'accès à de nouveaux marchés (multilogement, exportation), à améliorer la productivité et à développer un modèle d'affaires commun aux manufacturiers. Il permet également d'expérimenter un procédé de fabrication normalisé qui offre un plus grand volume de production à l'intérieur de délais de construction réduits.
- Le bâtiment de 149 unités de Lauberivière, en construction, qui intègre des infrastructures de soutien communautaire qui s'adressent à une clientèle de jeunes en difficulté à très faible revenu et pouvant présenter des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. En plus de favoriser cette dimension sociale du projet, la conception du bâtiment vise une très haute efficacité énergétique. Cette réduction importante de consommation d'énergie sera possible grâce à une isolation largement supérieure (murs hors-sol allant jusqu'à R44), une fenestration ultra-performante de qualité supérieure (murs-rideaux et fenêtres) en aluminium avec verre thermique triple (R8), une très grande efficacité de la récupération de chaleur de la ventilation (91 % de chaleur sensible et 70 % d'énergie latente) et un niveau d'étanchéité supérieur à la moyenne. Un accent important sera aussi mis sur la diminution des ponts thermiques. Le suivi de l'effet de ces éléments pourra se faire grâce au mesurage direct, à l'aide de sondes, de la consommation énergétique de chauffage combiné aux données sur le climat intérieur et extérieur.
- Les 70 unités de A Viridi Tectum, en construction depuis le printemps 2018. Il s'agit du premier projet résidentiel dans le nouvel écoquartier du secteur d'Estimauville de la Ville de Québec. La Ville souhaite projeter une vision communautaire et durable de l'aménagement du secteur par la réalisation du premier projet ACL à viser la certification « LEED for Homes Midrise » de niveau or. A Viridi Tectum intègre plusieurs mesures visant à accroître l'efficacité énergétique du bâtiment et à mieux gérer l'utilisation de l'eau potable de même que la rétention des eaux de pluie.

Les responsabilités éthique et sociale

En tant qu'organisme public, la Société doit s'assurer que ses actions sont guidées par des principes d'éthique, de transparence et de responsabilité sociale envers les parlementaires et la société québécoise.

La déontologie et l'éthique

La déontologie et l'éthique sont de précieux instruments de saine gouvernance pour la Société. Les dirigeants de la Société sont soumis au Code de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société d'habitation du Québec, et les offices d'habitation sont soumis au Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation¹⁵⁻¹⁶.

Comme c'est le cas dans l'ensemble de la fonction publique, le personnel de la Société est assujéti au Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique¹⁷. Un guide relatif à la déontologie et à l'éthique, conçu par l'organisation, est disponible pour les employés dans l'intranet et un répondant à l'éthique a été désigné pour guider ceux qui en font la demande. De plus, tous les nouveaux membres du personnel sont sensibilisés à l'éthique à leur arrivée à la Société.

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Afin de respecter les obligations introduites par la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics¹⁸, la Société a une procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles, et un responsable du suivi des divulgations a été désigné. L'objectif de la procédure est de développer une culture d'intégrité, de transparence, d'éthique et d'écoute¹⁹.

L'exercice du pouvoir d'exception

La Société dispose d'un pouvoir d'exception. Plus exactement, elle peut mettre en œuvre un programme spécial, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et y prévoir des conditions ou règles d'attribution différentes de celles prescrites dans les règlements adoptés en vertu de sa loi constitutive²⁰.

En 2018-2019, elle a exercé ce pouvoir à deux reprises, soit :

- en modifiant les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs et en reconduisant des suppléments au loyer accordés dans le cadre de ces programmes pour une durée maximale de 36 mois;
- par la mise en œuvre du programme Petits établissements accessibles.

15. RLRQ, chapitre S-8, r. 2.

16. Voir l'annexe 3, « Codes de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec et d'un office d'habitation ».

17. RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3.

18. RLRQ, chapitre D-11.1.

19. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 3 : Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

20. En vertu du 5^e alinéa de l'article 3.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

La transparence

Dans un souci de transparence, la Société s'assure de rendre disponible l'information utile, pertinente et d'intérêt pour le public sur son site Web afin de faciliter l'accès à l'information aux citoyens, tout en protégeant les renseignements personnels²¹.

La Société rend publique la rémunération de ses dirigeants²². De plus, dans la visée d'un gouvernement plus transparent, la Société répond aux obligations qu'elle a au regard du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels²³ en publiant sur son site Web les informations demandées.

La responsabilité sociale

La Société contribue aux grandes orientations gouvernementales visant à relever les défis qui se posent à la société québécoise. Ses choix stratégiques tiennent compte des principes de développement durable et contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. En 2018-2019, elle a participé notamment à 20 plans d'action gouvernementaux²⁴ et l'ensemble de ses interventions confirme son engagement.

Par sa mission, la Société partage avec la population ses préoccupations d'égalité, de diversité et de solidarité sociale. Elle s'assure que son personnel est représentatif de la société québécoise et que ses pratiques facilitent l'accès à l'emploi des membres des groupes cibles, leur intégration et leur maintien en emploi²⁵.

La Société fait aussi la promotion de la qualité du français, langue de travail de l'organisation et de la société québécoise, et ce, dans l'ensemble de ses activités²⁶.

21. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », [Note 4](#) : Accès aux documents et protection des renseignements personnels.

22. Voir l'annexe 4, [Note 5](#) : Rémunération des dirigeants.

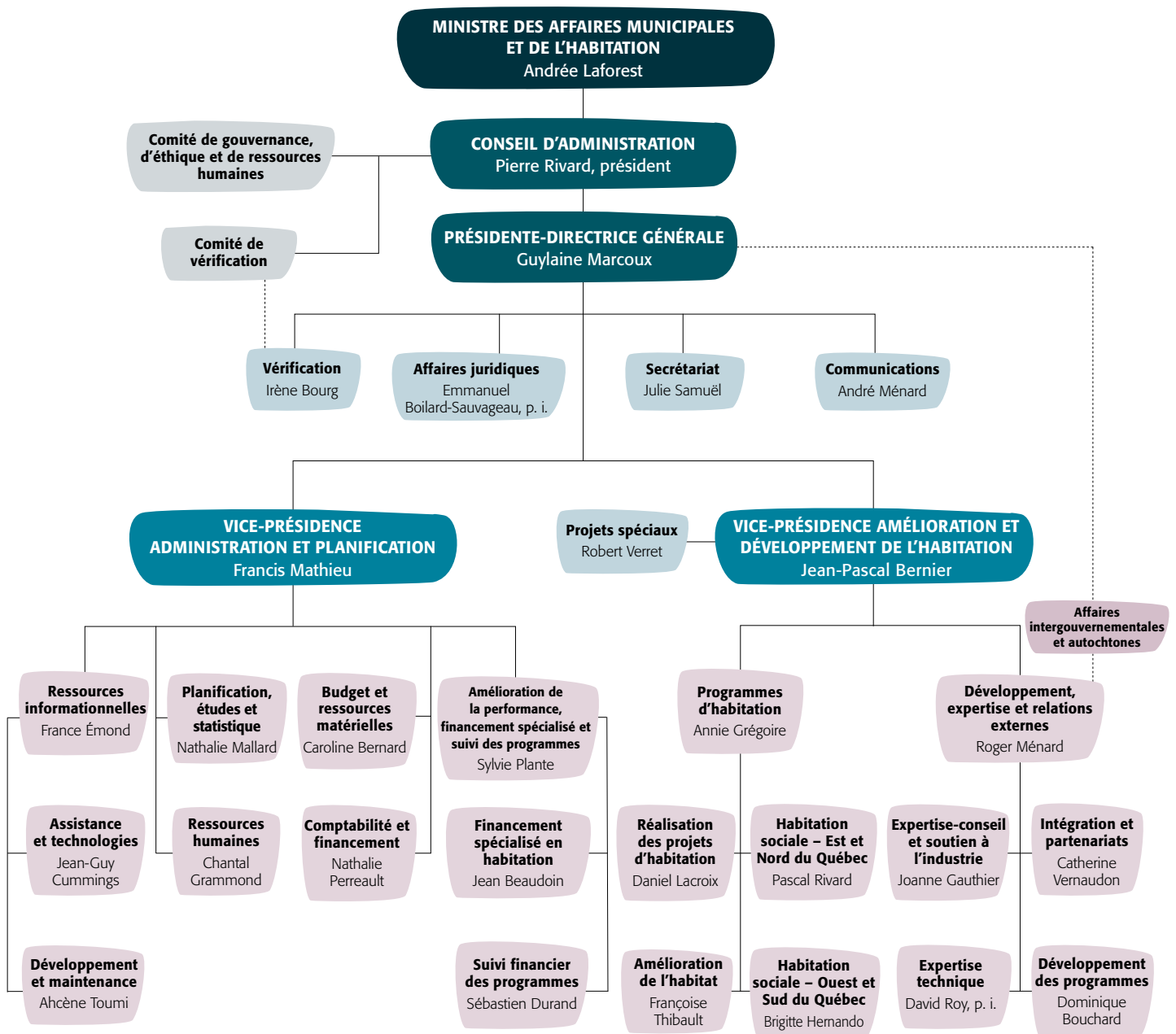
23. RLRQ, chapitre A-2.1, r 2.

24. Voir la section 2, « Les résultats », [La contribution de la Société aux différentes stratégies gouvernementales](#).

25. Voir l'annexe 4, [Note 6](#) : Accès à l'égalité en emploi.

26. Voir l'annexe 4, [Note 7](#) : Emploi et qualité de la langue française à la Société.

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2019





Pour Miguel



SECTION II – LES RÉSULTATS



Coopérative d'habitation Chauveau, Québec

Cette section présente les résultats obtenus par la Société au regard des objectifs fixés dans son Plan stratégique et dans le Plan d'action en développement durable 2017-2021 ainsi que de ses engagements dans sa déclaration de services aux citoyens et dans les différents plans d'action gouvernementaux.



PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 – TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS

Objectifs		Cibles et indicateurs		État d'avancement au 31 mars 2019
1.1	Renouveler l'offre de services	2021	Trois nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens	↗
		2021	Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services d'au moins 8 sur 10	↗
1.2	Enrichir les connaissances en habitation au Québec	2021	100 % des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées	↗
		2021	Publication de 17 portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société	↗
1.3	Établir des partenariats stratégiques en habitation	2019	2 tables de concertation permanentes avec des acteurs en habitation mises en place	↗
		2021	3 partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux	↗
2.1	Accroître le soutien aux ménages	2021	Augmentation de 25 % du nombre de nouveaux ménages aidés par rapport à 2016-2017	☑
2.2	Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités	2021	100 % des programmes actifs révisés sur une base quinquennale	↗
2.3	Simplifier l'accès aux services pour les citoyens	2021	Réduction du nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services à une seule	↗
3.1	Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier	2021	Amélioration de la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017 à une cote de « C » ou mieux	↗
		2021	Bilan de santé des immeubles réalisé pour 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés	↗
3.2	Stimuler l'innovation en habitation	2021	4 nouveaux projets innovateurs en habitation soutenus	↗
4.1	Améliorer la performance de l'organisation	2021	Amélioration de 25 % du score du diagnostic de performance organisationnelle par rapport à 2017	□
4.2	Consolider les réseaux de mandataires	2020	Ratification de contrats de performance axés sur les résultats avec les réseaux de mandataires	↘
5.1	Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration	2021	Indice de mobilisation du personnel dans la zone de progression en 2021*	↗
		2021	80 % du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail	☑

État d'avancement : ☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* Des précisions ont été apportées au libellé de cet indicateur.

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 – TABLEAU SYNOPTIQUE



MISSION	<i>Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.</i>	VISION	<i>D'ici 2021, être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités.</i>
ENJEUX	ENJEU 1 Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services.	ENJEU 2 Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités.	
ORIENTATIONS	ORIENTATION 1 Assurer le leadership en habitation.	ORIENTATION 2 Améliorer la qualité de vie des citoyens.	
OBJECTIFS	1.1 Renouveler l'offre de services. • 2021 – Trois nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens • 2021 – Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services d'au moins 8 sur 10	2.1 Accroître le soutien aux ménages. • 2021 – Augmentation de 25 % du nombre de nouveaux ménages aidés par rapport à 2017	
	1.2 Enrichir les connaissances en habitation au Québec. • 2021 – 100 % des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées • 2021 – Publication de 17 portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société	2.2 Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités. • 2021 – 100 % des programmes actifs révisés sur une base quinquennale	
	1.3 Établir des partenariats stratégiques en habitation. • 2019 – 2 tables de concertation permanentes avec des acteurs en habitation mises en place • 2021 – 3 partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux	2.3 Simplifier l'accès aux services pour les citoyens. • 2021 – Réduction du nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services à une seule	

Note : Des précisions ont été apportées aux libellés des indicateurs des objectifs 1.2, 2.1 et 2.2.



VALEURS

- *Qualité du service*
- *Cohérence*
- *Innovation*
- *Collaboration*

ENJEU 2 (suite)

Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités.

ENJEU 3

Une transformation axée sur la performance.

ORIENTATION 3

Assurer le développement et l'innovation en habitation.

ORIENTATION 4

Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue.

ORIENTATION 5

Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société.

3.1 Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier.

- **2021** – Amélioration de la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017 à une cote de « C » ou mieux
- **2021** – Bilan de santé des immeubles réalisé pour 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés

3.2 Stimuler l'innovation en habitation.

- **2021** – 4 nouveaux projets innovateurs en habitation soutenus

4.1 Améliorer la performance de l'organisation.

- **2021** – Amélioration de 25 % du score du diagnostic de performance organisationnelle par rapport à 2017

4.2 Consolider les réseaux de mandataires.

- **2020** – Ratification de contrats de performance axés sur les résultats avec les réseaux de mandataires

5.1 Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration.

- **2021** – Indice de mobilisation du personnel dans la zone de progression, soit entre 7,0 et 7,9*
- **2021** – 80 % du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail

Les choix stratégiques de la Société prennent en compte les principes d'occupation et de vitalité des territoires ainsi que de développement durable.

* Des modifications ont été apportées au libellé de cet indicateur.

PLAN STRATÉGIQUE – RÉSULTATS

Enjeu 1 : Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services

Orientation 1 – Assurer le leadership en habitation

L'accomplissement de la mission de la Société repose d'une part sur une offre de services aux citoyens connue et répondant aux besoins et, d'autre part, sur des partenariats stratégiques assurant une cohérence et une complémentarité des interventions en habitation.

Avec le renouvellement de son offre de services et l'accroissement de son rôle-conseil, la Société s'engage à mieux accompagner les citoyens en matière d'habitation. La Société vise également à mieux circonscrire leurs besoins sur l'ensemble du territoire québécois par un enrichissement des connaissances en habitation et une veille proactive des tendances sociodémographiques et économiques ainsi que des phénomènes émergents qui ont une influence sur le développement de l'habitation.

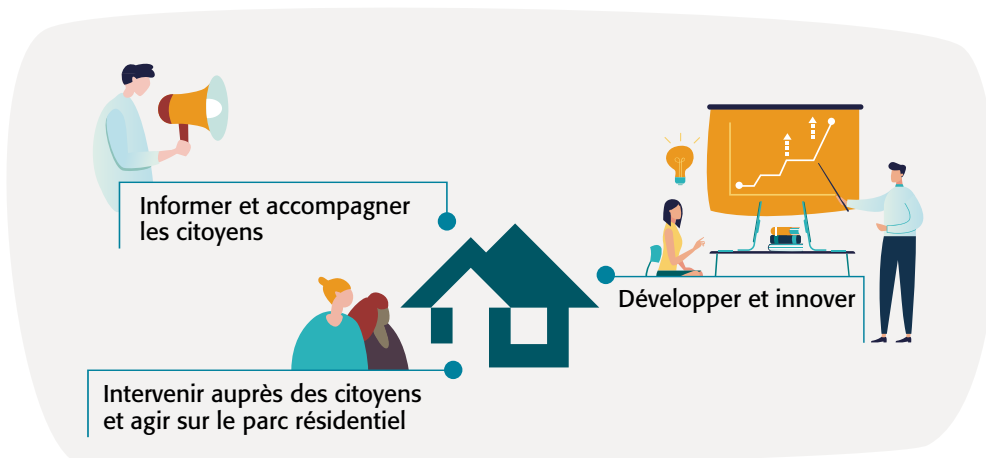
De plus, la Société entend assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs en habitation autour d'une approche de l'habitation intégrée et durable.

OBJECTIF 1.1 | RENOUVELER L'OFFRE DE SERVICES

L'offre de services de la Société couvre trois grands domaines d'activité : l'information et l'accompagnement, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ainsi que le développement et l'innovation.

Au cours de l'année 2018-2019, la Société s'est davantage consacrée au volet de l'information et de l'accompagnement de sa clientèle.

Utiliser les médias sociaux pour communiquer aux citoyens de l'information pratique sur l'habitation est une nouveauté. Auparavant, ces médias ne servaient qu'à relayer des annonces faites sur de nouveaux projets d'habitations sociales et communautaires. Cette année, la Société a, par exemple, diffusé sur ses comptes Facebook et Twitter des conseils sur la façon de protéger son habitation et ses biens en cas d'inondation et un rappel sur l'importance de déneiger sa toiture.



Un sondage a été réalisé en mars 2019 sur l'intérêt des citoyens pour les services reliés à l'habitation ainsi que sur leur connaissance de la Société et de ses services. Les principaux résultats indiquent qu'une majorité des répondants trouvent important de recevoir des informations sur des sujets tels que :

- l'entretien d'un domicile;
- les droits et obligations d'un locataire, d'un propriétaire ou d'un gestionnaire d'immeuble;
- la rénovation d'un domicile (ex. : travaux majeurs sur la structure, plomberie, chauffage, etc.);
- l'accession à la propriété.

La pertinence d'utiliser les médias sociaux pour informer le public de façon plus large sur l'habitation a été confirmée par les résultats du sondage, qui démontrent que cette façon de faire répond aux besoins d'information évoqués. La Société entend en tenir compte pour offrir de nouveaux services d'information et d'accompagnement au cours des prochaines années. Ces résultats lui permettront également de préciser et de diffuser son offre de services renouvelée.

SERVICES D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

En 2018-2019, la Société a atteint sa cible intermédiaire avec la mise en place d'un nouveau service d'information pour répondre aux besoins de sa clientèle.

Indicateur	Cibles	Résultats	État d'avancement
Nombre de nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens	3 en 2021	1	
<i>Cibles intermédiaires :</i>	<i>1 en 2019 1 en 2020 1 en 2021</i>	1	

 cible atteinte
  en progression
  à surveiller
  à venir

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE SUR L'OFFRE DE SERVICES

En 2020-2021, la Société prévoit mener un sondage auprès de sa clientèle afin de mesurer la satisfaction de celle-ci à l'égard de son offre de services.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services	Au moins 8 sur 10 en 2021		

 cible atteinte
  en progression
  à surveiller
  à venir

OBJECTIF 1.2 | ENRICHIR LES CONNAISSANCES EN HABITATION

En 2018-2019, la Société s'est dotée du Plan de développement et de diffusion des connaissances en habitation 2018-2021 (PDDC). Ce dernier a pour objectif de définir, encadrer, développer et enrichir les connaissances en habitation.

Les actions du PDDC se déclinent selon cinq grands axes. Trois axes définissent les moyens de collecter les données et l'information et d'y accéder, de développer les connaissances et de faire évoluer le savoir-faire en habitation :

- Axe 1 : Exercer une veille proactive en habitation
- Axe 2 : Stimuler la recherche socioéconomique en habitation
- Axe 3 : Favoriser l'innovation technique en habitation

Deux axes définissent les moyens d'analyser et de diffuser les connaissances acquises et développées afin de mettre celles-ci à profit :

- Axe 4 : Produire et publier de l'information pour un vaste lectorat
- Axe 5 : Réaliser des analyses contextuelles et prévisionnelles pour appuyer la prise de décision

Au total, 23 cibles, incluant les cibles intermédiaires, ont été fixées dans le cadre du PDDC.

Au 31 mars 2019, la Société était en voie d'atteindre la cible intermédiaire qu'elle s'était fixée pour 2019 avec 48 % des actions prévues au plan réalisées.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES EN HABITATION 2018-2021

Indicateur	Cibles	Résultats	État d'avancement
Proportion des actions du Plan de développement et de diffusion des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées	100 % en 2021	48 %	↗
<i>Cible intermédiaire :</i>	<i>50 % en 2019</i>	48 %	↗

☒ cible atteinte
 ☒ en progression
 ☐ à surveiller
 ☐ à venir

Afin de s'assurer d'une meilleure réponse aux besoins de sa clientèle, la Société a poursuivi le perfectionnement de son outil d'analyse des besoins en habitation. Cet outil, appuyé par le suivi d'indicateurs de l'offre et de la demande de logements, permet aux décideurs de vérifier si les projets soumis à la Société répondent aux besoins du milieu. Au cours de l'année, deux analyses ont été réalisées à la demande des directions opérationnelles.

La Société s'est aussi dotée d'un processus de veille lui permettant d'obtenir, de filtrer et de relayer efficacement l'information nécessaire au développement des connaissances.

Également, en mars 2019, la Société a confirmé sa participation financière à deux projets de recherche dans le cadre du programme Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)²⁷. Elle a de plus signifié au FRQSC son intention de conclure une entente pour la réalisation d'une enquête externe sur les besoins en soutien communautaire des personnes vivant en logement social.

27. Quatrième phase de l'action concertée « Pauvreté et exclusion sociale » et deuxième phase de l'action concertée « Le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé ».

PORTRAITS RÉGIONAUX SUR LES CONDITIONS D'HABITATION DES MÉNAGES ET LES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre de portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société publiés	17 en 2021		
☒ cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir			

En 2018-2019, la Société a développé son prototype de portrait régional sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société. Les portraits de 7 régions²⁸ ayant formulé des priorités en habitation dans le cadre du Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2018-2020 seront produits et diffusés en 2019-2020.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020²⁹ (Stratégie) « Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires ».

1	Contribuer à des projets améliorant les connaissances sur les besoins en habitation des personnes âgées.		
Indicateur	Cible	Résultat	
Nombre de projets auxquels la Société contribue	2 d'ici 2021	À venir	

En 2018-2019, la Société a conçu un devis de recherche sur les besoins en matière de soutien communautaire. De plus, elle s'est engagée, dans le cadre du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à faire une enquête sur les besoins en soutien communautaire des personnes vivant en logement social. Des personnes âgées feront partie de la clientèle visée par l'enquête.

En 2018-2019, la Société a travaillé de concert avec le FRQSC et ses partenaires sur une action concertée visant la réalisation de cette enquête. Un appel de propositions sera lancé en 2019 par le FRQSC.



OBJECTIF 1.3 | ÉTABLIR DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES EN HABITATION

Le domaine de l'habitation comporte de nombreux intervenants provenant tant du secteur public que des secteurs municipal, privé ou communautaire. Ils agissent auprès de clientèles diversifiées, que ce soit pour améliorer leurs conditions de logement, construire de nouvelles habitations, concourir à la qualité ou à la sécurité du parc résidentiel ou assurer le développement de l'habitation sur le territoire. Dans le cadre de son mandat visant à stimuler le développement et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées, la Société mise sur l'instauration de tables permanentes en habitation et sur la formation de partenariats stratégiques afin de maximiser l'effet de levier des interventions publiques en habitation.

28. Bas-Saint-Laurent, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie, Laval, Montérégie.

29. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/.

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS EN HABITATION

En 2018-2019, la Société a développé son approche visant à établir un canal formel et récurrent d'échanges avec chaque grande catégorie d'acteurs en habitation. Ainsi, les tables permanentes « Habitation Québec » offriront à ceux-ci un lieu de partage et de concertation. Les premières rencontres se tiendront en 2019.

Ces tables s'ajouteront au Comité interministériel permanent en logement social, une table de concertation composée de neuf ministères et organismes gouvernementaux mise en place en 2017-2018.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre de tables de concertation permanentes en habitation mises en place avec les acteurs en habitation	2 en 2019	1	
☒ cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir			

PARTENARIATS STRATÉGIQUES AVEC DES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX

Le domaine de l'habitation concerne plusieurs acteurs gouvernementaux et la Société poursuit ses travaux pour établir avec certains d'entre eux des partenariats stratégiques qui consolideront les services offerts aux citoyens.

D'ailleurs, le partenariat conclu entre la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, l'Office municipal d'habitation Kativik, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, avec la signature de l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik 2017-2018 à 2021-2022³⁰, pourrait permettre la construction de près de 350 nouveaux logements dans la région Kativik.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre de partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux	3 en 2021	1	
☒ cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir			

30. Le projet d'entente a été approuvé par le gouvernement du Québec le 20 février 2018 et l'entente a été signée par l'ensemble des parties le 24 mai 2018.

Enjeu 2 : Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités

Orientation 2 – Améliorer la qualité de vie des citoyens

L'habitation est un besoin fondamental et joue un rôle d'importance dans la qualité de vie de chaque citoyen. La Société intervient en acteur de premier plan pour accroître le soutien aux ménages québécois en matière d'habitation, notamment auprès des ménages vulnérables ou vivant des situations particulières.

Par l'entremise de ses différents programmes, ses interventions s'appuient sur la prise en considération des besoins évolutifs et variés des citoyens. À cet égard, les piliers de l'approche client de la Société reposent sur l'accessibilité et la qualité des services offerts ainsi que sur l'adéquation de ses programmes et activités aux besoins et attentes des citoyens.

OBJECTIF 2.1 | ACCROÎTRE LE SOUTIEN AUX MÉNAGES

Parmi les ménages aidés depuis le 1^{er} avril 2017, 28,3 % constituaient de nouveaux ménages, ce qui représente 65 349 ménages. La Société a donc dépassé la cible qu'elle s'était fixée pour 2021, soit d'avoir une proportion de 25 % de plus de nouveaux ménages aidés par rapport à 2017.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Proportion de nouveaux ménages aidés par rapport à 2017*	25 % de plus en 2021	28,3 %	☑

☑ cible atteinte ➡ en progression 🔴 à surveiller 🟡 à venir

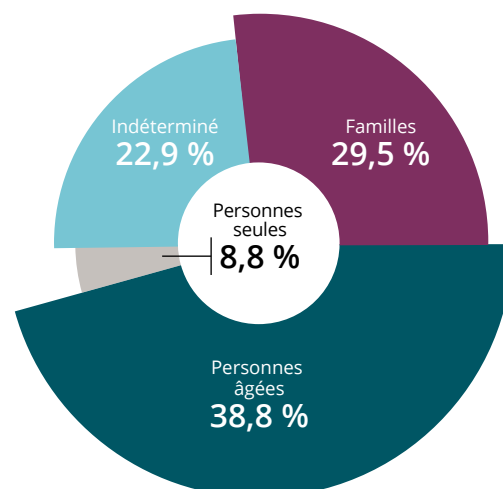
* Valeur de départ : 231 124 ménages aidés au 31 mars 2017.

PROFIL DES NOUVEAUX MÉNAGES AIDÉS³¹

Depuis le 1^{er} avril 2017, 65 349 nouveaux ménages ont bénéficié des programmes de la Société, dont 38,8 % sont des ménages de personnes âgées, 29,5 % des familles et 8,8 % des personnes seules.

L'information sur le type de ménages n'est pas disponible pour 22,9 % des nouveaux ménages aidés.

Types des nouveaux ménages aidés depuis le 1^{er} avril 2017

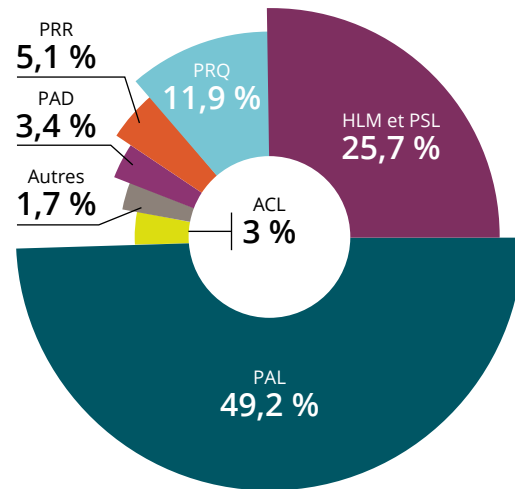


31. Données au 31 mars 2019.

Parmi les nouveaux ménages aidés depuis le 1^{er} avril 2017, 49,2 % ont bénéficié du programme Allocation-logement (PAL) et 25,7 % ont accédé à un logement à loyer modique (Programme de logement sans but lucratif (HLM) et programme Supplément au loyer (PSL)).

Également, 25,1 % des nouveaux ménages aidés ont reçu des services liés aux différents programmes de construction, de rénovation et d'adaptation de domicile de la Société, notamment : ACL, RénoRégion (PRR), Rénovation Québec (PRQ) et Programme d'adaptation de domicile (PAD), et aux interventions de la Ville de Montréal pour la revitalisation des quartiers. À noter qu'un nouveau ménage peut avoir été compilé plus d'une fois s'il a bénéficié de plus d'une forme d'aide.

Répartition des nouveaux ménages aidés depuis le 1^{er} avril 2017 selon les programmes



La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ».

2

Susciter la participation des locataires de logements sociaux à des projets d'actions concertées visant à réduire les inégalités.

Indicateur	Cible	Résultat*
Nombre de projets d'actions concertées soutenus annuellement	5	10

* À partir de l'année 2018-2019, seuls les projets du PAGIEPS sont pris en considération dans le calcul de cet indicateur.

Par cet objectif, la Société souhaite, avec la collaboration de son réseau de mandataires, encourager et renforcer la participation des locataires de logements sociaux à leur milieu de vie.

À cet effet, elle s'est engagée, dans le cadre de la mesure 12 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), à soutenir d'ici 2021 des projets d'actions concertées issus des organismes œuvrant dans le milieu de l'habitation sociale et visant à réduire les inégalités. Cette mesure du PAGIEPS prévoit un investissement de 2,3 M\$ sur 5 ans, de 2018 à 2023, pour la réalisation de projets qui favoriseront notamment l'alphabétisation, le développement des compétences, l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration des personnes immigrantes, la sécurité alimentaire et la culture.

En 2018-2019, dans le cadre de son premier appel de projets pour la mise en œuvre de son engagement, la Société a soutenu 10 projets. Une subvention maximale de 15 000 \$ (45 000 \$ maximum pour 3 ans) a été allouée aux organismes responsables des projets sélectionnés.

Par ailleurs, la Société a également soutenu, par l'entremise de l'Initiative de développement, d'entraide et de mobilisation (ID²EM), des projets visant à réduire les inégalités.

Cet objectif de développement durable contribue au Chantier gouvernemental en culture, l'Agenda 21 de la culture du Québec³², qui soutient une vision de la culture comme étant vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale, et porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement.



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

32. Voir la section 2, « Les résultats », La contribution de la Société aux différentes stratégies gouvernementales – Agenda 21 de la culture du Québec.

OBJECTIF 2.2 | AJUSTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS ÉVOLUTIFS ET VARIÉS DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

Au 31 mars 2019, sur les 14 programmes actifs au 1^{er} avril 2017, sept étaient révisés. La Société doit s'assurer que ses programmes et interventions demeurent adaptés, pertinents, efficaces et efficients en fonction de la diversité des besoins régionaux, des milieux et de l'évolution démographique. Pour ce faire, elle vise la révision en continu de l'ensemble de ses programmes sur un cycle de cinq ans ainsi que l'introduction de nouveaux programmes ou interventions.

Depuis le 1^{er} avril 2017, trois nouveaux programmes ont été mis en œuvre, soit le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal, le programme Petits établissements accessibles et le Programme d'intervention résidentielle – mérule.

En 2019-2020, la Société poursuivra ses travaux selon la planification quinquennale de révision de ses programmes.

RÉVISION DES PROGRAMMES

Indicateur	Cibles	Résultats	État d'avancement
Proportion des programmes actifs révisés* sur une base quinquennale**	100 % en 2021	50 %	↗
<i>Cible intermédiaire :</i>	<i>50 % en 2019</i>	50 %	☑

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* Un programme est considéré comme révisé lorsque l'analyse effectuée lors de la révision est approuvée par les autorités de la Société.

** Valeur de départ : 14 programmes au 1^{er} avril 2017.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ».

3

Intégrer des principes de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité lors de la création, de la révision et de l'évaluation des programmes.

Indicateur	Cible	Résultat
Pourcentage des programmes créés, révisés et évalués qui ont intégré au moins un principe de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité	100 % d'ici 2021	À venir

En 2018-2019, la Société a amorcé sa démarche d'intégration des principes en développement durable par la conception d'un outil de prise en compte de ces principes lors de la création, de la révision et de l'évaluation de ses programmes. La Société a également contribué par son expertise aux travaux du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) visant le développement d'une formation à l'intention des gestionnaires sur la prise en compte des principes de développement durable.

Par souci de cohérence, la Société poursuivra sa participation en 2019-2020 au projet-pilote du MELCC sur l'utilisation d'un outil d'aide à la prise de décisions intégrant les principes de développement durable.



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

OBJECTIF 2.3 | SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES CITOYENS

Dans la foulée du renouvellement de l'offre de services de la Société, l'accessibilité aux services pour les citoyens sera revue et simplifiée dans une approche « parcours client ». La Société, avec la collaboration de son réseau de mandataires, révisera sa prestation de services dans un objectif d'efficacité et d'efficience.

En 2018-2019, un comité de travail avec plusieurs partenaires a poursuivi le travail de définition des enjeux liés à la mise sur pied d'un guichet unique qui faciliterait les démarches des citoyens à la recherche d'un logement social et abordable sur tout le territoire. Au cours de l'été 2018, la Société a effectué des rencontres bilatérales avec l'ensemble des membres du comité et des représentants des projets de Laval, Lévis et Québec.

En 2020-2021, la Société analysera les bilans de la mise en place des projets et les travaux du comité se poursuivront.

La Société effectuera une analyse du nombre de démarches que le citoyen doit effectuer pour obtenir de l'information sur ses services. Ce portrait de la situation servira de base aux travaux de simplification qui suivront.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services	1 en 2021		
☒ cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir			

Orientation 3 – Assurer le développement et l'innovation en habitation

La Société intervient en acteur de premier plan pour assurer la qualité et la pérennité du parc de logements subventionnés publics, privés et communautaires afin de répondre aux besoins évolutifs des citoyens en termes de disponibilité et d'abordabilité.

Le développement de l'habitation et d'une variété de formules d'occupation contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des communautés. En stimulant l'innovation, la Société encourage l'adoption des meilleures pratiques par l'industrie de l'habitation, les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles résidentiels, en plus de favoriser l'essor économique de ce secteur d'activité d'importance au Québec.

OBJECTIF 3.1 | METTRE EN PLACE LES CONDITIONS ASSURANT LA QUALITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU PARC IMMOBILIER

La Société assure la qualité et la pérennité du parc immobilier par la connaissance de ses immeubles, qui lui permet d'effectuer les bons investissements, à l'endroit et au moment appropriés. Depuis quelques années, la Société effectue des inspections pour dresser un bilan de santé des immeubles (BSI) dans le parc d'habitations à loyer modique (HLM), et elle entend répandre cette pratique au parc de logements locatifs subventionnés privés.

BILAN DE SANTÉ DES IMMEUBLES

Le BSI permet de consigner des informations sur les immeubles et leur état. Des indicateurs de gestion sont développés à partir des données du BSI, tels l'indice de vétusté physique et l'indice d'état des immeubles. Ce dernier a été développé en collaboration notamment avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Tous les ministères et organismes qui gèrent des infrastructures publiques utilisent cet indicateur pour classer une infrastructure selon son état, de « A » (très bon) à « E » (très mauvais).

PARC D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE

Le BSI de chacun des immeubles du parc de HLM est réalisé selon un cycle de 5 ans. Pour le cycle actuel, 6 822 immeubles ont été inspectés sur un total de 7 528 (91 %). En 2016-2017, l'indice d'état calculé révélait que 1 426 (21 %) de ces immeubles inspectés étaient classés « D » ou « E ». Au 31 mars 2019, 455 d'entre eux, soit 32 %, étaient désormais classés « C » ou mieux.

En 2018-2019, la Société s'est donné comme objectif de mettre en place des mesures pour faire connaître aux gestionnaires du parc de HLM les immeubles les plus vétustes, dont les 1 426 ciblés en 2017. À cet effet, un nouvel indicateur a été intégré à la version de l'application informatique de gestion des BSI déployée le 6 mars 2019.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Nombre d'immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017*	100 % de ces immeubles avec une cote de « C » ou mieux en 2021	32 %	

☒ cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir

* Valeur de départ : 1 426 immeubles (données colligées en décembre 2017).

PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SUBVENTIONNÉS PRIVÉS

Le parc de logements locatifs subventionnés privés comprend les logements livrés dans le cadre des programmes ACL, Logement abordable Québec (LAQ), Achat-Rénovation ainsi que tous les HLM privés.

Les organismes qui gèrent les immeubles du programme HLM privés sont dans l'obligation de faire des inspections et de transmettre les résultats à la Société. Parmi tous les autres organismes qui gèrent des immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés, seules les coopératives sont tenues de réaliser l'inspection de leurs immeubles, sans toutefois devoir transmettre les résultats à la Société. La Société demande que soient réalisées, de façon ponctuelle, des inspections pour certains immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés, notamment lorsqu'une aide financière additionnelle est requise pour financer des travaux majeurs de construction.

Le parc de logements locatifs privés comptait 1 854 immeubles représentant 36 683 logements en décembre 2017. De ce nombre, 67 immeubles ont été inspectés, soit 4 %. La Société se fixe comme objectif qu'en 2021, 25 % des 1 854 immeubles du parc, soit 464 immeubles, auront été inspectés.

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Proportion des immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés ayant un bilan de santé des immeubles*	25 % des immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés inspectés en 2021**	4 %	↗

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* L'indicateur prend en considération les immeubles des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec gérés par des coops, des OSBL et des offices d'habitation.

** Valeur de départ : 1 854 immeubles (36 683 logements) (les données colligées en décembre 2017 ont été réajustées au cours de l'année). La valeur de départ ne prend pas en considération le parc de logements HLM privés ni les 1 134 logements du programme Achat-Rénovation, dont le nombre d'immeubles n'est pas répertorié dans les bases de données.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires ».

4	Assurer un suivi de la qualité de l'entretien préventif des immeubles du parc de HLM auprès d'organismes gestionnaires.	
Indicateur	Cible	Résultat
Nombre d'organismes gestionnaires ayant fait l'objet d'un suivi annuel	25	22

L'entretien préventif permet une vérification systématique et ordonnée de tous les composants d'un immeuble qui vise à enrayer la détérioration prématurée des équipements et à accroître leur durée de vie. Également, il assure le confort et la sécurité des résidents, donc leur qualité de vie. Cet exercice s'inscrit dans une gestion proactive, assure un meilleur contrôle des dépenses d'exploitation et une saine gestion des fonds publics.

En 2018-2019, la Société a poursuivi ses activités annuelles de contrôle qualité de l'entretien préventif auprès de 22 organismes. Du soutien et de la formation ont été offerts aux gestionnaires, au besoin. L'objectif principal du contrôle qualité est, dans un premier temps, de savoir si les organismes ont implanté un système d'entretien préventif puis, dans un second temps, d'en évaluer la qualité et la traçabilité.



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires ».

5

Mesurer la présence du radon dans les logements situés au plus bas niveau des immeubles du parc de HLM.

Indicateur	Cible	Résultat
Nombre de logements du parc de HLM ayant fait l'objet d'une prise de mesure pour le dépistage du radon	100 % d'ici 2019	45 %

Au 31 décembre 2018, les résultats du dépistage du radon avaient été enregistrés pour 12 312 des 27 500 logements ciblés (45 %). De ce nombre, 4 % dépassaient la limite recommandée de 200 Bq/m³. Ce résultat est inférieur à ce qui avait été estimé au départ. Des mesures d'atténuation sont mises en œuvre dans ces logements selon les normes en vigueur.

En 2019-2020, la Société prévoit réaliser un état de situation sur la détection du radon. Les données seront analysées et les résultats seront transmis à l'Institut national de santé publique du Québec en vue de la production d'une cartographie du radon au Québec.



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

OBJECTIF 3.2 | STIMULER L'INNOVATION EN HABITATION

En 2018-2019, la Société a réitéré sa volonté d'agir en acteur de premier plan pour favoriser le développement et l'innovation en habitation au Québec. En effet, grâce à son vaste parc de HLM et au nombre important de logements abordables dont elle appuie financièrement la réalisation, la Société entend poursuivre la promotion de l'utilisation de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux et de diffuser les meilleures pratiques de construction.

En 2018-2019, la Société a poursuivi l'analyse des projets correspondant aux quatre types de projets qui avaient été ciblés en 2017-2018 :

- projet d'intégration d'énergies renouvelables pour l'habitation au Nunavik;
- projet favorisant l'adoption par l'industrie de pratiques innovantes telles que la conception intégrée, le BIM et la préfabrication;
- projet de démonstration de solutions innovantes dans la construction de logements abordables;
- développement d'un outil de suivi des marchés internationaux pour soutenir les exportations québécoises en habitation.

PROJETS INNOVATEURS EN HABITATION

Indicateur	Cibles	Résultats	État d'avancement
Nombre de nouveaux projets innovateurs soutenus	4 en 2021		↗
<i>Cible intermédiaire : Choix des types de projets</i>	2018	4	☑

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

La Société jouera également son rôle de référence en habitation par la diffusion des meilleures pratiques et par un retour d'expérience sur les projets innovants au cours des prochaines années.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES ».

6

Réduire l'émission des gaz à effet de serre (GES) du parc de logements sociaux et abordables en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout par une source d'énergie renouvelable ainsi qu'en installant des systèmes de chauffage qui utilisent principalement une source d'énergie renouvelable lors de la construction de nouveaux logements.

Indicateurs	Cibles	Résultats
Pourcentage des systèmes au mazout remplacés dans le parc de HLM	100 % en 2020	29 %
Pourcentage des nouvelles habitations avec un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	95 % dès 2018	À venir

La Société entend réduire les émissions de GES du parc de logements sociaux et abordables en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout par des systèmes utilisant des énergies renouvelables. À cet égard, les organismes gérant des logements sociaux (HLM) comportant des systèmes de chauffage au mazout ont été avisés en 2017-2018 qu'ils devaient les remplacer d'ici 2020.

Au 31 mars 2019, 29 % de ces systèmes ont été remplacés, soit 29 sur un inventaire évalué à 99 systèmes de chauffage fonctionnant toujours au mazout au 1^{er} avril 2017³³.

Par ailleurs, le pourcentage des nouvelles habitations ACL utilisant une source d'énergie renouvelable comme système de chauffage n'est pas disponible puisque la méthodologie de cueillette des données est à développer. Par contre, tous les HLM qui ont été reconstruits au cours de cette période ont un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable.



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Améliorer l'efficacité énergétique ».

7

Exercer un suivi de la consommation énergétique du parc de HLM.

Indicateur	Cible	Résultat
Pourcentage des bâtiments du parc de HLM ayant fait l'objet d'un suivi	100 % en 2020	À venir

La Société a développé au cours des dernières années un système informatique pour suivre la consommation énergétique des bâtiments de son parc de logements sociaux.

En 2018-2019, la Société a amorcé le déploiement du système, qui devrait s'échelonner sur plusieurs mois.



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

33. Afin de refléter l'exactitude de la situation, l'inventaire est actualisé chaque année selon les informations obtenues.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables ».

8

Soutenir des projets novateurs et informer les intervenants en habitation dans l'élaboration de pratiques de construction durable.

Indicateurs	Cibles	Résultats
Pourcentage de projets novateurs soutenus dans le cadre du PADIQH	15 % d'ici 2021	11 %
Nombre de capsules d'information publiées annuellement	5 à partir de 2018-2019	7

Afin de jouer un rôle de premier plan en matière d'habitation, la Société veut soutenir le développement de projets novateurs dans le cadre du PADIQH et diffuser les meilleures pratiques.

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2019, la Société a appuyé financièrement 56 projets dans le cadre du PADIQH, dont 6 projets novateurs – soit 11 % des projets soutenus –, qui se sont vu octroyer par le comité de sélection une note élevée quant à la qualité et au caractère novateur ou structurant du projet. Tous les projets novateurs sélectionnés visent à développer et/ou à promouvoir les pratiques de construction durable.

En 2018-2019, sept capsules d'information sur divers sujets en habitation ont été publiées, notamment sur la qualité de l'air dans les logements, l'écoconstruction et la mérule.



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

Enjeu 3 : Une transformation axée sur la performance

Orientation 4 – Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue

Pour mener à bien sa mission, la Société a le souci d'accroître en continu sa performance et son efficacité afin d'offrir des services de qualité. En tant qu'organisme public, elle a une responsabilité sociale envers l'ensemble des citoyens. L'optimisation et la révision de ses façons de faire, dans tous ses secteurs d'activité, au sein de l'organisation et chez ses mandataires, constituent la pierre angulaire d'une saine gestion des fonds publics qui lui sont attribués.

À cet égard, une approche d'amélioration continue, mobilisatrice et axée sur la performance, guidera l'ensemble des activités de la Société et les transformations qu'elle désire apporter, en misant sur la participation directe des membres de son personnel, principaux artisans du changement. Également, elle entend associer dans la démarche son réseau de mandataires, acteurs essentiels dans la prestation des services aux citoyens.

OBJECTIF 4.1 | AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

En 2018-2019, la Société a poursuivi la mise en œuvre des améliorations identifiées lors du diagnostic de la performance organisationnelle fait en 2017. En janvier 2019, l'état de situation présenté au conseil d'administration démontrait que la majorité des améliorations était en cours de réalisation.

MESURE DE LA PERFORMANCE

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Score du diagnostic de performance organisationnelle de 2017*	Amélioration de 25 % en 2021		□

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* Valeur de départ : 409 points.

OBJECTIF 4.2 | CONSOLIDER LES RÉSEAUX DE MANDATAIRES

En 2018-2019, la Société a poursuivi la restructuration du réseau des offices d'habitation. Au cours de la dernière année, 196 d'entre eux se sont regroupés sur une base volontaire pour en former 36 nouveaux. Ainsi, la démarche de restructuration entreprise à l'automne 2016 porte le nombre d'offices d'habitation à 270 au 31 mars 2019. Les travaux se poursuivront pour de nouveaux regroupements en 2019-2020.

Parallèlement à cette démarche, la Société a amorcé la réflexion sur les conditions et les assises permettant d'établir des contrats de performance avec ses réseaux de mandataires. Elle a revu son approche visant à favoriser l'implantation d'un mode de gestion axé sur les résultats au sein de ces réseaux. Des travaux préalables à la conclusion de contrats de performance se sont avérés essentiels. Ainsi, en 2019-2020, la Société prévoit de procéder à un diagnostic sur les problèmes d'application des ententes et conventions conclues avec les mandataires et les tiers.

CONTRATS DE PERFORMANCE AXÉS SUR LES RÉSULTATS

Indicateur	Cible	Résultat	État d'avancement
Contrats de performance axés sur les résultats avec les réseaux de mandataires*	Ratifiés en 2020		➡

☑ cible atteinte ➡ en progression ➡ à surveiller □ à venir

* Valeur de départ : aucun contrat.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ».

9	Diffuser au personnel des capsules de sensibilisation sur des actions écoresponsables.		
Indicateur	Cible	Résultat	
Nombre de capsules de sensibilisation transmises au personnel annuellement	2 à partir de 2018-2019*	2	

En 2018-2019, la Société a amorcé sa campagne de sensibilisation sur des actions écoresponsable par la diffusion de deux capsules d'information auprès du personnel de la Société. L'une soulignait le Jour de l'environnement dans l'administration publique et les invitait à opter pour la mobilité durable dans leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail et l'autre portait sur la campagne *J'embarque!* de l'organisme Accès transports viables les invitait à prendre part aux différentes activités organisées.



PLAN D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021

* Une précision a été apportée au libellé de la cible avec l'ajout de la mention « à partir de 2018-2019 », par souci de cohérence avec l'objectif 8 de développement durable.

Orientation 5 – Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société

La Société considère que la mobilisation de son personnel est essentielle à l'atteinte des objectifs organisationnels. Portée par ses valeurs, la Société mise sur le développement des compétences et la valorisation de l'expertise de l'ensemble de ses employés pour instaurer une culture organisationnelle axée sur l'innovation et la performance.

OBJECTIF 5.1 | MOBILISER LE PERSONNEL DANS LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION

MOBILISATION DU PERSONNEL

En 2017-2018, la Société a adopté un outil de sondage lui permettant de mesurer la mobilisation de son personnel et de se comparer avec d'autres organisations gouvernementales. Ainsi, lors d'un sondage mené à l'automne 2018, la Société a obtenu un indice de mobilisation du personnel de 6,8 sur 10. Selon la grille d'interprétation des résultats, ce résultat se situe dans la zone de préoccupation; la moyenne des autres organisations (7,1 sur 10) se situe dans la zone de progression.

Afin de s'harmoniser à cette grille d'interprétation des résultats, la Société a décidé de revoir la cible qu'elle s'était fixée. La nouvelle cible établie vise la zone de progression, soit un score compris entre 7,0 et 7,9, d'ici 2021.

Par ailleurs, les principaux résultats du sondage indiquent que la Société peut s'appuyer sur un personnel engagé dans la réalisation de sa mission. Toutefois, ils démontrent également que des améliorations devront être apportées à l'organisation du travail pour mieux répondre aux attentes du personnel. À cet effet, la Société a entamé la mise en place d'un plan d'action organisationnel et de plans d'action sectoriels afin d'améliorer la mobilisation de son personnel.

Également, à la lumière des résultats obtenus dans le sondage, la Société a revu son approche et modifié sa cible intermédiaire reliée au Plan de développement des compétences. Elle a choisi d'élaborer une stratégie de développement des compétences, qui alignera ses actions sur les priorités organisationnelles et les enjeux en matière de ressources humaines.

Au 31 mars 2019, la stratégie était en processus d'approbation et, en 2019-2020, la Société entreprendra la phase 1 du Plan de mise en œuvre qui s'échelonnera de 2019 à 2021. Les cibles intermédiaires ont été revues et remplacées par l'adoption de la Stratégie de développement des compétences en 2018-2019 et la réalisation de 100 % des actions de la phase 1 du Plan de mise en œuvre d'ici 2021.

Indicateurs	Cibles*	Résultats	État d'avancement
Indice de mobilisation du personnel	Dans la zone de progression, soit entre 7,0 et 7,9, en 2021	6,8 sur 10	↗
<i>Cibles intermédiaires :</i>			
<i>Stratégie de développement des compétences</i>	<i>Élaborée en 2019</i>	Réalisée	☑
<i>Actions du Plan de mise en œuvre de la Stratégie, phase 1 (2019-2021)</i>	<i>100 % réalisées en 2021</i>		□

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* La cible de l'indice de mobilisation a été ajustée de « au moins 8 sur 10 » à « dans la zone de progression, soit entre 7,0 et 7,9 ». Les cibles intermédiaires ont été modifiées avec le remplacement de « Actions du Plan de développement des compétences 2018-2021 » par « Stratégie de développement des compétences » et « Actions du Plan de mise en œuvre de la Stratégie »³⁴.

EXPERTISE DU PERSONNEL

En 2018-2019, la Société a dépassé la cible qu'elle s'était fixée d'avoir au moins 80 % de son personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail, avec un taux de 95 %. Les efforts de la Société en matière de développement des compétences du personnel demeurent toutefois essentiels, puisque 23 % du personnel ayant répondu au sondage considèrent avoir davantage besoin de formation et de perfectionnement pour faire un travail de meilleure qualité.

Indicateur	Cible	Résultat*	État d'avancement
Pourcentage du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail	Au moins 80 % en 2021	95 %	☑

☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir

* Le sondage excluait le personnel en poste depuis moins de 3 mois.

34. Le conseil d'administration a approuvé les changements de cibles lors de sa réunion du 18 juillet 2019 avec une entrée en vigueur rétroactive au 31 mars 2019.

LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CITOYENS

Toujours soucieuse de répondre adéquatement aux besoins et attentes de la clientèle, la Société place la qualité des services qu'elle offre aux citoyens au cœur de ses priorités.

Déclaration de services aux citoyens³⁵

Les engagements généraux

- Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention nécessaire.
- Vous transmettre de l'information juste et précise.
- Vous fournir de l'information dans un langage clair et facile à comprendre.
- Vous faciliter l'accès à tous nos services en rendant accessible l'information pertinente dans notre site Web.
- Vous informer du délai de traitement de votre demande lorsque nous ne pouvons répondre immédiatement à celle-ci.

Les engagements spécifiques – Tableau abrégé des résultats

Engagements		Niveau de respect des engagements	Indicateurs	Résultats 2018-2019
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle				
Par téléphone :	Vous répondre dans un délai de deux minutes ou moins à partir du moment où vous choisissez de parler à un préposé.	●	Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	92 %
Par écrit (courriel ou télécopie) :	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai d'un jour ouvrable.	●	Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	79 %
Lorsque nous ne sommes pas en mesure de répondre immédiatement à votre demande				
Par téléphone :	Vous rappeler dans un délai de trois jours ouvrables suivant votre appel.	●	Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99 %
Par écrit (courriel ou télécopie) :	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai de trois jours ouvrables.	●	Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	88 %
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle par courrier postal				
Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre lettre dans un délai de dix jours ouvrables à partir de sa réception au Centre des relations avec la clientèle.		●	Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	88 %

- Niveau de respect de l'engagement optimal (de 95 % à 100 %)
- Niveau de respect de l'engagement acceptable (de 85 % à 94 %)
- Niveau de respect de l'engagement insatisfaisant (inférieur à 85 %)

35. La mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens de la Société d'habitation du Québec a été adoptée le 18 octobre 2013. Elle est disponible sur son site Web au www.habitation.gouv.qc.ca/declaration.html.

Déclaration de services aux citoyens – résultats

Les engagements généraux

Afin de s'assurer que la population reçoit un service de qualité, la Société mesure le respect des engagements généraux énoncés dans sa déclaration de services aux citoyens ainsi que le niveau de satisfaction et les attentes de ces derniers à l'aide de sondages.

Les engagements spécifiques

En 2018-2019, la Société a respecté dans des proportions relativement élevées les engagements spécifiques qu'elle a pris envers la population en ce qui a trait aux délais de traitement des demandes.

La Société vise le respect de chacun de ses engagements quantitatifs. Elle considère que sa performance est optimale, c'est-à-dire que ses ressources sont allouées de façon efficiente en fonction de la demande de la clientèle, lorsqu'elle affiche un taux de respect de ses engagements de 95 % et plus.

La différence entre les résultats de cette année et ceux des années précédentes s'explique par des problèmes associés à la planification de la main-d'œuvre³⁶.

Centre des relations avec la clientèle	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018*	Résultats 2016-2017*
Service téléphonique			
Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	92 %	99 %	96 %
Délai de réponse moyen (en secondes)	94	23	42
Correspondance			
Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	79 %	96 %	97 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,3	1,1	1,1
Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	88 %	100 %	100 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	2,5	1,4	1,1
Services spécialisés (2^e ligne)			
Rappels téléphoniques			
Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99 %	100 %	100 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,0	1,1	1,1
Correspondance			
Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	88 %	96 %	100 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	2,4	1,5	1,2

* Certaines données des années antérieures ont été ajustées.

36. Voir la section 3, « Les ressources », Ressources humaines – La planification de la main-d'œuvre.

Le Centre des relations avec la clientèle

En 2018-2019, le Centre des relations avec la clientèle a traité 23 784 demandes provenant à la fois des citoyens, des mandataires et des partenaires, soit un nombre similaire à l'année précédente.

Type de demandes	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017
Total des demandes traitées	23 784	24 299	24 942
Demandes par téléphone	22 475	23 090	23 549
Demandes écrites (courriel, télécopie, poste)	1 232	1 131	1 315
Demandes faites en personne	77	78	78

Les plaintes

Engagement	Niveau de respect des engagements	Indicateur	Résultat 2018-2019
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle			
La Société s'engage à assurer le traitement de votre plainte, lorsqu'elle est jugée recevable, dans un délai de 20 jours ouvrables. Si toutefois le traitement de votre dossier exige un délai supplémentaire, la Société vous informera rapidement de la durée de ce délai.		Proportion des plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables	77 %
● Niveau de respect de l'engagement optimal (de 95 % à 100 %) ● Niveau de respect de l'engagement acceptable (de 85 % à 94 %) ● Niveau de respect de l'engagement insatisfaisant (inférieur à 85 %)			

Au cours de l'année 2018-2019, la Société a reçu 34 plaintes comparativement à 39 en 2017-2018. Parmi celles-ci, 8 se sont avérées fondées après analyse, soit 23,5 %. Le délai de traitement moyen des plaintes est de 17 jours, comparativement à 10,8 jours en 2017-2018. La différence entre les résultats de cette année et ceux de l'année précédente s'explique par des problèmes associés notamment aux mouvements de personnel³⁷.

Engagement	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Traitement des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables (%)	77	92	85

Indicateurs	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de plaintes reçues	34	39	39
Nombre de plaintes traitées	34	39	39
Nombre de plaintes fondées relevant de la Politique en matière de traitement des plaintes	8	12	7
Nombre de plaintes fondées relevant de la Déclaration de services aux citoyens	0	0	0

37. Voir la section 3, « Les ressources », Ressources humaines – La planification de la main-d'œuvre.

Toutes les plaintes fondées touchaient la gestion du HLM et du PSL. Elles concernaient l'application par les mandataires des lois, règlements ou directives de la Société.

En tenant compte de toutes les plaintes, objections et requêtes reçues (115 au total), les éléments ayant suscité le plus d'insatisfaction sont le programme HLM, le PAL, le PAD et le PSL.

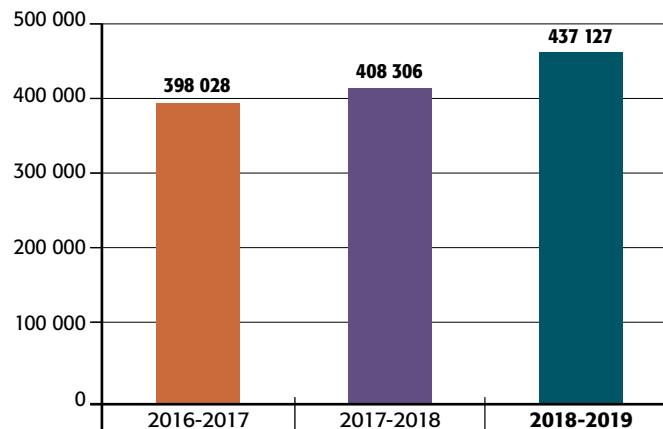
En 2018-2019, un nouvel outil de traitement des demandes et des insatisfactions a été développé et implanté au sein de l'organisation. Cet outil vise à optimiser le traitement des demandes des citoyens et de leurs insatisfactions.

Les services Internet

Par l'entremise de son site Web, la Société diffuse de l'information à l'intention des citoyens et citoyennes, des mandataires et de ses partenaires. En 2018-2019, 437 127 visites du site Web ont été relevées.

Le magazine Web de la Société, *Espace Habitat*, qui est destiné à son réseau de partenaires, à sa clientèle et à tous les internautes intéressés par le domaine de l'habitation, a reçu 10 407 visites.

Nombre de visites du site Web



LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES

La contribution de la Société aux stratégies gouvernementales témoigne de l'importance du secteur de l'habitation pour l'essor de la société québécoise, mais aussi de la portée de la mission et des mandats de l'organisation pour l'amélioration des conditions et du milieu de vie des citoyens. En 2018-2019, la Société a participé à 20 stratégies et plans d'action gouvernementaux avec ses 87 engagements; de ce nombre, 65 sont sous sa responsabilité directe, la responsabilité des autres étant partagée avec d'autres ministères ou organismes publics.

Plus précisément, la Société collabore avec l'ensemble des ministères et organismes publics et contribue à la cohésion gouvernementale pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux contenus dans six stratégies et plans d'action qui touchent la société québécoise. Par l'intermédiaire de ses programmes, la Société participe activement à douze autres stratégies et plans d'action gouvernementaux dont les objectifs convergent vers les siens. De plus, afin d'aider les ministères à remplir leurs engagements, elle participe à deux démarches gouvernementales qui constituent un complément à sa mission et à ses mandats.

Le tableau suivant présente les stratégies et plans d'action gouvernementaux auxquels contribue la Société et les engagements relevant de sa responsabilité au 31 mars 2019.

Période	Stratégies et plans d'action*	Nombre d'engagements**	Nombre d'engagements sous la responsabilité de la Société
Cohésion gouvernementale			
2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques <i>Le Québec en action vert 2020</i>	3	3
2017-2021	Plan d'action en développement durable 2017-2021 de la Société d'habitation du Québec : • Agenda 21 de la culture du Québec	9	9
2015-2019	Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	8	6
2018-2021	Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 de la Société d'habitation du Québec	12	12
2018-2020	Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 de la Société d'habitation du Québec	4	4
Convergence			
2017-2023	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023	4	3
2015-2020	Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020	5	5
2015-2020	Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 <i>Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance</i>	10	6
2018-2023	Plan d'action 2018-2023 <i>Un Québec pour tous les âges</i>	8	4
2017-2021	Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé	3	2
2017-2022	Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 <i>Des actions structurantes pour les personnes et leur famille</i>	5	1
2015-2025	Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025	1	1
2017-2022	Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022	4	3
2016-2021	Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>	1	0
2018-2023	Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023	2	1
2018-2023	Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023	1	0
2018-2023	Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 <i>Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable</i>	1	1
Complémentarité			
2017-2022	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022	3	1
2007-	Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social	3	3
Total :		87	65

* Le nombre d'engagements est actualisé à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peut, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux rapports annuels antérieurs.

** Le nombre d'engagements comprend ceux qui sont sous la responsabilité directe de la Société et ceux dont la responsabilité est partagée avec d'autres ministères et organismes.

La contribution de la Société aux plans d'action visant l'ensemble de l'administration gouvernementale

Avec l'ensemble des ministères et organismes, la Société contribue à la cohésion gouvernementale par ses engagements et par son adhésion à six stratégies et plans d'action, relevant ainsi des défis environnementaux, sociaux et culturels importants pour la société québécoise. Sur le plan environnemental, la Société s'investit en matière de lutte contre les changements climatiques et de développement durable. Elle affirme également son engagement par des interventions à caractère social qui profitent aux personnes handicapées. De plus, la Société participe à la mise en valeur de la culture du Québec en prenant part à l'Agenda 21.

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques *Le Québec en action vert 2020*

Principal outil du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, ce plan d'action vise à soutenir les entreprises, les municipalités et les citoyens dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone. La Société y contribue par le biais de ses trois engagements qui favorisent la réduction des gaz à effet de serre reliés aux opérations de l'administration publique. La reddition de comptes relative à ce plan relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Plan d'action en développement durable 2017-2021 de la Société d'habitation du Québec

Comme le prévoit la Loi sur le développement durable³⁸, la Stratégie gouvernementale en développement durable 2015-2020 présente le cadre de référence par lequel le gouvernement fait état des objectifs qu'il veut atteindre en la matière et des principaux mécanismes qu'il entend mettre en œuvre pour y arriver, dont l'élaboration d'un plan d'action en développement durable par chacun des ministères et organismes gouvernementaux visés par la Loi.

Associé à son Plan stratégique, le Plan d'action en développement durable 2017-2021 de la Société³⁹ contient neuf objectifs qui répondent aux grandes orientations gouvernementales et assurent la pérennité de ses engagements en développement durable. La reddition de comptes relative à ce plan d'action est présentée à la section 2 du présent rapport.

Agenda 21 de la culture du Québec

Conformément à la Loi sur le développement durable, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a rendu public son plan d'action en matière de développement durable en 2009. L'élaboration de l'Agenda 21 de la culture du Québec en constituait l'action phare; il se veut un cadre de référence renforçant les liens entre la culture et les différentes dimensions de la société, dont l'habitation, dans une perspective de développement durable. La Société a intégré son engagement à l'égard de l'Agenda 21 à son plan d'action en développement durable, dont la reddition de comptes est présentée à la section 2 du présent rapport.

38. RLRQ, chapitre D-8.1.1.

39. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/plan-action-developpement-durable-2017-2021.pdf>.

Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*

Le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux est le principal outil de coordination des actions visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. La Société contribue à ce plan par l'entremise de huit engagements, dont la reddition de comptes est effectuée dans le bilan annuel des réalisations à l'égard des personnes handicapées⁴⁰.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 de la Société d'habitation du Québec

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale⁴¹ énonce que chaque ministère et organisme public assujéti doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans son secteur d'activité, conformément aux priorités de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

Associé à son Plan stratégique, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 de la Société d'habitation du Québec⁴² répond aux grandes priorités de la politique. La Société actualise son plan d'action sur une base annuelle et effectue la reddition de comptes de ses douze engagements dans son bilan annuel de ses réalisations à l'égard des personnes handicapées.

Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 de la Société d'habitation du Québec

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires⁴³ énonce que chaque ministère et organisme assujéti doit présenter et rendre publique, dans une planification pluriannuelle, sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Le plan d'action de la Société répond aux priorités gouvernementales et régionales de la stratégie et s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens ainsi que sur la prise en compte des enjeux spécifiques liés à l'occupation et à la vitalité des territoires. La reddition de comptes de ses quatre engagements en la matière est présentée à l'annexe 5 du présent rapport.

La contribution de la Société aux plans d'action gouvernementaux dont les objectifs convergent vers les siens

Par l'entremise de ses programmes et de ses activités, la Société contribue directement à douze plans d'action gouvernementaux qui visent notamment l'amélioration des conditions et des milieux de vie des ménages à revenu faible et modeste.

40. www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/publications/nouveautes.html.

41. RLRQ, chapitre E-20.1.

42. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/plan-action-personnes-handicapees-2018-2021.pdf>.

43. RLRQ, chapitre O-1.3.

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 est le troisième plan d'action qui découle de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Par l'entremise de ses programmes et de son réseau de mandataires, la Société a la responsabilité de la mise en œuvre de trois de ses mesures et collabore à une autre. Les résultats des mesures de l'axe 2 du plan d'action (mesures 9.1 et 10) se trouvent à la note 8 de l'annexe 4 du présent rapport. La reddition de comptes de ce plan relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale.

Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020

Le Plan Nord à l'horizon 2035 – plan d'action 2015-2020 vise à rassembler les Québécois et Québécoises derrière ce vaste projet de société qu'est celui de mettre en valeur le potentiel minier, énergétique, social, culturel et touristique du territoire québécois situé au nord du 49^e parallèle. Il constitue un cadre de référence évolutif pour les années à venir. Dans le cadre de ce plan, la Société s'est engagée par le biais de cinq priorités d'action. La reddition de comptes concernant ce plan d'action relève de la Société du Plan Nord.

Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020

Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance

Conformément aux orientations fondamentales de la Politique nationale de lutte à l'itinérance *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*, ce plan d'action engage le gouvernement et ses partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes destinées à prévenir et à réduire l'itinérance. La Société constitue un important partenaire dans la lutte contre l'itinérance au Québec. Ses dix engagements – trois dont elle est directement responsable, trois dont elle est coresponsable avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et quatre autres auxquelles elle collabore – visent à sortir les personnes itinérantes de la rue dans le respect de leur cheminement et de leurs aspirations. La reddition de comptes de ce plan d'action relève du MSSS.

Plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges*

Le Plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* est le deuxième plan d'action qui découle de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Cette première politique gouvernementale sur le vieillissement reconnaît le pouvoir d'agir des communautés devant les transformations sociétales liées au vieillissement de la population, et vise à faire du Québec une société inclusive pour tous les âges. La Société participe au plan d'action par la mise en œuvre de huit engagements. La reddition de comptes de ce plan relève du Secrétariat aux aînés du MSSS.

Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé

Principal outil de mise en œuvre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, le Plan d'action interministériel 2017-2021 reconnaît l'habitation comme un secteur incontournable dans ses actions destinées à améliorer la santé et la qualité de vie de la population québécoise. La Société y contribue par l'entremise de trois engagements. La reddition de comptes relative à ce plan d'action relève du MSSS.

Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022

Des actions structurantes pour les personnes et leur famille

S'inscrivant en cohérence avec le document d'orientations ministérielles intitulé *Un geste porteur d'avenir* et la tenue du premier Forum québécois sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA), ce plan d'action comprend des mesures concrètes pour faire la différence dans la vie des personnes ayant un TSA. La Société y contribue par sa participation à cinq actions. La reddition de comptes de ce plan d'action relève du MSSS.

Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025

La Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025 vise la croissance et le rayonnement de la filière industrielle ici et à l'international. Elle s'appuie sur des principes qui guideront les actions du gouvernement et de ses partenaires dans ce secteur prioritaire. La Société est coresponsable d'une mesure de cette stratégie avec la Société québécoise des infrastructures. La reddition de comptes relève du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Complémentaire au Fonds d'initiatives autochtones, le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 constitue un engagement concret du gouvernement à l'endroit des nations autochtones du Québec. Il vise à donner à celles-ci tous les outils nécessaires pour qu'elles continuent d'être des communautés dynamiques, engagées, créatives et innovantes. La Société contribue à quatre actions de ce plan d'action, dont la reddition de comptes est sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones du ministère du Conseil exécutif.

Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021

Ensemble, nous sommes le Québec

La Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 concrétise la vision de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. La Société collabore à une mesure de cette stratégie, qui est sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, également responsable de sa reddition de comptes.

Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023

Le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 s'inscrit dans la continuité des efforts gouvernementaux pour contrer la violence sous toutes ses formes, et particulièrement la violence faite aux femmes. En plus de collaborer à une mesure sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine (SCF), la Société est responsable de la mise en œuvre d'une mesure de ce plan. La reddition de comptes relève du SCF.

Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023

Le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 accompagne la politique culturelle du Québec *Partout, la culture*. Ce plan d'action exprime la vision du gouvernement et établit ses priorités par la proposition d'un premier ensemble de gestes concrets visant à assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout et au bénéfice de tous. La Société collabore à une mesure qui est sous la responsabilité du MCC, de qui relève la reddition de comptes relative à ce plan.

Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 *Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable*

Conformément à la Loi sur Transition énergétique Québec⁴⁴, un plan directeur doit être élaboré par l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ) avec ses partenaires tous les cinq ans.

La Société participe à la mise en œuvre du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 *Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable* par le biais d'une mesure sous sa responsabilité directe. La reddition de comptes de ce plan relève de TEQ.

La contribution de la société aux plans d'action gouvernementaux qui constituent un complément à sa mission et à ses mandats

Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022

Par ce deuxième plan d'action pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées dans tous les milieux, le gouvernement du Québec réitère son engagement à répondre aux préoccupations de la population à cet égard.

Collaborant à l'atteinte des objectifs de ce plan d'action, la Société appuie les actions de ses partenaires en leur faisant profiter de son expertise, de ses moyens et de sa vision en matière d'habitation. La participation de la Société à ce plan d'action constitue un bel exemple de collaboration et de cohésion des interventions intersectorielles en faveur des clientèles ciblées, des tissus urbains ou ruraux et des milieux de vie. La reddition de comptes relative à ce plan relève du Secrétariat aux aînés du MSSS.

Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social

Issu des travaux conjoints menés par la Société et le MSSS, le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social constitue un levier important pour la complémentarité des interventions des partenaires. Il propose une démarche commune des réseaux de la santé et de l'habitation afin de répondre aux besoins des ménages qui vivent dans un logement social ou communautaire. Des travaux de mise à jour du Cadre sont en cours avec le MSSS.

44. RLRQ, chapitre T-11-02.



Pour Jacques



SECTION III – LES RESSOURCES



Maison Martin-Matte, Blainville

Cette section présente les éléments déterminants qui contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation, soit les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières. Bien que les résultats obtenus pour chacune de ces ressources soient exposés séparément, c'est leur conjugaison qui permet à la Société de remplir sa mission.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif

Au 31 mars 2019, la Société comptait 393 employés. De ce nombre, 354 détenaient le statut d'employés réguliers, 22 étaient embauchés comme occasionnels et 17 comme étudiants ou stagiaires. La répartition de l'effectif est présentée dans le tableau suivant selon les trois secteurs d'activité.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS EN FONCTION AU 31 MARS 2019, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Variation
Bureau de la présidente-directrice générale et directions associées*	60	86	- 26
Vice-présidence à l'administration et à la planification	164	118	+ 46
Vice-présidence à l'amélioration et au développement de l'habitation	169	187	- 18
Total	393	391	+ 2

* Les variations sont dues à une restructuration de l'organisation, qui a entraîné le déplacement de certains employés d'un secteur d'activité à un autre.

Le contrôle de l'effectif

Pour l'année 2018-2019, la Société a respecté la cible d'heures rémunérées attribuées par le Secrétariat du Conseil du trésor. En effet, elle s'est vu attribuer 670 277 heures rémunérées pour l'année financière. Ce nombre a fait l'objet d'un ajustement à la hausse de 1 497 heures à la suite de transferts d'employés, et 21 800 heures ont été réservées à l'internalisation des ressources en technologies de l'information, laissant 649 974 heures pour le reste des besoins de l'organisation. Le détail de la consommation d'heures est présenté dans les tableaux suivants.

HEURES RÉMUNÉRÉES AU 31 MARS 2019, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Variation
Bureau de la présidente-directrice générale et directions associées*	107 303	155 073	- 47 770
Vice-présidence à l'administration et à la planification	264 334	170 648	+ 93 686
Vice-présidence à l'amélioration et au développement de l'habitation	270 083	303 774	- 33 691
Total en heures rémunérées**	641 720	629 495	+ 12 225
Total en ETC transposés (Total des heures/1826,3 heures)	351,4	344,7	+ 6,7

* La variation est due à une restructuration de l'organisation, qui a entraîné le déplacement de certains employés d'un secteur d'activité à un autre.

** Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants. Il comprend aussi 8 960 heures utilisées pour l'internalisation des ressources en technologies de l'information.

HEURES RÉMUNÉRÉES ET EFFECTIF UTILISÉ PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	(1) Heures travaillées	(2) Heures supplémentaires	(3) Total des heures rémunérées (1) + (2)	(4) Total en ETC transposés (3)/1826,3 h	Nombre d'employés au 31 mars 2019
Personnel d'encadrement*	47 173	s. o.	47 173	25,8	28
Personnel professionnel	425 668	4 266	429 934	235,4	257
Personnel de bureau, ouvrier, technicien et assimilé**	164 341	272	164 613	90,2	91
Personnel étudiant et stagiaire***	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	17
Total	637 182	4 538	641 720	351,4	393
Total en ETC transposés (Total des heures/1826,3 heures)	348,9	2,5	351,4		

* La catégorie « personnel d'encadrement » inclut la présidente-directrice générale et les vice-présidents.

** La catégorie « personnel ouvrier » a été regroupée avec le personnel de bureau, technicien et assimilé pour préserver la confidentialité des renseignements personnels des employés de la Société.

*** Le personnel étudiant et stagiaire n'est pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

La planification de la main-d'œuvre

La Société doit composer avec un marché du travail très compétitif. Les nombreux départs liés aux mutations, retraites et démissions apportent leur lot de défis pour la gestion des ressources humaines. Les efforts déployés en matière d'embauche ont permis de maintenir l'effectif au cours de l'année, malgré un taux de roulement élevé.

NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE, PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Personnel d'encadrement*	0	1	1
Personnel professionnel	4	8	14
Personnel de bureau, ouvrier, technicien et assimilé	5	4	12
Total	9	13	27

* La catégorie « personnel d'encadrement » inclut la présidente-directrice générale et les vice-présidents.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Taux de départs volontaires* (%)	18,8	17,4	21,4

* Le taux de départs volontaires est calculé selon la formule suivante : (mutations + démissions + retraites) ÷ nombre moyen d'employés au cours de l'année x 100.

En 2018-2019, plus de 100 personnes ont été embauchées en mutation ou en recrutement sur des postes réguliers ou occasionnels. La Société a notamment pris part à la Journée de recrutement dans le domaine des technologies de l'information (TI) organisée par le Centre de services partagés du Québec en vue de renforcer son attractivité et de recruter de nouvelles personnes dans le domaine des technologies de l'information.

La formation et le perfectionnement du personnel⁴⁵

En début d'année financière, un recensement des besoins en développement des ressources humaines a été effectué dans chacune des directions de la Société en vue d'établir une planification annuelle des activités de développement.

En 2018, la Société a investi 1,6 % de sa masse salariale dans la formation et le développement de son personnel, à l'exception des étudiants et stagiaires, répondant ainsi aux obligations prévues à cet égard à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre⁴⁶.

45. La reddition de comptes liée à la formation est présentée en année civile.

46. RLRQ, chapitre D-8.3.

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES (\$) RELATIVES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL, PAR CHAMPS D'ACTIVITÉ

Champ d'activité	2018	2017
Favoriser le développement des compétences	290 502	193 818
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	69 586	114 755
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	26 030	21 681
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	9 749	25 657
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	9 050	27 249
Frais indirects non répartis par champs d'activité*	10 400	–
Total	415 317	383 160

* Les coûts indirects pour l'année 2017 sont inclus dans les champs d'activité, alors qu'ils sont présentés distinctement pour l'année 2018 en raison d'un changement dans la méthode de calcul.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR LA FORMATION

	2018	2017
Proportion de la masse salariale (%)	1,6	1,6
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,6	2,6
Somme allouée par personne (\$)*	432	460

* Ces données comprennent les coûts directs et indirects et excluent les salaires.

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2018	2017
Cadres	145	120
Professionnels	648	594
Fonctionnaires	140	237

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les principales réalisations

Au cours de l'année 2018-2019, la Société a concentré ses efforts sur la réalisation de projets en ressources informationnelles qui visent des mises à niveau d'applications fonctionnant sous des environnements nécessitant des améliorations. Elle a également réalisé des travaux de développement ou d'adaptation de systèmes d'information associés aux programmes et lignes d'affaires de l'organisation⁴⁷. Ces travaux ont permis aux utilisateurs, directions d'affaires et mandataires de disposer d'outils plus efficaces et sécuritaires et d'améliorer la performance opérationnelle de la Société.

La Société a achevé en cours d'année les projets relatifs à l'adaptation des systèmes d'information soutenant les processus de regroupement d'offices d'habitation, à l'amélioration de l'outil Web de collecte automatisée des états financiers des organismes, à la modernisation de la plateforme de gestion de contenu des sites Web et au développement du système de gestion des demandes et des insatisfactions de la clientèle et des partenaires de la Société sous un environnement de développement moderne.

Quant aux technologies, certains environnements de travail de la Société ont été modernisés pour soutenir le travail du personnel et soutenir la collaboration avec ses pairs. Des services de réseaux sans fil de type Wi-Fi ont été mis à la disposition des employés dans les locaux de la Société. De plus, ce service a été élargi aux visiteurs (partenaires, formateurs ou autres), dans les salles de réunion de Québec et de Montréal. Le numérique favorise la mobilité des employés qui participent à des rencontres et qui collaborent constamment avec leurs pairs.

L'utilisation des ressources informationnelles

COÛTS PRÉVUS ET COÛTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2018-2019⁴⁸

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activités d'encadrement*	0,0	0,0	1 322,7	1 161,9
Activités de continuité**	485,0	208,7	6 945,7	6 278,9
Projets	2 428,0	442,5	0,0	0,0
Total	2 913,0	651,2	8 268,4	7 440,8

* Ensemble des activités de gestion, de soutien administratif, de normalisation, de reddition de comptes et d'études d'orientation.

** Activités liées au fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques, à la qualité de production, à la prévention et à la correction des dysfonctionnements, à la mise à jour du matériel et des logiciels et au soutien-conseil. Comprennent aussi les activités permettant l'exécution des traitements informatiques et celles liées au fonctionnement des équipements et des logiciels, à la gestion des infrastructures technologiques et à la sécurité physique et logique des données sur support informatique ainsi qu'à celle des systèmes et des infrastructures technologiques.

47. Voir l'annexe 4, « Information complémentaire découlant des exigences gouvernementales », Note 9 : Projets en ressources informationnelles.

48. Ces informations proviennent de la Programmation annuelle des ressources informationnelles et du *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles*.

EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS

Globalement, les coûts réels en ressources informationnelles ont été inférieurs à ceux qui avaient été planifiés.

Les dépenses d'encadrement ont été inférieures à celles anticipées principalement en raison des mouvements du personnel et d'un recours moins important aux services externes pour l'élucidation des besoins dans le cadre des études d'orientation. La difficulté du recrutement dans les domaines d'affaires et en TI, due à la rareté des ressources, entraîne des retards dans l'élaboration des études et a une incidence sur les coûts réels pour l'année 2018-2019.

Les dépenses de continuité ont été inférieures à celles anticipées, et ce, principalement en raison du recours moins important aux services externes pour la réalisation de travaux d'évolution et d'entretien de systèmes centraux. Par ailleurs, la rémunération du personnel est en légère hausse à la suite de l'internalisation d'un poste.

L'écart global est imputable à plusieurs causes distinctes. D'une part, le coût réel du travail réalisé de certains projets était inférieur à celui prévu. D'autre part, un projet a été annulé en cours d'année. Finalement, une grande partie de la provision budgétaire pour le démarrage de nouveaux projets en cours d'année n'a pas été utilisée, car certains travaux d'analyse, préalables aux projets, se sont avérés plus longs et d'autres ont dû être reportés en raison de la non-disponibilité du personnel et de la mise en place des prérequis.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les loyers

En 2018-2019, la superficie totale occupée par la Société dans deux immeubles et un entrepôt a été de 11 707,54 m². Les dépenses relatives à ces locaux ont été de 2 822 250 \$, ce qui représente une augmentation de 27 249 \$ comparativement à l'an dernier. Cette augmentation s'explique par une hausse de la tarification des espaces en vertu de l'entente avec la Société québécoise des infrastructures ainsi que par l'ajout de 364,35 m² de surface locative dans les locaux de Québec.

Les contrats de services

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État⁴⁹, la Société a conclu, au cours de l'exercice financier 2018-2019, 8 contrats de services d'une valeur de 25 000 \$ et plus pour un total de 2 547 638 \$.

CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2018 ET LE 31 MARS 2019

Type de contrats	Nombre	Montant (000 \$)
Contrats de services avec une personne physique	1	48,6
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	7	2 499,0
Total	8	2 547,6

49. RLRQ, chapitre G-1.011.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'utilisation des ressources budgétaires et financières

BUDGET ET DÉPENSES PAR ACTIVITÉS ET AUTRES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Activités et autres dépenses	Budget de dépenses 2018-2019 (000 \$)	Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$)	Dépenses réelles 2017-2018 (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)
Aide au logement social, communautaire et abordable	895 472	838 661	748 527	90 134	12 %
Amélioration de l'habitat	76 288	75 811	52 652	23 159	44 %
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	3 238	14 631		14 631	100 %
Accession à la propriété	4 880	1 627	1 179	448	38 %
Appui à l'industrie	470	467	316	151	48 %
Programmes en phase de fermeture*		-14	813	-827	-102 %
Subventions diverses**	350	35 090	6 535	28 555	437 %
Frais financiers	79 940	78 309	72 869	5 440	7 %
Frais d'administration	42 221	39 462	35 637	3 825	11 %
Amortissement des immobilisations corporelles	137 741	136 351	133 673	2 678	2 %
Créances douteuses	7 014	1 798	1 087	711	65 %
Autres charges***		1 840	5 650	-3 810	-67 %
Total	1 247 614	1 224 033	1 058 938		

* Ces programmes sont les suivants : Projet d'aide québécoise aux victimes du typhon Haiyan aux Philippines, Aide à la rénovation en milieu rural, Aide à la mise de fonds, Aide au logement populaire, Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec et Achat-Rénovation.

** Cela inclut les sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui ont été redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Comprend également diverses subventions accordées à des organismes en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A- 6.01, r. 6).

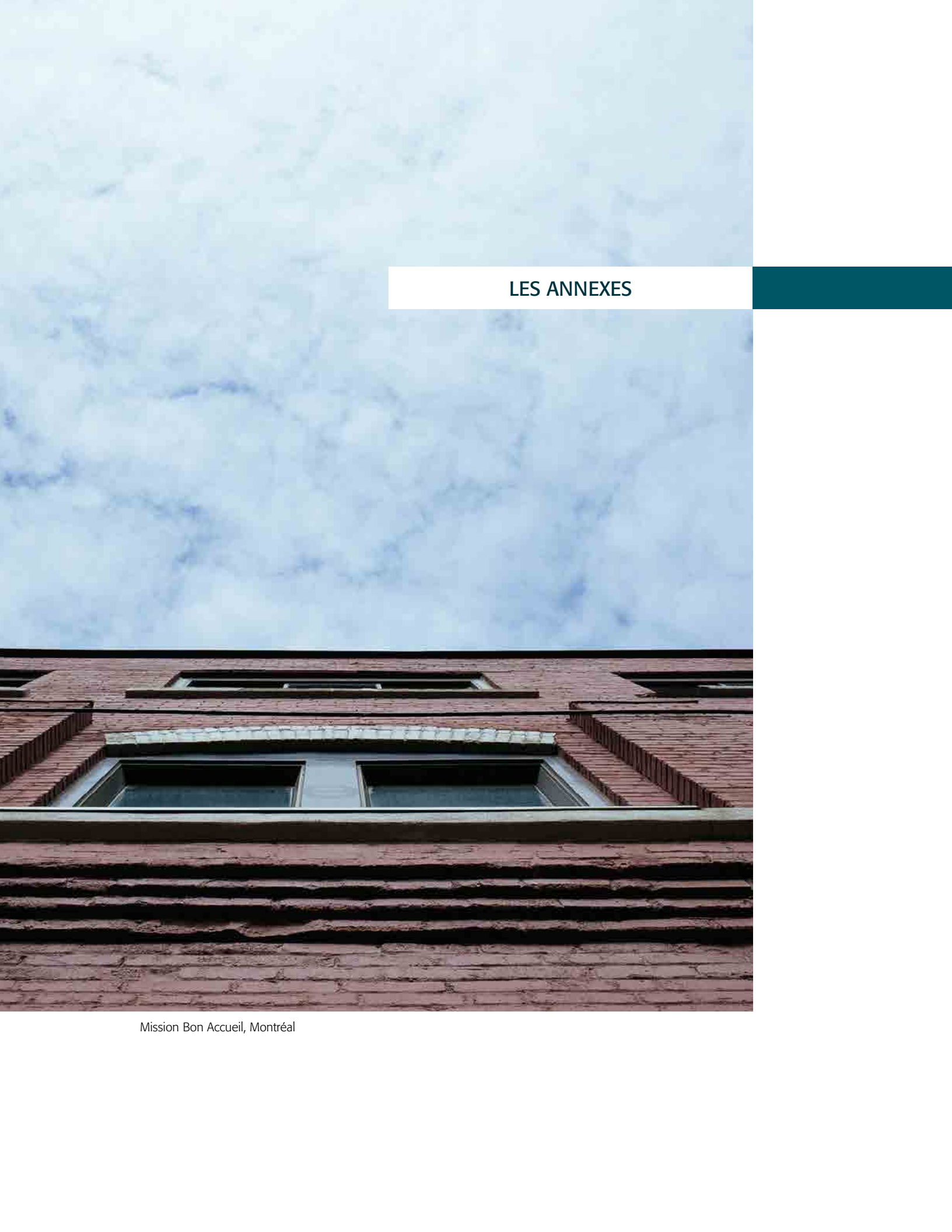
*** La variation de ce poste est principalement due à des pertes sur disposition d'immobilisations et réduction de valeur de 1 511 milliers de dollars (5 632 milliers de dollars en 2017-2018).

La Politique de financement des services publics

Lors du dépôt du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec rendait publique la Politique de financement des services publics. Cette dernière, révisée en mai 2011, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes sur ce dernier.

En 2018-2019, la Société a perçu des revenus de moins de 1 000 \$ sur la vente de biens et de services divers. Ces revenus résultent de services de préparation de quittances pour la radiation des garanties hypothécaires obtenues dans le cadre du Programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL) et du Programme Aide à la restauration Canada – Québec (PARCQ).





LES ANNEXES

ANNEXE 1 – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

- ❶ Programme dont la plupart des frais sont partagés avec le gouvernement du Canada.
- ❷ Programme dont une partie des dossiers est admissible au partage des frais avec le gouvernement du Canada.
- ❸ Programme financé uniquement par le gouvernement du Québec.

Programmes actifs en 2018-2019



La Société met à la disposition des ménages des logements à loyer modique ou abordables.

Programme de logement sans but lucratif (programme HLM)^❶

Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement public ou privé à faible coût. Le loyer payé correspond à 25 % des revenus annuels des locataires. Il comprend les volets :

- Public – Régulier (offices d'habitation)
- Public – Inuit^❷
- Privé – Régulier
- Privé – Autochtones hors réserve (urbains et ruraux)

L'aide financière est accordée aux mandataires pour combler le déficit d'exploitation des immeubles.

AccèsLogis Québec (ACL)®

Ce programme encourage la réalisation de logements communautaires et abordables pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Environ 50 % de ces logements bénéficient d'un supplément au loyer. Le programme comprend trois volets :

- le volet 1, pour les familles, les personnes seules et les aînés autonomes;
- le volet 2, pour les aînés en légère perte d'autonomie;
- le volet 3, pour les personnes ayant des besoins particuliers, permanents ou temporaires, en matière de logement (itinérants, jeunes en difficulté, femmes victimes de violence familiale, toxicomanes, personnes ayant une déficience intellectuelle, etc.).

L'aide financière accordée aux organismes promoteurs correspond à 50 % des coûts admissibles pour la réalisation d'un projet.

Supplément au loyer (PSL)®

Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement sur le marché locatif privé, tout en payant un loyer similaire à celui qu'ils paieraient dans un HLM.

L'aide financière accordée aux propriétaires, aux coops et aux OSBL couvre la différence entre la part payable par le locataire (25 % de ses revenus plus certaines charges) et le loyer convenu avec le propriétaire.



Aider au paiement du loyer

La Société offre aux ménages à faible revenu, propriétaires et locataires, un soutien financier d'appoint leur permettant de demeurer dans leur logement dans le parc résidentiel privé.

Allocation-logement (PAL)®

Ce programme aide les ménages à faible revenu (propriétaires, locataires et chambreurs) à réduire la part de leur revenu consacrée au paiement de leur loyer.

L'aide financière d'appoint accordée au ménage peut atteindre mensuellement jusqu'à 80 \$.



Rénover et adapter

La Société soutient financièrement les travaux de rénovation ou d'adaptation de certains logements.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)[®]

Ce programme consiste en une aide financière accordée au propriétaire d'un domicile pour l'exécution de travaux d'adaptation admissibles qui visent à corriger ou à amoindrir les barrières architecturales auxquelles la personne handicapée est confrontée dans la réalisation de ses activités quotidiennes. Il favorise ainsi le maintien à domicile des personnes handicapées.

L'aide financière de base peut atteindre 16 000 \$ pour l'adaptation de leur logement à leurs besoins. Une aide additionnelle maximale de 7 000 \$ et une aide supplémentaire maximale de 10 000 \$ peuvent s'ajouter selon certains critères. Cette subvention varie selon les trois options offertes à la clientèle, soit Accompagnement professionnel, Besoins et travaux autodéterminés et Aide financière rétroactive.

RénoRégion (PRR)[®]

Ce programme permet à des propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural de faire exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

Selon les revenus du ménage, l'aide financière accordée peut atteindre 95 % du coût reconnu des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik[®]

Ce programme soutient la rénovation et l'agrandissement de maisons situées en Abitibi, sur le territoire occupé par des membres de la communauté algonquine de Kitcisakik.

L'aide financière accordée aux propriétaires correspond à 80 % du coût des travaux, pour un maximum de 65 000 \$ pour une rénovation et de 87 000 \$ pour un agrandissement.

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH)[®]

Ce programme appuie la rénovation de maisons d'hébergement gérées par des organismes sans but lucratif reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'aide financière accordée aux organismes varie selon la région concernée et peut atteindre 18 000 \$ par unité dans le sud du Québec et 21 000 \$ par unité dans le nord du Québec, territoire qui comprend notamment les villes de Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Saguenay et Sept-Îles.

Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite[®]

Ce programme aide financièrement les propriétaires de bâtiments résidentiels dont les fondations sont endommagées par la présence de pyrrhotite afin qu'ils puissent faire effectuer les travaux nécessaires pour assurer l'intégrité des fondations de ces bâtiments.

L'aide financière accordée aux propriétaires peut atteindre 75 % des coûts admissibles reconnus, sans toutefois dépasser 75 000 \$.

Petits établissements accessibles (PEA)[®]

Ce programme aide financièrement les propriétaires ou locataires de petits établissements commerciaux, d'affaires et de réunion à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite à leur établissement.

L'aide financière accordée peut atteindre 75 % des coûts reconnus, pour un maximum de 15 000 \$ par établissement admissible.

Programme d'intervention résidentielle – mэрule[®]

Ce programme est un projet pilote qui vise à :

- réduire le fardeau financier des propriétaires-occupants de bâtiments résidentiels contaminés par la mэрule lié aux travaux de décontamination et réhabilitation ou de démolition et reconstruction, selon les cas;
- poursuivre le développement des connaissances et de l'expertise sur la mэрule et documenter la décontamination et la réhabilitation des bâtiments;
- préciser le nombre de cas confirmés de contamination par la mэрule;
- déterminer la meilleure approche pour réduire le nombre de cas de contamination par la mэрule au Québec.

L'aide financière accordée aux propriétaires peut atteindre 75 % des coûts reconnus, jusqu'à 100 000 \$ par bâtiment admissible lors d'une perte totale (démolition et reconstruction) ou jusqu'à 75 000 \$ dans tous les autres cas.



Accéder à la propriété

La Société intègre des interventions visant l'accès à la propriété dans plusieurs programmes, dont certains mentionnés dans les catégories « Appuyer les priorités régionales et municipales » et « Développer l'habitation au Nunavik ». La Société appuie également la Confédération québécoise des coopératives d'habitation dans le développement de nouveaux modèles d'habitation coopérative, des formules novatrices de propriétés à faible coût destinées à des ménages à revenu modeste ou moyen.



Appuyer les priorités régionales et municipales

La Société appuie les municipalités dans leurs interventions de revitalisation de quartiers dégradés ou dans la mise en œuvre de leurs programmes d'habitation.

Rénovation Québec (PRQ)⁹

Ce programme soutient les interventions des municipalités visant à stimuler la revitalisation des secteurs résidentiels dégradés sur leur territoire.

L'aide financière accordée aux municipalités participantes varie selon les volets du programme.

Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal⁹

Ce programme transfère à la Ville de Montréal les responsabilités relatives au développement de l'habitation sur son territoire et les budgets afférents. Pour le moment, il touche trois programmes de la Société, soit ACL, le PAD et le PRQ.



Développer l'habitation au Nunavik

La Société travaille de concert avec les intervenants du milieu pour diversifier et améliorer l'offre de services en habitation pour les résidents du Nunavik (au nord du 55^e parallèle).

Programme de construction de logements à loyer modique au Nunavik[®]

Ce programme finance la construction de logements à loyer modique pour les ménages du Nunavik.

Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik[®]

Ce programme permet d'améliorer les conditions de logement des résidents des villages nordiques et de les aider à devenir propriétaires. Il comprend les modules :

- Aide à l'achat et à la construction, qui permet l'acquisition ou la construction d'une propriété à un coût raisonnable (subvention couvrant 75 % des coûts reconnus pour une résidence ou 90 % des coûts reconnus pour des unités locatives), incluant une formation et un accompagnement pour les nouveaux propriétaires;
- Aide à l'occupation, qui offre aux propriétaires une aide financière récurrente pour le paiement des taxes (75 % des taxes annuelles jusqu'à concurrence de 10 500 \$ par logement ou 3 745 \$ par chambre d'une maison de chambres) et des primes d'assurance habitation (30 % de la prime);
- Aide à la rénovation, qui aide financièrement les propriétaires à rénover leur propriété (subvention couvrant 50 % des coûts des travaux reconnus, jusqu'à concurrence de 87 500 \$).



Soutenir les acteurs du milieu

La Société appuie financièrement les organismes œuvrant dans le domaine de l'habitation et les initiatives du milieu.

Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC)[®]

Ce programme offre aux organismes communautaires œuvrant en habitation un financement pour leur fonctionnement ou pour la réalisation de projets annuels (développement de services ou d'activités).

Il comprend deux volets : Soutien à la mission globale et Soutien aux projets ponctuels.

Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH)[®]

Ce programme appuie le développement de l'industrie québécoise de l'habitation au Québec et à l'étranger en finançant :

- la réalisation de projets spécifiques;
- le fonctionnement d'organismes sans but lucratif;
- des contrats de services pour la réalisation d'études ou d'activités.



Soutenir les ménages lors de sinistres

Lorsqu'un sinistre survient, la Société est responsable de la mission Habitation du Plan national de sécurité civile. À ce titre, elle assure la coordination des interventions portant sur la sécurité du bâti en conseillant les gestionnaires et les propriétaires sur la prévention des dommages et les correctifs à apporter. Elle peut aussi compter sur la collaboration de douze partenaires gouvernementaux et mettre à contribution l'ensemble de ses programmes et son réseau de mandataires.

Cette responsabilité exercée par la Société est complémentaire aux activités du ministère de la Sécurité publique en matière de sinistres et de rétablissement des lieux.

Programmes inactifs en 2018-2019

Logement abordable Québec (LAQ)

Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation (PPSOH)

Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)

Résultats des programmes

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre d'interventions par programme*			
Programme de logement sans but lucratif (programme HLM)	74 324	74 250	74 186
• Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID ² EM)	47	37	42
AccèsLogis Québec (ACL)	32 616	31 781	30 681
Logement abordable Québec (LAQ)	8 563	8 563	8 563
Allocation-logement (PAL)	86 843	95 696	101 933
Supplément au loyer (PSL)	32 741	31 393	29 264
Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation (PPSOH)	-	-	147
Programme favorisant l'accès à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	93	96	92
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquienne de Kitcisakik	8	7	9
Programme d'adaptation de domicile (PAD)	5 684	5 142	5 296
Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH)	139	638	-
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	133	156	229
RénoRégion (PRR)	1 716	1 654	1 386
Rénovation Québec (PRQ)	2 367	3 860	10
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal**	3 065	-	-
Programme d'intervention résidentielle – mérule	18	-	-
Petits établissements accessibles (PEA)	7	-	-
Total***	248 364	253 273	251 838

Aide aux organismes (nombre d'organismes et de projets subventionnés)

Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC)	58	57	61
---	----	----	----

Aide à l'industrie québécoise (nombre de projets subventionnés)

Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH)	34	25	27
---	----	----	----

* Les données sont actualisées à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peuvent, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux résultats publiés dans les rapports annuels antérieurs.

** Les données représentent les interventions faites pour la revitalisation des quartiers.

*** Certains ménages peuvent bénéficier de plus d'une forme d'aide au logement au cours de l'année.

ANNEXE 2 – PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Lois et règlements d'application générale

- Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)
- Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12)
- Code civil du Québec (RLRQ)
- Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1)
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
- Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)
- Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
- Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1)
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02)
- Loi sur la Régie du logement (RLRQ, chapitre R-8.1)
- Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8)
- Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)
- Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1)
- Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2)
- Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7)
- Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 2)
- Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4)
- Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6)
- Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5)
- Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire (RLRQ, chapitre R-8.1, r. 3)
- Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1)

Lois du domaine municipal

- Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)
- Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
- Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)
- Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec

- Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 2)
- Règlement sur la contrepartie exigible des offices d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 5)
- Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 6.1)
- Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 1)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 3)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik (RLRQ, chapitre S-8, r. 4)
- Règlement sur l'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 7)

ANNEXE 3 – CODES DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET D'UN OFFICE D'HABITATION

Les codes de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec et d'un office d'habitation visent à favoriser la qualité de l'administration par l'adhésion des administrateurs et dirigeants à des normes d'intégrité, d'impartialité et de transparence. Ils ont également pour but de renforcer la confiance de la population dans l'administration de la Société et des offices ainsi que de maintenir la responsabilisation des administrateurs et dirigeants.

Le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec s'applique aux administrateurs du conseil d'administration de la Société ainsi qu'à ses dirigeants⁵⁰. En 2018-2019, aucune dérogation à ce code n'a été signalée.

Le Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation s'applique aux administrateurs du conseil d'administration d'un office et à ses dirigeants. En 2018-2019, la Société a reçu 10 dénonciations en vertu de ce code dont 6 se sont avérées non fondées et dont 4 étaient en traitement au 31 mars 2019. Une sanction a été appliquée par la Société en vertu de ce code pour une plainte qui avait été reçue en 2017-2018.

50. Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société d'habitation du Québec est entré en vigueur le 27 août 1999, puis a été remplacé le 25 septembre 2009 par le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec. Aucune modification n'a été requise depuis.
http://www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/lois_reglements_et_directives/code_de_deontologie_des_administrateurs_et_des_dirigeants_de_la_shq.html

ANNEXE 4 – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DÉCOULANT DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

Note 1 : Assiduité des administrateurs aux activités du conseil d'administration

Le tableau suivant fait état de la présence des administrateurs aux séances du C. A., du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH) et du comité de vérification (CV) pour l'année 2018-2019.

Nom	Titre	C. A.	CGERH	CV
<i>Administrateurs en fonction au 31 mars 2019</i>				
Pierre Rivard	Président du C. A.	10/10	3/5*	1/5*
Guylaine Marcoux	Présidente-directrice générale de la Société	9/10	5/5*	5/5*
Renaud Gilbert**	Membre et président du CGERH	7/8	4/4****	4/4****
Claudia Goulet	Membre et présidente du CV	9/10	2/2	5/5
Nancy Maheux	Membre	7/10	5/5	2/2
Jonathan Poulin**	Membre	7/8	4/4****	4/4****
Jean-Marc Sauvé**	Membre	8/8	1/1***	2/3
Clotilde Tarditi	Membre	9/10	5/5	1/2

* Le président du C. A. et la présidente-directrice générale ne sont pas membres du CGERH ni du CV, mais ils peuvent y assister.

** M. Renaud Gilbert, M^e Jonathan Poulin et M. Jean-Marc Sauvé ont été nommés le 3 juillet 2018.

*** Présence à titre d'invité.

**** Incluant une présence à titre d'invité avant sa nomination comme membre du comité.

Note 2 : Sommaire des activités des comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Ce comité a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance ainsi qu'un code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et de s'assurer de la mise en place de politiques concernant les ressources humaines.

Le comité a tenu cinq rencontres au cours du présent exercice. Outre la nomination de nouveaux membres au sein du CGERH, du CV et du C. A., les dossiers traités au cours de la dernière année ont essentiellement eu pour objectif de bonifier les pratiques et les outils mis en place afin de soutenir les membres dans l'accomplissement de leurs responsabilités, entre autres en présentant :

- l'évaluation du fonctionnement du C. A.;
- un plan d'action pour l'amélioration du fonctionnement du C. A.;
- un état de situation du répondant en éthique;
- un programme de formation continue pour les membres du C. A.;
- une démarche visant la mobilisation des employés;
- un tableau de bord de gouvernance du C. A.;
- un état de situation du taux de roulement et des stratégies pour pourvoir les emplois.

De plus, les résultats du sondage sur la mobilisation du personnel ont été présentés en vue d'établir un plan d'action pour augmenter la mobilisation à l'aide de solutions concrètes.

Aussi, le CGERH a effectué un suivi relativement aux formations reçues au cours de l'année concernant, entre autres, le leadership éthique au sein du C. A.

Comité de vérification

Dans l'accomplissement de son mandat en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de vérification de la Société assure une surveillance indépendante et collabore avec la direction, le C. A. et les auditeurs externes. À ce titre, le CV s'est doté d'une Charte du comité de vérification, qui a été approuvée par le C. A. le 17 mai 2018.

En 2018-2019, le CV a tenu cinq rencontres, en mai, juillet, septembre et novembre 2018 et en mars 2019, au cours desquelles il a examiné et surveillé de façon récurrente :

- le suivi budgétaire, incluant le suivi des activités du comité aviseur de la Société;
- les activités susceptibles de nuire à la situation financière de la Société;
- les bilans semestriels du Plan annuel des activités de vérification 2018-2019;
- la gestion intégrée des risques;
- les différents documents stratégiques nécessitant les recommandations d'approbation au C. A., incluant la politique de placement;
- les activités concernant les réalisations et redditions de comptes en ressources informationnelles.

Ces différentes activités ont permis au CV de s'assurer que les mécanismes de contrôle interne sont adéquats et efficaces et que les ressources sont utilisées de façon optimale.

À la séance du CV de juillet 2018, les membres ont examiné les états financiers 2017-2018 audités pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et ont discuté avec les représentants du Vérificateur général du Québec. Le CV a recommandé que le C. A. approuve les états financiers de la Société.

Par ailleurs, le CV a régulièrement discuté des activités de vérification; il a notamment examiné et approuvé, en mars 2019, le Plan annuel des activités de vérification 2019-2020, appuyé du Plan de vérification axé sur les risques 2019-2022, qui priorise les mandats de vérification. Le rapport d'activités 2018-2019 du CV a été approuvé lors de la séance de mai 2019.

Le CV est resté vigilant quant aux façons dont l'organisation a développé le processus de gestion intégrée des risques. Parmi ces développements, une nouvelle démarche d'actualisation des risques à la suite de l'adoption du Plan stratégique 2017-2021 de la Société a été amorcée lors de la séance du comité de juillet 2018. Les examens effectués par les membres sur le processus de gestion des risques se sont déroulés en septembre et novembre 2018 et ont mené à une séance de consultation des membres du C. A. en janvier 2019.

Note 3 : Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, conformément à l'article 25 de la Loi, 2018-2019	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ⁵¹	0		

Note 4 : Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Société a le devoir d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. La Société rend compte annuellement de ces activités.

	2018-2019
Nombre de demandes reçues	42

⁵¹. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES*, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Nombre de demandes		
	Accès aux documents administratifs	Accès aux renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	31	0	0
21 à 30 jours	8	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	2	0	0
Total	41	0	0

* On entend par « demandes traitées » celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. Conséquemment, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées peuvent différer.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Nombre de demandes			Dispositions de la Loi invoquées
	Accès aux documents administratifs	Accès aux renseignements personnels	Rectifications	
Acceptée (entièrement)	19	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	11	0	0	Art. 9, 14, 15, 22, 23, 24, 29, 34, 37, 48, 53, 54, 59
Refusée	3	0	0	Art. 23, 41 par. 2, 48
Autres	10	0	0	Désistements et aucun document détenu

Les demandes répertoriées dans les tableaux qui précèdent provenaient majoritairement de citoyens et citoyennes ou de partenaires désirant obtenir divers documents en lien notamment avec les programmes de la Société, la gestion d'immeubles financés par la Société et la gestion interne de la Société (rapports, ententes, subventions, etc.).

Pour l'exercice 2018-2019, aucune demande n'a été faite pour une mesure d'accommodement raisonnable dans le but de faciliter l'accès aux documents à une personne handicapée, et une demande de révision a été déposée auprès de la Commission d'accès à l'information.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, tous les ministères et organismes gouvernementaux ont l'obligation de diffuser sur leur site Web les demandes d'accès qu'ils ont reçues, accompagnées de la décision, au plus tard cinq jours après l'envoi de la réponse ainsi que certaines dépenses effectuées, quarante-cinq jours après la fin de chaque trimestre. La Société rend également disponibles sur son site Web les documents ou les renseignements mentionnés dans la section III de ce règlement. Par ailleurs, la Société a mis à jour la section sur l'accès à l'information à la suite des modifications apportées au règlement afin de la rendre plus accessible et d'y inclure les nouvelles informations⁵².

Depuis 2017, tous les membres du personnel doivent obligatoirement participer tous les ans à une activité de formation et de sensibilisation en ligne couvrant tous les aspects de la sécurité de l'information. Au cours de l'année 2019-2020, la Société poursuivra son travail de sensibilisation en mettant en œuvre un plan de sensibilisation qui concernera la sécurité de l'information, la protection des personnes et des biens, l'éthique, la protection des renseignements personnels et la gestion documentaire. Ce plan s'appuiera sur différents moyens : manchettes, courriels, questions éclair, capsules de formation, etc. Le plan demeure flexible et pourra être ajusté en cours d'année selon l'actualité et les nouvelles tendances du marché. Enfin, dans le cadre des séances d'accueil des nouveaux employés, la Société sensibilise ces derniers à leurs responsabilités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Note 5 : Rémunération des dirigeants

Nom	Titre	Rémunération versée en 2018-2019*
Dirigeants en fonction le 31 mars 2019		
Guylaine Marcoux	Présidente-directrice générale	179 726 \$
Francis Mathieu	Vice-président à l'administration et à la planification	144 689 \$
Jean-Pascal Bernier	Vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation	22 346 \$**
Dirigeant ayant quitté ses fonctions au cours de l'année 2018-2019		
François Therrien	Vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation	127 309 \$***

* La rémunération indiquée comprend uniquement le salaire; aucun avantage n'a été accordé en cours d'exercice.

** Jean-Pascal Bernier a été nommé vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation le 11 février 2019.

*** François Therrien a quitté ses fonctions le 1^{er} février 2019 et a reçu le paiement de sa réserve de vacances, équivalant à 10 434 \$. Le montant de la réserve de vacances n'est pas inclus dans la rémunération versée.

52. http://habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acces_a_linformation_et_protection_des_renseignements_personnels.html.

Note 6 : Accès à l'égalité en emploi

Données globales

EMBAUCHE DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées*	25	31	16	4	76

* Une personne peut paraître dans deux statuts si elle a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents durant l'année financière ciblée.

Nombre d'employés réguliers au 31 mars 2019

Effectif total (personnes)	354
----------------------------	-----

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Les statistiques sur l'embauche et la représentativité des membres de groupes cibles présentées dans les tableaux ci-après proviennent de l'information contenue dans le formulaire *Accès à l'égalité en emploi* que doit remplir tout nouveau membre du personnel. Toutefois, la déclaration d'appartenance à un groupe cible est volontaire et, lorsqu'elle est remplie, elle reflète la perception de la personne recrutée quant à son appartenance ou non à un de ces groupes cibles. La représentativité réelle des membres de groupes cibles dans l'organisation peut donc différer des statistiques compilées.

En 2018-2019, parmi les 76 personnes recrutées, 11 se sont dites membres de groupes cibles, soit 14,5 %. Pour l'ensemble du personnel en poste au 31 mars 2019, soit 393 personnes, ce pourcentage est de 13,7 % puisque 54 personnes, dont 3 étudiants ou stagiaires, indiquaient appartenir à un des groupes cibles.

À noter que pour préserver la confidentialité des renseignements personnels des employés de la Société, le taux d'embauche ventilé par groupes cibles de même que l'évolution de la présence des membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier ne sont pas rendus publics.

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUTS D'EMPLOI – RÉSULTATS COMPARATIFS

	Personnel régulier (%)	Personnel occasionnel (%)	Personnel étudiant (%)	Personnel stagiaire (%)	Total (%)
2016-2017	3,8	5,6	5,6	0	4,8
2017-2018	18,8	13,3	10,7	14,3	14,4
2018-2019	8,0	12,9	25,0	25,0	14,5

ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES (MVE) AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL* – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)	Nombre au 31 mars 2017	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2017 (%)
MVE Montréal/Laval	9	26,5	11	31,4	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Capitale-Nationale	34	10,2	31	9,5		

* En respect des cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données excluent la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

PRÉSENCE DES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL – RÉSULTAT POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 MARS 2019

Groupe cible	Taux de présence dans le personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	4

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE AINSI QUE L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le gouvernement a mis en place divers moyens favorisant l'embauche de membres de groupes cibles, et ce, afin que la composition de son effectif reflète l'ensemble de la société québécoise. La Société adhère à cette volonté gouvernementale.

Au moment de pourvoir des postes en recrutement, la Société sollicite les candidatures à partir des listes de déclaration d'aptitudes ou des banques de personnes qualifiées. Cette pratique assure une égalité des chances aux personnes handicapées dont les coordonnées figurent sur ces listes. Lorsque cela est requis, la Société adapte également ses moyens de sélection et facilite l'intégration de ces personnes dans l'organisation, notamment par l'adaptation ergonomique de leur poste de travail.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2018-2019, la Société n'a soumis aucun projet au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Femmes

La Société est soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes en emploi. En 2018-2019, les femmes représentaient 59 % de son effectif régulier.

EMBAUCHE DE FEMMES DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019 PAR STATUTS D'EMPLOI⁵³

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	14	19	12	1	46
Pourcentage par rapport au taux d'embauche total	56,0	61,3	75,0	25,0	60,5

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019

	Personnel d'encadrement*	Personnel professionnel**	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agents et agentes de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total de membres du personnel régulier	28	246	54	25	0	1	354
Nombre de femmes ayant le statut d'employées régulières	15	131	39	23	0	0	208
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	53,6	53,3	72,2	92,0	0	0	58,8

* Incluant la haute direction (présidente-directrice générale et vice-présidents).

** Incluant les ingénieurs et ingénieures, les avocats et avocates, les notaires et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines.

Note 7: Emploi et qualité de la langue française à la Société

La Politique linguistique de la Société a pour but d'informer le personnel sur l'application de la Charte de la langue française dans l'organisation. Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, qui prévoit que les ministères et organismes révisent au moins tous les cinq ans leur politique linguistique, la Société poursuit le travail de mise à jour de la sienne et prévoit l'adopter en 2019-2020.

Le français est la langue de rédaction et de diffusion des textes, des documents et des communications institutionnelles de la Société. Cette dernière préconise de veiller à la clarté et à la précision de la langue écrite ainsi qu'à la qualité des communications orales, notamment par le recours aux services de révision et aux conseils d'une ressource professionnelle à l'interne. Des ouvrages de référence, des banques de données et des outils pédagogiques sont accessibles au personnel, entre autres sur le Web. Chaque semaine, une capsule linguistique fait l'objet d'une manchette dans l'intranet de la Société⁵⁴.

En 2018-2019, aucune plainte en matière d'emploi et de qualité de la langue française n'a été reçue à la Société.

53. Les données sur le taux d'embauche des femmes pour cette période proviennent de SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

54. Tous les lundis, excepté les jours fériés ou à la discrétion de l'édimestre.

Note 8 : Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

Les programmes de la Société visent principalement les ménages à faible revenu et les personnes vulnérables. Elle contribue ainsi directement à la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, la Société s'est engagée à rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus à l'égard des mesures du plan qui concernent ses programmes.

Mesure 9 – Investir dans les logements sociaux

9.1 – Améliorer l'offre de logements sociaux

En 2018-2019, 835 nouveaux logements du programme AccèsLogis Québec ont été livrés et 17 973 ménages ont bénéficié d'un supplément au loyer dans le cadre de ce programme. Également, 5 432 logements ont été rénovés par l'entremise du programme Rénovation Québec et d'interventions de la Ville de Montréal pour la revitalisation des quartiers.

Indicateur	Résultat 2018-2019
Nombre de logements abordables livrés par l'entremise du programme AccèsLogis Québec	835 ⁵⁵
Nombre de logements rénovés par l'entremise du programme Rénovation Québec	2 367
Nombre de logements rénovés par la Ville de Montréal pour la revitalisation des quartiers	3 065
Nombre de suppléments au loyer octroyés dans le cadre d'AccèsLogis Québec	17 973*

* Données au 31 décembre 2018.

Mesure 10 – Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables

Pour l'année 2018-2019, 89 projets se sont prévalus des sommes supplémentaires annoncées par le gouvernement, en mars 2017, pour favoriser la construction des projets AccèsLogis Québec qui étaient aux étapes préliminaires de réalisation ou pour lesquels les logements n'avaient pas été attribués en 2017.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2018-2019
Nombre de projets ayant bénéficié d'un soutien additionnel	89

55. Aucun logement ACL Montréal n'a été livré en 2018-2019.

Note 9 : Projets en ressources informationnelles

LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, ÉTAT D'AVANCEMENT ET RESSOURCES AFFECTÉES⁵⁶

Projet*	Avancement global (%)	Ressources humaines** (000 \$)		Ressources financières*** (000 \$)	
		Prévues 2018-2019	Utilisées 2018-2019	Prévues 2018-2019	Utilisées 2018-2019
États financiers – Indicateurs et multiprogrammes	100	5,1	6,6	22,9	11,8
Ce projet s'est terminé le 30 juin 2018 à l'intérieur du budget total autorisé. L'écart entre les coûts prévus et les dépenses réelles s'explique par l'utilisation moindre de services professionnels externes.					
Environnement de travail électronique – Gestion intégrée des documents	s. o.	278,8	41,2	259,5	0,0
Le projet a été annulé le 28 septembre 2018. La Société regardait la possibilité d'exécuter la gestion intégrée des documents avec une solution en logiciel libre. Après une série d'essais et différentes validations fonctionnelles et techniques, il a été établi que cette solution ne fournissait pas une réponse appropriée aux besoins de la Société. Le fait qu'un changement complet de la solution d'affaires était nécessaire et que celui-ci ne pourrait pas se faire à même les paramètres initiaux (portée, budget et durée) explique l'annulation du projet.					
Modernisation de la plateforme de gestion de contenu	100	80,2	80,7	22,3	34,2
Le projet s'est terminé le 28 février 2019 à l'intérieur du budget total autorisé. L'écart entre les coûts prévus et les dépenses réelles s'explique par l'ajout en cours de projet d'une ressource professionnelle expérimentée en soutien à l'équipe interne.					
Restructuration des offices d'habitation	100	18,2	3,3	7,3	2,2
Ce projet s'est terminé le 31 mai 2018 à l'intérieur du budget total autorisé. L'écart entre les coûts prévus et les dépenses réelles s'explique d'une part par la non-utilisation de la provision et d'autre part, par l'envergure réelle des travaux d'adaptation des systèmes informatiques, nettement inférieure aux prévisions.					
Système de gestion des demandes et des insatisfactions	100	37,0	76,0	29,4	10,2
Le projet s'est terminé le 31 décembre 2018. L'écart entre les coûts prévus et les dépenses réelles s'explique par le départ de ressources internes, qui s'est traduit par l'indisponibilité de certaines parties prenantes clés pendant le projet. Leur remplacement par plusieurs personnes de profils différents et ayant un taux horaire majoré ainsi que les activités de formation et de transfert de connaissances qui en ont découlé justifient l'augmentation des coûts.					

* Le détail de l'information des projets est disponible au <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

** Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

*** Les coûts en ressources financières comprennent les services internes partagés entre les ministères et organismes du gouvernement, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

56. Cette information se trouve à la section « Projets » du *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles*.

Note 10 : Aide aux propriétaires victimes de la pyrrhotite – Contribution de la Société canadienne d’hypothèques et de logement

La Société présente les résultats obtenus relativement au soutien accordé aux propriétaires victimes de la pyrrhotite conformément à l’Entente concernant l’aide aux propriétaires victimes de la pyrrhotite intervenue en 2016 avec la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL).

Indicateur	2018-2019	Cumulatif
Nombre de propriétaires aidés	140	445
Engagements	9,6 M\$	28,9 M\$
Contribution de la SCHL*	10 M\$	30 M\$

* La contribution comprend les engagements, les frais d’administration et les frais de gestion tels que définis dans l’Entente.

ANNEXE 5 – OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Comme stipulé à l'article 14 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, chaque ministère et organisme doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats de ses engagements pris dans le cadre de son plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Conformément à cette loi, la Société présente les résultats obtenus relativement aux engagements de son Plan d'action sur l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 (Plan d'action en OVT) correspondant aux orientations et objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie OVT).

Objectif 1 : priorités régionales en habitation

Dans le cadre de la Stratégie OVT, 13 des 18 régions ont mentionné l'habitation dans au moins une de leurs priorités.

ENRICHIR LES CONNAISSANCES EN HABITATION

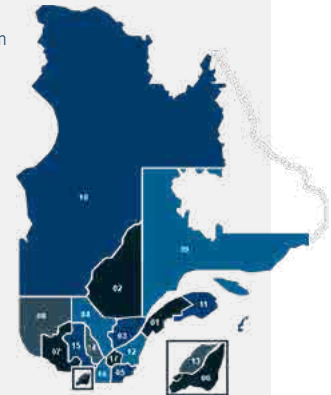
Action	Indicateur	État de réalisation
Produire et diffuser un portrait régional sur la situation de l'habitation dans les régions 01, 05, 08, 09, 11a, 13, 16	7 portraits régionaux diffusés en 2019	En cours

En 2018-2019, la Société a procédé à la collecte, à la mise à jour et à l'achat des données nécessaires à la rédaction des portraits régionaux. Ces données portent sur les conditions socioéconomiques et sociodémographiques des ménages, sur le marché de l'habitation ainsi que sur les interventions de la Société. Un prototype de portrait régional a également été développé.

La Société prévoit produire et diffuser 7 portraits régionaux dans le cadre de la Stratégie OVT d'ici le 31 décembre 2019. Elle entend déposer sur son site Web les 17 portraits régionaux en habitation d'ici le 31 mars 2021 et les mettre à jour sur une base annuelle.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

- 01 : Bas-Saint-Laurent
- 02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 : Capitale-Nationale
- 04 : Mauricie
- 05 : Estrie
- 06 : Montréal
- 07 : Outaouais
- 08 : Abitibi-Témiscamingue
- 09 : Côte-Nord
- 10 : Nord-du-Québec
- 11a : Gaspésie
- 11b : Îles-de-la-Madeleine
- 12 : Chaudière-Appalaches
- 13 : Laval
- 14 : Lanaudière
- 15 : Laurentides
- 16 : Montérégie
- 17 : Centre-du-Québec



AJUSTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS ÉVOLUTIFS ET VARIÉS DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

Action	Indicateur	État de réalisation
Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par les régions 01, 05, 08, 09, 11a, 11b, 12, 13, 14, 16, 17	Interventions ciblées et convenues avec les régions – 2021	Non amorcée

Les régions du Québec présentent des marchés de l'habitation distincts en ce qui a trait à la disponibilité, à la diversité, à l'abordabilité et à la qualité de leur parc de logements. Selon la réalité géographique, sociodémographique et économique d'une région, le marché de l'habitation peut répondre aux besoins de la population ou, dans certaines autres situations, s'avérer problématique.

Le Plan d'action en OVT de la Société prend en considération les priorités exprimées par chacune des régions dans une approche intégrée et durable de l'habitation.

Pour mettre en œuvre des interventions répondant aux priorités régionales, la Société entend analyser la situation et les réalités du marché de l'habitation de chaque région. Les portraits régionaux constitueront une base de réflexion commune afin d'offrir une réponse adéquate aux besoins de chacune.

Objectifs 2 et 3 : Décentralisation et délégation

Action	Indicateur	État de réalisation
Conclure des ententes de gestion spécifiques	Ententes de gestion ratifiées	En cours

En 2018-2019, la Société a poursuivi les ententes de gestion avec :

- les 238 municipalités ou municipalités régionales de comté ayant signé des ententes relatives à la gestion déléguée des programmes en amélioration de l'habitat;
- les 3 villes ayant le statut de « villes mandataires » pour le programme de construction de logements abordables AccèsLogis Québec;
- la Ville de Montréal, pour le transfert d'une part des responsabilités et des budgets relatifs au développement de l'habitation sur son territoire.

Objectif 4 : Régionalisation

Action	Indicateur	État de réalisation
Poursuivre le regroupement volontaire des offices d'habitation	Offices d'habitation regroupés en 2018-2019	196 offices d'habitation regroupés en 36 nouveaux

Alors qu'on dénombrait 538 offices d'habitation à l'automne 2016, la démarche de restructuration entreprise porte leur nombre à 270 au 31 mars 2019. Les travaux se poursuivent pour de nouveaux regroupements en 2019-2020.



LES ÉTATS FINANCIERS



Immeuble Pech/Sherpa, Québec

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec (Société), y compris les estimations et les jugements importants, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction de la Société et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose l'expression de son opinion, la nature et l'étendue de cet audit. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Le vice-président à l'administration et à la planification,

Original signé

M^e Guylaine Marcoux

Original signé

Francis Mathieu, CPA, CGA

Québec, le 5 septembre 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société d'habitation du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel de gestion 2018-2019 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 septembre 2019

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019		2018
		Budget	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS				
Subventions				
Gouvernement du Québec		438 395	442 951	453 639
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3	494 814	461 641	484 509
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles		183 611	182 649	178 305
Contributions des organismes	4	50 218	26 943	207 885
Intérêts		38 426	36 732	35 064
Gain sur la vente de placements de portefeuille			9	15
Autres revenus	5		790	90
		1 205 464	1 151 715	1 359 507
CHARGES				
Coût des programmes et subventions diverses	6	980 698	966 273	810 022
Frais financiers	7	79 940	78 309	72 869
Frais d'administration	8	42 221	39 462	35 637
Amortissement des immobilisations corporelles	23	137 741	136 351	133 673
Créances douteuses	11	7 014	1 798	1 087
Autres charges	9		1 840	5 650
		1 247 614	1 224 033	1 058 938
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE		(42 150)	(72 318)	300 569
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		387 442	454 487	153 918
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		345 292	382 169	454 487
	25			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	253 290	238 861
Intérêts courus sur les prêts et autres		3 222	3 383
Débiteurs	11	878 300	996 571
Avances aux offices d'habitation	12	167 782	118 993
Prêts	13	754 711	736 408
Placements de portefeuille		8	10
Encaisse réservée	14	1 733	1 430
		2 059 046	2 095 656
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	15	204 681	182 052
Dû au gouvernement du Québec sans intérêt, sans modalité de remboursement		-	13 530
Intérêts courus sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires		23 274	24 351
Emprunts temporaires	16	451 863	369 644
Subventions à payer	17	320 551	398 915
Dettes à long terme	18	2 079 023	2 052 197
Subventions reportées	19	27 697	82 739
Contributions des organismes reportées	20	739	69
Provision pour pertes sur garanties de prêts	21	130 755	67 949
Provision pour congés de maladie	22	4 932	4 656
		3 243 515	3 196 102
		(1 184 469)	(1 100 446)
DETTE NETTE			
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	23	1 566 638	1 554 933
		382 169	454 487
EXCÉDENT CUMULÉ			
SOMMES RÉSERVÉES À LA GESTION ET À L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES			
	25		
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS			
	26		
ÉVENTUALITÉS			
	27		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé

M^e Pierre Rivard
Président du conseil d'administration

Original signé

M^e Guylaine Marcoux
Présidente-directrice générale

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Note	2019		2018
		Budget	Résultats réels	Résultats réels
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(1 100 446)	(1 388 370)
Variations dues aux immobilisations corporelles				
Acquisitions, y compris les intérêts capitalisés	23	(162 500)	(150 289)	(151 950)
Amortissement	23	137 741	136 351	133 673
Dispositions	23	-	1 042	2 048
Réduction de valeur	23		1 191	3 584
		(24 759)	(11 705)	(12 645)
(Déficit) excédent de l'exercice		(42 150)	(72 318)	300 569
(Augmentation) diminution de la dette nette		(66 909)	(84 023)	287 924
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE			(1 184 469)	(1 100 446)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE^(a)

De l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds – subventions	974 058	909 791
Rentrées de fonds – contributions	22 933	22 347
Rentrées de fonds – encaisse réservée	305	231
Rentrées de fonds – autres	202	84
Sorties de fonds – coût des programmes et subventions diverses	(724 439)	(645 275)
Sorties de fonds – frais d'administration	(39 531)	(35 908)
Sorties de fonds – encaisse réservée	(9)	(40)
Sorties de fonds – autres	-	-
Intérêts reçus	5 555	2 999
Intérêts payés	(72 077)	(69 087)
Intérêts reçus – encaisse réservée	7	6
	167 004	185 148
Encaisse réservée	(303)	(197)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	166 701	184 951
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Avances aux offices d'habitation effectuées	(109 142)	(113 481)
Prêts effectués	(1 812)	-
Placements de portefeuille encaissés	9	15
Prêts encaissés	2 626	1 745
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(108 319)	(111 721)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE^(a) (SUITE)

De l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019	2018
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	23	(143 543)	(153 362)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles		162	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		(143 381)	(153 347)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts temporaires effectués		250 234	264 983
Dettes à long terme effectuées		1 771	59
Dettes à long terme remboursées		(152 577)	(145 700)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		99 428	119 342
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		14 429	39 225
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10	238 861	199 636
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	10	253 290	238 861

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(a) L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode directe (note 24).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société, personne morale constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), a pour objet :

- d'informer le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées en habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- de permettre ou d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à un établissement.

La Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de remplir sa mission.

En vertu des lois fédérale et provinciale, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Les données budgétaires de l'exercice financier 2018-2019 de la Société ont été approuvées par son conseil d'administration le 27 mars 2018.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations (suite)

Les principaux éléments ayant nécessité l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les suivants :

- la provision pour pertes sur garanties de prêts;
- la provision pour congés de maladie;
- la durée de vie utile des immobilisations;
- la moins-value durable des placements de portefeuille;
- la provision pour créances douteuses;
- le coût des programmes et les subventions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relativement à :
 - la comptabilisation sur la base des travaux réalisés pour le programme AccèsLogis Québec et les programmes de l'amélioration de l'habitat;
 - la comptabilisation sur la base des budgets pour le Programme de logement sans but lucratif.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Subventions

Lorsque la Société est bénéficiaire, elle doit comptabiliser à titre de revenus les subventions provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans l'exercice où ces paiements ont été autorisés par le cédant et où tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la comptabilisation à titre de revenus a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont respectées.

La SCHL agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus dans les ententes-cadres entre le Canada et le Québec.

Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles

La contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est constatée à mesure qu'elle est gagnée en vertu de la réglementation en vigueur.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Contributions des organismes

Les contributions des organismes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les faits dont ils découlent ont eu lieu. Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de contributions des organismes reportées.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Coût des programmes et subventions diverses

Les charges relatives au coût des programmes et subventions diverses sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où la Société autorise la subvention et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Instruments financiers

La Société recense et mesure ses risques financiers et en fait le suivi afin de réduire leurs incidences sur ses résultats et sa situation financière. L'approche de la Société quant à la gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée à la note 28.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés des postes suivants : Trésorerie et équivalents de trésorerie, Intérêts courus sur les prêts et autres, Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec), Avances aux offices d'habitation, Prêts, Placements de portefeuille et Encaisse réservée.

Les passifs financiers sont composés des postes suivants : Créiteurs et charges à payer, Intérêts courus sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires, Emprunts temporaires, Subventions à payer et Dettes à long terme.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ainsi, lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable de ce dernier doit être diminuée afin de refléter cette réduction. La variation annuelle de cette provision pour moins-values est prise en considération dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

Quant aux postes Débiteurs et Prêts, une provision pour moins-values doit être comptabilisée afin qu'ils soient présentés au moindre du coût ou de la valeur de recouvrement nette.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes de la Société ou pour financer ses opérations futures.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, d'un compte à haut rendement, des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, des placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et, le cas échéant, du découvert bancaire.

Prêts

Les intérêts créditeurs sont constatés au moment où ils sont gagnés. Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des intérêts créditeurs cesse.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent des placements ayant une échéance supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Ils se composent d'instruments du marché monétaire tels que des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs

Les passifs constituent des obligations de la Société envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés dont l'acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Crédeurs et charges à payer. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision est évaluée sur une base actuarielle au moyen de méthodes d'estimation basées sur les caractéristiques des programmes en appliquant des taux basés sur l'expérience passée aux coûts de réalisation des projets.

Les variations du montant de la provision sont comptabilisées dans les coûts des programmes correspondants.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le développement informatique inclut le coût de la conception, de la réalisation, de la mise en place et de l'amélioration des systèmes.

Les bâtiments et les terrains acquis sous forme d'apport ou pour une valeur symbolique sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas des parcelles de terrains, elles sont comptabilisées au coût, étant donné la difficulté d'évaluer leur juste valeur.

Les immobilisations en cours de construction, d'amélioration ou de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient prêtes pour la mise en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, soit :

Catégories	Durée
Bâtiments	35 à 40 ans
Améliorations majeures	20 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement (incluant les logiciels)	3 ans
Développement informatique	5 ans

Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun actif financier n'est comptabilisé à la juste valeur ou n'est libellé en devises.

3. Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les subventions de la SCHL sont établies en vertu d'ententes qu'elle a conclues avec la Société. Ces subventions servent à assumer le coût des programmes de la Société et les frais d'administration qui y sont rattachés. Certaines ententes pour le Programme de logement sans but lucratif et le programme Supplément au loyer ont commencé à prendre fin. Ainsi, les subventions de la SCHL concernant ces ententes diminueront graduellement pour cesser respectivement en 2032 et 2034.

	2019	2018
Subventions SCHL		
Coût des programmes	450 469	472 539
Frais d'administration	11 172	11 970
	461 641	484 509

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Contributions des organismes

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17) est entrée en vigueur le 10 juin 2016. Ainsi, la Loi sur la Société d'habitation du Québec prévoit maintenant que toute contribution à être versée en vertu d'un programme d'habitation de la Société par un organisme bénéficiaire d'une aide financière à un fonds d'habitation doit être versée à la Société. En outre, la Société est propriétaire des contributions qui lui ont été versées avant cette date et qui devaient éventuellement être remises à un tiers. Les modalités de gestion et d'utilisation de l'ensemble de ces contributions ont été établies et approuvées par le gouvernement le 6 décembre 2017 en vertu du décret 1190-2017. Ainsi, ces sommes totalisant 24 551 milliers de dollars ont été comptabilisées à titre de revenus (205 776 milliers de dollars au 31 mars 2018)

Ce poste est également composé de sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui sont redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Ces sommes totalisent 2 392 milliers de dollars (2 109 milliers de dollars au 31 mars 2018). La contrepartie de ce revenu est présentée au poste Coût des programmes et subventions diverses.

5. Autres revenus

	2019	2018
Compensation pour perte sur disposition d'immeubles	440	-
Gain sur la disposition de terrains	266	12
Revenus divers	84	78
	790	90

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Coût des programmes et subventions diverses

	2019	2018
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Programme de logement sans but lucratif		
Public		
volet Régulier	307 085	291 859
volet Inuit	107 570	107 245
	414 655	399 104
Privé		
volet Régulier	32 742	38 514
volet Autochtones hors réserve (urbains)	9 108	9 899
volet Autochtones hors réserve (ruraux)	3 688	5 811
	45 538	54 224
Supplément au loyer	124 574	118 458
AccèsLogis Québec	160 635	96 872
Allocation-logement	65 939	70 296
Programme spécial de supplément au loyer	2 805	2 860
Logement abordable Québec		
volet Social et communautaire	18 542	2 013
volet Privé	86	90
Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs		
2004	2 348	2 651
2005	1 934	389
Programme d'aide aux organismes communautaires	1 572	1 488
Initiative en habitation au Nunavik	33	82
Sous-total	838 661	748 527

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Coût des programmes et subventions diverses (suite)

	2019	2018
Amélioration de l'habitat		
Programme d'adaptation de domicile	22 755	20 424
RénoRégion	20 817	15 835
Rénovation Québec	13 815	4 809
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	9 391	10 544
Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	8 237	613
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquienne de Kitcisakik	600	400
Programme d'intervention résidentielle – mérule	156	-
Programme de revitalisation des vieux quartiers	22	27
Petits établissements accessibles	18	-
Sous-total	75 811	52 652
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	14 631	-
Accession à la propriété		
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	1 627	1 179
Appui à l'industrie		
Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	467	316
Programmes en phase de fermeture^(a)	(14)	813
Subventions diverses^(b)	35 090	6 535
TOTAL	966 273	810 022

(a) Les programmes en phase de fermeture sont les suivants : Projet d'aide québécoise aux victimes du typhon Haiyan aux Philippines, Aide à la rénovation en milieu rural, Aide à la mise de fonds, Aide au logement populaire, Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec et Achat-Rénovation.

(b) Ce poste inclut les sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui ont été redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Il comprend également diverses subventions accordées à des organismes en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7. Frais financiers

	Note	2019	2018
Intérêts sur les dettes à long terme		70 710	67 969
Intérêts sur les emprunts temporaires	16	7 599	4 900
		78 309	72 869

8. Frais d'administration

	2019	2018
Traitements et autres rémunérations	31 218	27 713
Services professionnels et autres	4 447	4 164
Loyers	2 903	2 878
Services de transport et de communication	697	647
Fournitures et approvisionnements	197	235
	39 462	35 637

Ces frais d'administration sont compensés par des subventions qui sont réparties comme suit :

	Note	2019	2018
Gouvernement du Québec		28 290	23 667
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3	11 172	11 970
		39 462	35 637

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Autres charges

	2019	2018
Pertes sur disposition d'immobilisations et réduction de valeur	1 511	5 632
Remise aux organismes du produit sur la disposition de terrains ^(a)	327	15
Moins-value durable sur placements de portefeuille	2	3
	1 840	5 650

(a) Comme il est stipulé dans les accords de mise en œuvre intervenus entre la Société et la SCHL concernant les programmes d'aide au logement social, la Société remet aux partenaires, par l'entremise des organismes subventionnés, les produits sur la disposition d'immeubles (terrains et bâtiments) en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018
Encaisse	29 673	1 085
Compte à haut rendement, taux effectif entre 1,70 % et 2,20 %		
Préavis de 30 jours pour toutes sorties de fonds de plus de 10 % du solde	189 186	-
Placements, au coût, 1,90 %, échéant le 1 ^{er} avril 2019 (2018 : 1,485 % et 1,621 %, échus le 2 avril 2018 et le 1 ^{er} mai 2018)	34 000	237 129
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	431	647
	253 290	238 861

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Débiteurs

	2019	2018
Subventions		
Gouvernement du Québec ^(a)	709 243	829 140
Société canadienne d'hypothèques et de logement	16 155	34 296
Contributions des organismes	41 911	37 312
Provision pour créances douteuses	(10 682)	(8 884)
	31 229	28 428
Bénéficiaires de subventions	104 141	86 531
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	16 957	17 643
Autres	575	533
	878 300	996 571

(a) Ce poste inclut notamment une somme de 166 015 milliers de dollars (178 785 milliers de dollars au 31 mars 2018) visant à pourvoir au paiement des dépenses inscrites au déficit cumulé au 31 mars 2010 d'Immobilier SHQ, en vertu du décret 244-2013 du 27 mars 2013. Il comprend également une somme de 1 204 milliers de dollars (59 249 milliers de dollars au 31 mars 2018) pour le paiement des dépenses inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2012 et au 1^{er} avril 2013, à la suite de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, autorisé en vertu des décrets 245-2013 du 27 mars 2013 et 214-2015 du 25 mars 2015. Finalement, ce poste comprend une somme de 130 755 milliers de dollars (67 949 milliers de dollars au 31 mars 2018) assurant la disponibilité des fonds pour couvrir la provision pour pertes sur garanties de prêts (note 21). L'échéancier relatif à ces encaissements est à déterminer avec le gouvernement du Québec.

12. Avances aux offices d'habitation

Des avances ont été versées aux offices d'habitation pour des travaux d'améliorations majeures ainsi que pour des travaux de nature démolition-reconstruction sur des immeubles leur appartenant. Des avances ont également été versées pour la construction de logements à loyer modique au Nunavik. Ces avances seront ultérieurement financées à long terme. À partir du versement des avances jusqu'à leur conversion en prêts à long terme, des intérêts sont facturés, mais aucun remboursement de capital n'est exigé. Durant les travaux, ces intérêts sont capitalisés au coût des améliorations majeures ou au coût des bâtiments par les offices d'habitation. Subséquemment, à la fin des travaux, les intérêts payés sur les avances sont inclus dans les charges supportées et pris en considération dans l'établissement des résultats d'exploitation des offices d'habitation. En 2018-2019, la Société a converti 61 495 milliers de dollars d'avances en prêts (94 468 milliers de dollars en 2017-2018).

Ces avances sans modalité de remboursement sont consenties à des taux d'intérêt fixes. Le taux au 31 mars 2019 est de 2,0875 % (1,631 % au 31 mars 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. Prêts

	2019					2018
	Taux d'intérêt fixe échéant					
	2019-2020 à 2023-2024	2024-2025 à 2028-2029	2029-2030 à 2033-2034	2034-2035 à 2053-2054	Total	Total
Prêts ^(a) garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :						
6,875 % ^(b)	4 545	-	-	-	4 545	6 910
7,000 % à 7,500 % ^(b)	10 320	4 320	-	-	14 640	18 071
7,625 % à 7,875 % ^(b)	14 842	29 313	-	-	44 155	51 823
8,000 % à 8,625 % ^(b)	8 603	34 425	-	-	43 028	48 694
10,500 % ^(b)	-	106	-	-	106	118
	38 310	68 164	-	-	106 474	125 616
Prêts ^(a) non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :						
2,041 % ^(b)	10	-	-	-	10	26
2,833 % à 4,016 % ^(b)	-	-	220 604	424 356	644 960	606 772
6,875 % ^(b)	1 392	-	-	-	1 392	2 014
8,000 % ^(b)	-	-	1 875	-	1 875	1 980
	1 402	-	222 479	424 356	648 237	610 792
	39 712	68 164	222 479	424 356	754 711	736 408

a) À la suite des remboursements de capital et d'intérêts effectués par les organismes liés par des conventions d'exploitation avec la Société, les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation acquise avec le prêt sont incluses dans les charges supportées par ces organismes et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société et ses partenaires, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre eux conformément aux modalités convenues (note 26).

(b) Les taux au 31 mars 2019 sont demeurés les mêmes qu'au 31 mars 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. Prêts (suite)

L'échéancier des encaissements en capital à recevoir sur les prêts au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2019-2020	48 483
2020-2021	49 950
2021-2022	48 448
2022-2023	46 439
2023-2024	44 362
	237 682
2024-2025 à 2028-2029	200 993
2029-2030 à 2033-2034	173 302
2034-2035 à 2038-2039	78 787
2039-2040 à 2043-2044	21 531
2044-2045 à 2048-2049	25 216
2049-2050 à 2053-2054	17 200
Total	754 711

14. Encaisse réservée

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au Programme de logement sans but lucratif – Privé – volet Régulier. Ce compte sert aux travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse dans le poste Créditeurs et charges à payer aux passifs de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. Créiteurs et charges à payer

	Note	2019	2018
Bénéficiaires de subventions		197 014	174 354
Fournisseurs et autres		2 717	3 279
Provision pour vacances		3 217	2 989
Sommes détenues pour le compte de tiers	14	1 733	1 430
		204 681	182 052

16. Emprunts temporaires

La Société est autorisée, par le décret 323-2017 du gouvernement du Québec et modifié par le décret 336-2019, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, entité sous contrôle commun, pour un montant total de 1 677 400 milliers de dollars, soit 100 000 milliers de dollars à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 1 475 900 milliers de dollars à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 101 500 milliers de dollars à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses refinancements d'emprunts venant à échéance, et ce, jusqu'au 31 mars 2020. En 2018-2019, la Société a converti 177 632 milliers de dollars d'emprunts temporaires en dettes à long terme (231 928 milliers de dollars en 2017-2018).

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux fixe négocié au moment de l'emprunt. La Société a deux emprunts au taux de 2,0875 %, échéant le 1^{er} avril 2019 (31 mars 2018 : quatre emprunts au taux de 1,631 %, échus le 3 avril 2018).

Depuis le 1^{er} avril 2013, le gouvernement du Québec autorise également la Société à effectuer des emprunts temporaires à même le fonds général du fonds consolidé du revenu. Selon le décret 649-2018, ces emprunts ne peuvent excéder 3 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mai 2023. Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux préférentiel au moment de l'emprunt. Au 31 mars 2019, la Société n'a aucun emprunt en vertu de cette autorisation (31 mars 2018 : aucun emprunt en vertu de cette autorisation).

Les intérêts sur les emprunts temporaires de l'exercice sont imputés au poste Frais financiers (note 7).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

17. Subventions à payer

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la Société s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts équivalant au montant de sa subvention. Les taux d'intérêt ont varié entre 1,850 % et 4,550 % (1,245 % et 4,600 % au 31 mars 2018).

Le solde dû en capital par programmes se détaille comme suit :

	2019	2018
AccèsLogis Québec ^(a)	210 576	257 572
Logement abordable Québec		
volet Social et communautaire ^(a)	62 868	81 021
volet Privé	2 563	3 666
Rénovation Québec	44 119	55 537
Programme de revitalisation des vieux quartiers	425	1 119
	320 551	398 915

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours au 31 mars 2019, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

2019-2020	75 869
2020-2021	67 657
2021-2022	55 420
2022-2023	45 271
2023-2024	34 651
2024-2025 à 2028-2029	41 683
	320 551

(a) La Société possède une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces programmes afin d'assurer le respect par les organismes des conditions qu'ils assument, aux termes de la convention d'exploitation existant entre ceux-ci et la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

18. Dettes à long terme

	2019					2018
	Taux d'intérêt fixe échéant					
	2019-2020 à 2023-2024	2024-2025 à 2028-2029	2029-2030 à 2033-2034	2034-2035 à 2053-2054	Total	Total
SCHL						
Obligations						
Remboursables par versements mensuels 0,930 % à 3,430 % (2018 : 0,790 % à 3,430 %)	318 322	42 164	-	-	360 486	431 424
Remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation 6,875 % à 11,000 % ^(a)	29 559	73 718	17 379	-	120 656	135 434
Remboursables par versements annuels 5,944 % ^(a)	-	73 136	112 484	-	185 620	198 133
Emprunt garanti par hypothèque immobilière						
Remboursable par versements mensuels 1,140 % à 7,875 % ^(a)	489	-	-	-	489	551
	348 370	189 018	129 863	-	667 251	765 542
Fonds de financement						
Billets						
Remboursables par versements mensuels 2,833 % à 4,016 % ^(a)	-	-	384 897	1 026 875	1 411 772	1 286 655
	348 370	189 018	514 760	1 026 875	2 079 023	2 052 197

(a) Les taux au 31 mars 2019 sont demeurés les mêmes qu'au 31 mars 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

18. Dettes à long terme (suite)

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours au 31 mars 2019, l'échéancier des versements en capital, excluant les frais d'émission et de gestion, à effectuer au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2019-2020	156 367
2020-2021	153 438
2021-2022	152 220
2022-2023	148 514
2023-2024	145 081
	755 620
2024-2025 à 2028-2029	616 469
2029-2030 à 2033-2034	440 495
2034-2035 à 2038-2039	202 492
2039-2040 à 2043-2044	21 531
2044-2045 à 2048-2049	25 216
2049-2050 à 2053-2054	17 200
Total	2 079 023

19. Subventions reportées

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les subventions reportées de la SCHL sont liées à AccèsLogis Québec, au Programme de logement sans but lucratif, au Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite et au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement. Ces subventions reportées concernent des transferts reçus pour lesquels la Société ne satisfait pas à toutes les stipulations. Tant que ces dernières ne sont pas toutes respectées, les subventions de la SCHL constituent un passif pour la Société.

Gouvernement du Québec

Les subventions reportées du gouvernement du Québec découlent principalement de sommes reçues en lien avec l'adoption de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium. Les sommes reçues serviront à financer des organismes pour leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments qui intègrent un nouveau produit en aluminium.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

19. Subventions reportées (suite)

	2019		
	SCHL	Gouvernement du Québec	Total
Solde au début	80 244	2 495	82 739
Sommes reçues au cours de l'exercice	26 370	-	26 370
Virement aux résultats de l'exercice	(80 709)	(703)	(81 412)
Solde à la fin	25 905	1 792	27 697

	2018		
	SCHL	Gouvernement du Québec	Total
Solde au début	523	1 000	1 523
Sommes reçues au cours de l'exercice	153 704	1 495	155 199
Virement aux résultats de l'exercice	(73 983)	-	(73 983)
Solde à la fin	80 244	2 495	82 739

20. Contributions des organismes reportées

Ce poste est composé de sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui sont à redistribuer à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Ces sommes totalisent 739 milliers de dollars (69 milliers de dollars au 31 mars 2018).

À la suite de l'adoption du décret 1190-2017 du 6 décembre 2017, l'ensemble des contributions et des revenus générés par ces dernières, dont la Société est devenue propriétaire à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17), ont été comptabilisés en revenus au 31 mars 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

20. Contributions des organismes reportées (suite)

	2019	2018
Solde au début	69	177 234
Sommes obtenues au cours de l'exercice	3 054	22 616
Revenus d'intérêts	8	955
Virement aux résultats de l'exercice	(2 392)	(200 736)
Solde à la fin	739	69

21. Provision pour pertes sur garanties de prêts

	2019	2018
Solde au début	67 949	62 576
Provision de l'exercice	64 630	6 579
Exécution de garanties	(1 824)	(1 206)
Solde à la fin	130 755	67 949

La provision par programmes se répartit comme suit :

	2019	2018
AccèsLogis Québec	114 159	66 270
Logement abordable Québec – volet Social et communautaire	15 498	511
Achat-Rénovation	850	859
Programme de logement sans but lucratif – Privé	244	290
Aide au logement populaire	4	19
Solde à la fin	130 755	67 949

Une subvention du gouvernement du Québec, comptabilisée dans le poste Débiteurs, assure la disponibilité des fonds pour couvrir cette provision.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

22. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec – personnel syndicable (RREFQ). Ces régimes interemployeurs à prestations déterminées sont administrés par Retraite Québec. Ils comportent des garanties à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les taux de cotisation de la Société au RRPE et au RRAS, qui fait partie du RRPE, et au RREGOP ont été respectivement de 12,82 % et 10,97 % de la masse salariale admissible du 1^{er} avril au 31 décembre 2018 et de 12,82 % et 10,88 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2019. Il est à noter qu'aucune cotisation au RREFQ n'est requise par la Société pour le présent exercice.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (RLRQ, chapitre R-12.1). Au 1^{er} janvier 2019, ce montant correspondait à 2,97 % (2,97 % au 1^{er} janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versée pour les participants au RRPE et au RRAS. Une somme équivalente à cette dernière doit aussi être versée pour les employeurs. Ainsi, la Société verse une somme correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour les années civiles 2018 et 2019.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées dans les frais d'administration incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, s'élèvent à 2 353 milliers de dollars (2 153 milliers de dollars en 2018).

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congés de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de salaire. De plus, les employés peuvent prendre ces journées non utilisées en journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût sur la durée de la carrière active des employés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

22. Avantages sociaux futurs (suite)

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 relativement aux conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 relativement aux conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Désormais, tous les employés peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit annuellement, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées pour les fonctionnaires depuis le 1^{er} avril 2017 et se poursuivront jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mesures transitoires s'appliqueront à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2024.

Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congés de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion.

Évaluations et estimations subséquentes

Les principales hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations relatives aux congés de maladie sont les suivantes :

		2019	2018
- Taux d'inflation		2,25 %	2,25 %
- Progression des salaires nette d'inflation		0,50 %	0,50 %
- Taux d'actualisation moyen	- RREGOP	2,23 % à 2,58 %	2,56 % à 2,93 %
	- RRPE, RRAS	2,51 %	2,94 %
	- RREFQ	-	2,60 %
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	- RREGOP	3 ans à 17 ans	4 ans à 19 ans
	- RRPE, RRAS	11 ans	13 ans
	- RREFQ	-	6 ans

Les variations de la provision pour congés de maladie se détaillent comme suit :

	2019	2018
Solde au début	4 656	5 287
Charges de l'exercice	1 029	519
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	(753)	(1 150)
Solde à la fin	4 932	4 656

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

23. Immobilisations corporelles

	Terrains ^{(c),(f)}	Bâtiments ^{(d),(f)}	Améliorations majeures ^(e)	Améliorations locatives	Matériel et équipement (incluant les logiciels)	Développement informatique ^(h)	Total
Coût							
31 mars 2017	101 209	923 190	1 128 035	1 597	10 729	40 204	2 204 964
Acquisitions ^{(a), (b), (g)}	-	4 389	146 415	-	251	895	151 950
Dispositions	2	1 276	1 937	-	-	-	3 215
Réduction de valeur	-	1 884	3 113	-	-	426	5 423
31 mars 2018	101 207	924 419	1 269 400	1 597	10 980	40 673	2 348 276
Acquisitions ^{(a), (b), (g)}	237	13 700	135 699	-	97	556	150 289
Dispositions	301	895	227	-	-	-	1 423
Réduction de valeur	-	185	80	-	-	993	1 258
31 mars 2019	101 143	937 039	1 404 792	1 597	11 077	40 236	2 495 884
Amortissement cumulé							
31 mars 2017	-	402 616	214 913	1 597	10 140	33 410	662 676
Amortissement	-	68 788	62 844	-	252	1 789	133 673
Dispositions	-	601	566	-	-	-	1 167
Réduction de valeur	-	924	915	-	-	-	1 839
31 mars 2018	-	469 879	276 276	1 597	10 392	35 199	793 343
Amortissement	-	64 996	69 473	-	276	1 606	136 351
Dispositions	-	300	81	-	-	-	381
Réduction de valeur	-	60	7	-	-	-	67
31 mars 2019	-	534 515	345 661	1 597	10 668	36 805	929 246
Valeur nette comptable							
31 mars 2018	101 207	454 540	993 124	-	588	5 474	1 554 933
31 mars 2019	101 143	402 524	1 059 131	-	409	3 431	1 566 638

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

23. Immobilisations corporelles (suite)

- (a) Des intérêts sur les emprunts temporaires au Fonds de financement totalisant 987 milliers de dollars (565 milliers de dollars au 31 mars 2018) sont capitalisés aux améliorations majeures.
- (b) Des intérêts sur les emprunts temporaires au Fonds de financement totalisant 178 milliers de dollars (19 milliers au 31 mars 2018) sont capitalisés aux bâtiments.
- (c) La Société possède des terrains en qualité de superficière, d'une durée illimitée, pour un montant de 33 517 milliers de dollars (33 758 milliers de dollars au 31 mars 2018). Le tréfonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.
- (d) Des bâtiments ayant une valeur comptable de 25 847 milliers de dollars (32 577 milliers de dollars au 31 mars 2018) sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.
- (e) Des améliorations majeures ayant une valeur comptable de 90 132 milliers de dollars (85 805 milliers de dollars au 31 mars 2018) ont été apportées à des bâtiments qui sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.
- (f) Des travaux d'expertise ont révélé que la Société est propriétaire de terrains contaminés. En vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de faire réaliser des travaux de décontamination. Considérant les conventions d'exploitation signées notamment entre la Société et les offices d'habitation, les coûts qui pourraient découler de ces travaux se trouveront dans les résultats d'exploitation de ces offices d'habitation dans l'année de leur réalisation. Par conséquent, étant donné que les déficits ou les surplus d'exploitation des offices d'habitation sont généralement assumés à 90 % par la Société, et ce, par l'entremise du Programme de logement sans but lucratif, les coûts de décontamination seront inclus dans les coûts de ce programme au moment où les offices d'habitation en assumeront les frais. Ces coûts sont estimés à 3 119 milliers de dollars (3 344 milliers de dollars au 31 mars 2018).
- (g) Le montant des acquisitions qui se trouve dans le poste Créditeurs et charges à payer s'élève à 16 917 milliers de dollars (11 628 milliers de dollars au 31 mars 2018).
- (h) Le total du coût des immobilisations corporelles inclut des développements informatiques en cours pour un montant de 242 milliers de dollars (1 927 milliers de dollars au 31 mars 2018). Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- (i) Le total du coût des immobilisations corporelles inclut des immeubles d'habitation en construction pour un montant de 17 498 milliers de dollars (4 390 milliers de dollars au 31 mars 2018). Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

24. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2019	2018
	Augmentation (diminution)	Augmentation (diminution)
État de la situation financière		
Avances aux offices d'habitation	(60 353)	(94 117)
Prêts	19 117	57 063
Placements de portefeuille	7	12
Emprunts temporaires	(168 015)	(226 337)
Dettes à long terme	177 632	231 929
Immobilisations corporelles	(131 676)	(140 702)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Sommes réservées à la gestion et à l'utilisation des contributions des organismes

À la suite de l'adoption, le 10 juin 2016, de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, la Société et les représentants des contributeurs désignés ont établi les modalités de gestion et d'utilisation de l'ensemble des contributions des organismes. Ces dernières ont été approuvées par le gouvernement le 6 décembre 2017, et ce, en vertu du décret 1190-2017.

Le décret mentionne que les contributions versées à la Société et les revenus générés par ces dernières doivent être versés dans un compte réservé aux fins suivantes :

- accorder une aide financière, conformément aux programmes de la Société, aux organismes qui, en vertu de ces programmes, ont l'obligation de verser une contribution, sous forme de prêt, de remise gracieuse, de garantie de prêt ou de subvention;
- rembourser à des institutions financières, si nécessaire, un montant maximal de 29 600 milliers de dollars correspondant aux emprunts accordés, en lieu et place du Fonds québécois d'habitation communautaire, à des organismes ayant des projets en difficulté financière garantis par la Société dans le cadre de ses programmes;
- payer la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux des employés de la Société qui sont affectés aux activités reliées à la gestion et à la mise en œuvre des politiques d'octroi de l'aide financière et de placement des contributions, ainsi que toutes les dépenses nécessaires à leur application.

Le décret prévoit également qu'une somme de 12 700 milliers de dollars, prise à même les contributions versées, peut être utilisée par la Société pour la réalisation des objets prévus à sa loi; aussi, que pour les années 2018-2019 et suivantes, l'excédent cumulé au regard de la gestion des contributions est limité à une réduction maximale de 5 % du solde de l'excédent cumulé de l'année précédente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Sommes réservées à la gestion et à l'utilisation des contributions des organismes (suite)

	Notes	2019	2018
Revenus de contributions des organismes	4	24 551	205 776
Revenus d'intérêts		3 518	3 493
Charges relatives aux frais d'administration		(72)	(47)
Charges de créances douteuses	11	(1 798)	(1 087)
Sommes remboursées à des institutions financières		(606)	-
Sommes exclues de la cogestion		-	(12 700)
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		25 593	195 435
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		195 435	-
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		221 028	195 435

Les sommes réservées sont incluses dans les postes suivants :

	Note	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie		189 448	166 450
Intérêts courus sur les prêts et autres		351	557
Débiteurs – Contributions des organismes	11	41 911	37 312
Débiteurs – Provision pour créances douteuses	11	(10 682)	(8 884)
		221 028	195 435

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. Obligations contractuelles et droits contractuels

En vertu des conventions d'exploitation intervenues dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif entre les organismes, les municipalités et la Société, cette dernière s'est engagée à subventionner une partie correspondant généralement à 90 % du déficit d'exploitation des organismes, s'il y a lieu. La durée de ces conventions varie de 35 à 50 ans et celles-ci viendront progressivement à échéance jusqu'en 2046. La part subventionnée par la Société pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2019 est estimée à 420 370 milliers de dollars (406 284 milliers de dollars en 2018). De ce montant, 128 729 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers au 31 mars 2019 (119 804 milliers de dollars au 31 mars 2018).

En vertu des ententes sur le logement social intervenues avec la SCHL, cette dernière s'est engagée à financer une partie du déficit d'exploitation des organismes. La durée de ces ententes varie de 35 à 50 ans. Depuis 2014, certaines ententes ont commencé à prendre fin, et cela se poursuivra graduellement jusqu'en 2032. La part subventionnée par la SCHL pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2019 est estimée à 237 319 milliers de dollars (234 199 milliers de dollars en 2018). De ce montant, 59 951 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers au 31 mars 2019 (62 565 milliers de dollars au 31 mars 2018).

De plus, dans le cadre de l'Entente relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec, la Société du Plan Nord (SPN) s'est engagée, jusqu'au 31 mars 2020, à assumer 100 % des déficits d'exploitation des ensembles immobiliers construits dans le cadre du Plan Nord. La part subventionnée par la SPN pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2019 est estimée à 11 984 milliers de dollars (10 243 milliers de dollars en 2018). De ce montant, 2 996 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers au 31 mars 2019 (2 561 milliers de dollars au 31 mars 2018).

Les déficits d'exploitation des années futures, et par conséquent les contributions qui y sont rattachées, ne peuvent être déterminés, principalement en raison du niveau du budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation, qui peut varier considérablement d'une année à l'autre selon les autorisations obtenues annuellement du gouvernement du Québec et de la SCHL.

À la suite de l'entente intervenue le 5 avril 2018 entre la Ville de Montréal et la Société concernant le transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, la Société s'est engagée à transférer annuellement une part de son budget revenant à la Ville pour les activités sous entente sur son territoire. Considérant les obligations de chacune des parties à l'entente, une somme de 173 127 milliers de dollars demeure encore non versée au 31 mars 2019. Cette entente prend fin le 31 mars 2022.

Quant aux programmes AccèsLogis Québec et d'amélioration de l'habitat, la Société s'est engagée à accorder, sous réserve du respect des conditions de ces programmes et des modalités déterminées, une aide financière sous forme de subventions pour la réalisation de certains projets.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles

La Société a conclu des contrats relatifs aux activités courantes.

La totalité de ces engagements se détaille comme suit :

	2019	2018
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Programme de logement sans but lucratif	291 641	286 480
AccèsLogis Québec	85 492	67 287
Amélioration de l'habitat	31 237	40 216
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	173 127	-
Subventions diverses	1 800	-
Contrats relatifs aux opérations courantes	3 804	5 145
	587 101	399 128

Il est prévu que la dépense sera constatée au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

2019-2020	415 829
2020-2021	56 286
2021-2022	71 372
2022-2023	41 431
2023-2024	1 383
2024-2025 à 2027-2028	800
	587 101

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Droits contractuels

La Société a conclu différentes ententes en vertu desquelles elle recevra des sommes de ses partenaires.

	2019	2018
Aide au logement social, communautaire et abordable		
AccèsLogis Québec	144 368	210 158
Programme de logement sans but lucratif	186 356	179 316
Allocation-logement	-	34 686
Logement abordable Québec – volet Social et communautaire	8 401	18 688
Supplément au loyer	1 000	1 000
Amélioration de l'habitat	-	23 995
	340 125	467 843

Il est prévu que le revenu sera constaté au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

2019-2020	222 728
2020-2021	42 999
2021-2022	39 064
2022-2023	19 738
2023-2024	15 446
2024-2025	150
	340 125

Selon les différentes ententes, ces sommes sont réservées pour la mise en œuvre de certains programmes de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Éventualités

Garanties de prêts^(a)

La Société garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire.

Ces garanties comprennent des prêts consentis pour assurer le financement intérimaire des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit, net des créditeurs déterminés sur la base des travaux réalisés et des marges de crédit hypothécaires. De plus, la Société garantit des prêts pour une période de 25 ou de 35 ans correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation. Le montant de ces prêts totalise 2 055 436 milliers de dollars (1 973 720 milliers de dollars au 31 mars 2018). Une provision pour pertes sur garanties de prêts de 130 507 milliers de dollars est reliée à ces prêts (67 640 milliers de dollars au 31 mars 2018).

La Société dispose de recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes remboursées à une institution financière à la suite de la mise en œuvre de la garantie en raison du défaut d'un organisme. À la suite d'un tel remboursement de la garantie par la Société à l'institution financière, cette dernière subroge la Société de tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention en vertu des programmes mentionnés ci-dessus.

Autres garanties^(a)

La Société a conclu avec la SCHL des accords relativement au Programme de logement sans but lucratif – Privé et au programme Aide au logement populaire. En vertu de ces accords, lorsqu'un projet est en difficulté, la Société doit compenser la SCHL pour les pertes subies à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour le Programme de logement sans but lucratif – Privé, qui sont de 35 ans. Le solde des prêts, assujetti à ces accords, totalise 133 630 milliers de dollars (152 683 milliers de dollars au 31 mars 2018). Une provision pour pertes sur garanties de prêts de 248 milliers de dollars est reliée à ces prêts (309 milliers de dollars au 31 mars 2018).

(a) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est nécessaire sont présentés à la [note 21](#).

Initiative en habitation au Nunavik

En vertu de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, jusqu'à concurrence de 2 949 milliers de dollars. Le solde de cet engagement s'établit à 618 milliers de dollars (651 milliers de dollars au 31 mars 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Éventualités (suite)

Logements nordiques

Dans le cadre de ses programmes, la Société peut garantir un prêt. Les emprunts garantis pour financer les activités relatives à la construction de logements nordiques totalisent 14 370 milliers de dollars (15 062 milliers de dollars au 31 mars 2018).

Pyrrhotite

Le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite permet à la Société de récupérer la somme de la subvention versée à un bénéficiaire en vertu du programme s'il est indemnisé dans le cadre d'un jugement, d'un règlement à l'amiable ou par ses assurances. Or, la Société a récemment été informée que certains bénéficiaires avaient été indemnisés dans le cadre d'un règlement à l'amiable; il lui est donc possible de récupérer la somme des subventions qui leur avaient été octroyées. Il lui est toutefois impossible d'estimer combien elle pourra ainsi récupérer puisqu'elle n'est présentement pas en mesure d'établir le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un tel règlement.

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 2 675 milliers de dollars (2 675 milliers de dollars au 31 mars 2018). De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux postes Trésorerie et équivalents de trésorerie, Intérêts courus sur les prêts et autres, Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec), Avances aux offices d'habitation, Prêts, Placements de portefeuille et Encaisse réservée.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé négligeable. En effet, la contrepartie est une institution financière jouissant d'une cote de crédit de grande qualité. De plus, la Politique et stratégie de placements et de gestion des liquidités de la Société précise le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la Société peut investir. Cette politique est conforme à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) ainsi qu'à son Règlement sur les placements effectués par un organisme (RLRQ, A-6.001, r. 8). La stratégie recherchée consiste à investir l'actif de façon sécuritaire et diversifiée et à en retirer un revenu d'intérêts raisonnable selon les taux d'intérêt en vigueur des instruments financiers permis. Cette politique prévoit également les contrepartistes avec lesquels la Société peut traiter pour effectuer ses placements.

Par conséquent, le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum. La Société possède des placements pouvant être considérés comme des équivalents de trésorerie pour un montant de 223 186 milliers de dollars (237 129 milliers de dollars au 31 mars 2018).

Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec)

Le risque de crédit associé à ces débiteurs est faible puisqu'ils sont constitués de subventions à recevoir de la SCHL, qui est une organisation jouissant d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ainsi, le risque de crédit lié aux transactions effectuées avec cette dernière est très faible.

Les débiteurs en lien avec les contributions d'organismes sont composés de sommes à recevoir en vertu des programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire. La Société établit la provision pour créances douteuses selon le risque de crédit spécifique déterminé en fonction de la santé financière des projets. Une provision est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer la valeur de recouvrement nette due par ces organismes est faible.

L'autre portion des débiteurs est constituée de sommes versées en trop, d'avances ou de contrepartie exigible pour des organismes. Ces organismes sont principalement des offices d'habitation. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes dues par ces organismes est faible.

Ces débiteurs totalisent 169 057 milliers de dollars (167 431 milliers de dollars au 31 mars 2018). De ce montant, certaines sommes sont dues à la Société depuis plus d'un an par la SCHL et par les organismes contributeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

La balance chronologique de ces débiteurs est répartie comme suit :

	2019	2018
Moins d'un an	35 474	31 121
D'un an à moins de deux ans	3 583	19 054
De deux ans à moins de trois ans	22 717	2 505
Trois ans et plus	(3 708)	18 928
	58 066	71 608
Provision pour créances douteuses	(10 682)	(8 884)
	47 384	62 724

Les variations au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses sont réparties comme suit :

	2019	2018
Solde au début	(8 884)	(7 797)
Perte de valeur comptabilisée au résultat de l'exercice	(2 212)	(1 547)
Montants recouvrés	414	460
Solde de fin	(10 682)	(8 884)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Avances aux offices d'habitation

Le risque de crédit associé à ces avances est présenté au paragraphe suivant sur les prêts, étant donné que celles-ci seront par la suite converties en prêts.

Prêts (y compris les intérêts courus sur les prêts et autres)

La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes sur ses prêts est faible. En effet, la plupart de ces prêts sont consentis à des organismes pour lesquels les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation, acquise avec le prêt, sont incluses dans les charges supportées et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société, ces organismes et les municipalités, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre la Société et les municipalités conformément aux modalités convenues (note 26).

Enfin, des prêts de 106 474 milliers de dollars (125 616 milliers de dollars au 31 mars 2018), sur 754 711 milliers de dollars (736 408 milliers de dollars au 31 mars 2018), sont garantis par des hypothèques immobilières.

Placements de portefeuille

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille est essentiellement réduit au minimum puisque ces derniers sont gérés selon la politique de la Société, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration de risque de crédit, à l'exception des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers, lesquels font l'objet d'une gestion distincte. En effet, comme il n'existe plus de marché actif pour les BTAA, il y a des risques que la Société ne puisse récupérer l'entièreté du capital investi dans ce type de placement. La valeur nominale des BTAA est de 190 milliers de dollars (291 milliers de dollars au 31 mars 2018). Un suivi rigoureux visant à évaluer la moins-value durable qu'ils pourraient subir a été mis en place.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer les obligations liées à ses passifs financiers lorsque celles-ci arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Elle établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations. Ainsi, la Société s'assure d'un approvisionnement de fonds continu afin d'honorer ses engagements tout en minimisant chaque jour l'encaisse improductive. De plus, la Société privilégie une gestion active de ses dettes, c'est-à-dire qu'elle vise à rembourser les obligations qui présentent une clause de remboursement par anticipation, à la condition de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses paiements futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception des flux de trésorerie contractuels présentés dans le tableau qui suit, incluant le coût des intérêts s'il y a lieu :

	2019				
	Moins d'un an	D'un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de cinq ans	Cinq ans et plus	Total
Subventions à payer	84 886	134 582	85 009	43 072	347 549
Dettes à long terme	228 927	434 586	400 495	1 616 376	2 680 384
	313 813	569 168	485 504	1 659 448	3 027 933

	2018				
	Moins d'un an	D'un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de cinq ans	Cinq ans et plus	Total
Subventions à payer	89 411	158 966	108 225	79 494	436 096
Dettes à long terme	223 580	426 692	394 592	1 615 893	2 660 757
	312 991	585 658	502 817	1 695 387	3 096 853

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société n'est pas exposée au risque de change ni à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est réduite au minimum puisque :

- les taux d'intérêt et les échéances des prêts et des dettes à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes;
- les taux d'intérêt sur les avances aux offices d'habitation, les prêts, les emprunts temporaires, les subventions à payer et les dettes à long terme sont fixes, et la Société envisage généralement de les conserver jusqu'à l'échéance.

29. Apparentés

La Société est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente-directrice générale et des vice-présidents.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.



Pour Léopold

**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-VIVRE**

